

France Forum

- *La révolution internet*
- *De l'Europe chrétienne à l'Europe unie*
- *Libéraux français et modèle américain au début du XIX^e siècle*
- *L'esprit des années 1890*
- *L'Europe et les traités de Versailles*
- *La Tchécoslovaquie de 1968 à 1993 (I)*
- *L'État face au terrorisme*
- *Les Semaines Sociales et la famille*
- *Des «intellectuels catholiques» que dit-on ?*
- *Arts et lettres*

Emmanuel GOLDSTEIN - Émile POULAT - Jean-Paul CLÉMENT - Jean-Marie MAYEUR - Roland MINNERATH - FRANÇOIS FEJTÖ - Christian SAVÈS - Gino NECCHI - Rémy LE GALL - René PUCHEU - Philippe SÉNART - Françoise COLIN-BERTIN - Jean-Louis DUTRONC - Marc DARMON - René FOCH - André FOSSET

Chaque jour nous publions un best-seller

2 500 000 lecteurs c'est une bonne nouvelle

Une bonne nouvelle pour tous les lecteurs qui nous font confiance en nous choisissant chaque jour. C'est une bonne nouvelle pour les 369 journalistes qui font ce journal avec rigueur, professionnalisme et passion. Et c'est une bonne nouvelle pour nos annonceurs.

OUEST-FRANCE, c'est le premier quotidien de France : un lectorat en progression, une diffusion en moyenne par jour de 788 607 exemplaires dans 12 départements, 40 éditions quotidiennes, soit plus de 400 pages par jour pour ce seul journal. C'est un véritable best-seller !

**ouest
france** 

FRANCE FORUM

Henri Bourbon, Jean Aubry

133 bis, Rue de l'Université - 75007 Paris
C.C.P. Paris 14.788-84 N - Tél. 53 59 20 60

Abonnement annuel 120 F

Abonnement de soutiende 150 F à 200 F

Sommaire *311 - 312*

Juillet - Septembre 1996

30 F

DOSSIERS ET ÉTUDES

- LA RÉVOLUTION INTERNET**
PAR EMMANUEL GOLDSTEIN p. 2
- DE L'EUROPE CHRÉTIENNE À L'EUROPE UNIE**
PAR ÉMILE POULAT p. 6
- LE MODÈLE AMÉRICAIN CHEZ LES LIBÉRAUX FRANÇAIS DE
LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE**
PAR JEAN-PAUL CLÉMENT p. 10
- L'ESPRIT DES ANNÉES 1890**
PAR JEAN-MARIE MAYEUR p. 16
- LES TRAITÉS DE VERSAILLES ET L'EUROPE** p. 19
LA PAPAUTÉ, LA GUERRE ET L'ORGANISATION
DE LA PAIX (1914-1922)
PAR ROLAND MINNERATH p. 19
- QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE DÉMEMBRÉMENT DE
L'EMPIRE DES HABSBOURG ET SES CONSÉQUENCES**
PAR FRANÇOIS FEJTŐ p. 26
- VINGT-CINQ ANS D'HISTOIRE TCHÉCOSLOVAQUE**
PAR CHRISTIAN SAVÈS p. 29
- L'ÉTAT FACE AU TERRORISME**
PAR GINO NECCHI p. 34
- LA QUÊTE DU SENS DE LA FAMILLE**
PAR RÉMY LE GALL p. 38
- DES «INTELLECTUELS CATHOLIQUES» QUE DIT-ON ?**
PAR RENÉ PUCHEU p. 40

ARTS ET LETTRES

- LA VIE LITTÉRAIRE**
PAR PHILIPPE SÉNART p. 44
- QUADRICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE DESCARTES
(1596-1650)**
PAR FRANÇOIS FEJTŐ p. 54
- DEGAS AU-DELÀ DE L'IMPRESSIONNISME**
PAR FRANÇOISE COLIN-BERTIN p. 56
- LES GRAND-MESSES DE BÉJART**
PAR JEAN-LOUIS DUTRONC p. 58
- DISQUES**
PAR MARC DARMON p. 60

NOTES DE LECTURE

- LES VOLONTAIRES DE L'AN 2000
DE FRANÇOIS HEISBOURG**
PAR RENÉ FOCH p.61
- MÉMOIRE DU TEMPS PRÉSENT
DE THIERRY DE MONTBRIAL**
PAR RENÉ FOCH p.62
- LE NOUVEL ÂGE DES INÉGALITÉS DE JEAN-PAUL
FITOUSSI ET PIERRE ROSANVALLON**
PAR EMMANUEL GOLDSTEIN p.62

- PAUL VERNEYRAS**
PAR ANDRÉ FOSSET p. 65

LA RÉVOLUTION INTERNET

par Emmanuel GOLDSTEIN

Internet est la dernière coqueluche des médias. Il est aujourd'hui difficile d'ouvrir un journal ou un magazine qui ne s'interroge gravement sur les bienfaits ou les dangers de ce phénomène. Alors internet est-il un simple effet de mode ou une véritable révolution sociale ?

Pour le moment, en France, seules 200.000 personnes ont accès à internet, mais la progression du nombre des connectés est rapide et il y a fort à parier que le dispositif va s'installer progressivement dans notre vie quotidienne. L'intrusion de l'informatique dans la vie de tous les citoyens pourrait alors poser de redoutables problèmes de liberté. D'aucuns agitent d'ores et déjà le spectre de «Big Brother», le dictateur omniprésent décrit par George Orwell dans *1984*. Cet exemple illustre combien le débat autour d'internet ranime toutes les angoisses de l'homme face à l'évolution des sociétés contemporaines, ce qui explique largement la vivacité des polémiques autour de ce phénomène. Si révolution il y a, elle devra préserver les droits de la personne.

INTERNET, RÉSEAU MONDIAL D'INFORMATION

Internet est un réseau qui couvre aujourd'hui l'ensemble du globe et permet à tout utilisateur d'accéder aux informations les plus diverses.

Internet ou le réseau des réseaux

Internet, ou littéralement «inter-réseaux», est à l'origine

un protocole de communication qui permet à tous les réseaux informatiques qui l'adoptent de dialoguer ensemble. Cette norme de connexion est née aux Etats-Unis en 1969 et elle a permis de jeter des passerelles entre le réseau informatique de la recherche militaire et ceux de nombreux centres de recherche et universités. Mais c'est seulement au début des années 1990 qu'elle a réellement connu un développement fulgurant en direction du grand public. Ainsi, de nombreuses entreprises, notamment de presse, ont mis en place des sites qui offrent des informations en temps réel. Internet permet aujourd'hui à tout possesseur d'un micro-ordinateur de se connecter sur des serveurs et des bases de données du monde entier pour un prix très modique.

La rapidité de la croissance récente d'internet a une triple cause.

En premier lieu, *l'essor de la micro-informatique*, à partir du début des années 1980, a permis de développer l'utilisation des ordinateurs personnels. Loin des coûteux mastodontes du début, l'outil informatique est aujourd'hui composé de petites unités décentralisées dont l'on peut disposer à son bureau ou chez soi. Les économies d'échelle et l'effondrement des coûts de fabrication ont largement démocratisé l'usage des ordinateurs et permettent aujourd'hui à chacun de disposer d'un terminal chez lui.

Ensuite, *internet est une norme de communication ouverte, gratuite*. Dès lors, tout le monde est libre de l'adopter

pour se connecter au réseau. Son utilisation n'est pas soumise au paiement de redevances et il est dès lors très facile de se procurer les instruments techniques de connexion. De plus, la mise en place d'interfaces conviviales, accessibles sans connaissances informatiques particulières, ouvre internet au plus grand nombre. D'une certaine manière, on pourrait considérer qu'il s'agit d'une langue informatique universelle qui ne comporte pas de coût d'acquisition.

Enfin et surtout, *la mise en œuvre de nouvelles méthodes de compression numérique a réduit de façon considérable le coût de transmission des données informatiques*. La technique peut en être schématisée simplement : des procédés ont été mis au point pour numériser en format binaire tous les types de données ; les codes numériques ont pu ensuite être compactés grâce à de nouveaux algorithmes mathématiques. Ces nouvelles techniques de compression numérique des données ont mis fin à la limitation induite par le prix élevé et la rareté des supports. La quantité d'information qui peut être transmise est alors considérable, son coût, au-delà de l'investissement de départ, devient marginal, et les distances entre émetteur et récepteur s'effacent. Par exemple, un satellite de modèle courant peut diffuser un nombre beaucoup plus grand de canaux que par le passé. C'est d'ailleurs la même technique qui a ouvert la voie à la multiplication des réseaux de téléphonie portable. Autre support de mise en œuvre, les câbles sous-marins intercontinentaux ont vu leurs possibilités de transmission multipliées par 1.000 en quelques années. Dès lors, l'amortissement du matériel est assuré plus rapidement et la facturation des communications aux utilisateurs peut chuter de façon vertigineuse. La révolution numérique a ainsi permis d'offrir des connexions entre des réseaux informatiques disséminés aux quatre coins du monde pour un coût très modique. Concrètement, l'utilisateur ne paie qu'une communication téléphonique locale jusqu'à son point d'accès au réseau. Celui-ci est fourni par un prestataire de service qui demande le paiement d'un abonnement d'une centaine de francs par mois pour une durée de connexion illimitée et la tenue d'une boîte aux lettres électronique.

La croissance du parc informatique, le caractère universel du langage utilisé et la modicité des coûts de transmission font donc d'internet un véritable réseau de réseaux accessible au plus grand nombre. Mais, au-delà de la technique, il est nécessaire de présenter le contenu d'internet.

Internet ou la diffusion interactive d'information

Internet est avant tout un extraordinaire instrument de connaissance car il permet la transmission rapide de toutes sortes de données. Il fournit aujourd'hui principalement trois services :

- *la messagerie électronique* : c'est la possibilité pour tout utilisateur d'envoyer quasi instantanément du courrier électronique (textes, photos, sons...) à toute personne disposant d'une boîte aux lettres électronique, |

- *la «Toile» ou Web (World Wide Web)* : cet élément est un des plus spectaculaires d'internet, surtout en raison des possibilités d'utilisation très intuitive. Il s'agit de pages d'in-

formation (textes, images, vidéos, sons, animations diverses...) mises à disposition par des serveurs pour tous les utilisateurs. Ceux-ci peuvent consulter les informations et disposent de moteurs de recherche qui permettent de trouver un document précis au milieu du foisonnement des données. Le protocole internet permet l'utilisation du format hypertexte : en désignant un mot contenu dans une page, on peut être instantanément redirigé vers une autre page présente sur n'importe quel serveur internet, d'où l'impression d'être dans une «toile» aux ramifications multiples ; il existe actuellement près de huit cent mille serveurs, le nombre ayant doublé tous les trois mois sur l'année écoulée,

- *les forums de discussion (newsgroups)* : il s'agit de groupes de discussion où le dialogue s'établit sur un sujet précis. Il en existe aujourd'hui plus de cent mille qui couvrent les domaines les plus divers, depuis le dernier film de Rohmer jusqu'à la préparation de la poule au pot, en passant par l'archéologie au Kérala. N'importe quel utilisateur peut proposer la création d'un forum et les sujets sont dès lors souvent très pointus. Le dialogue se fait par des messages consultables en différé par tous les membres du groupe.

On voit donc qu'internet n'est pas un instrument dont l'utilisateur est passif, contrairement à son attitude avec d'autres médias comme la télévision ou la presse écrite, pour lesquels l'interactivité est très limitée et étroitement encadrée. L'utilisateur d'internet peut en permanence interagir avec l'ensemble du réseau. Le coût assez modique de mise en place des serveurs a en outre permis leur multiplication rapide.

INTERNET ET LE DÉBAT SOCIAL

Le phénomène internet est devenu l'objet de vifs débats car il met en lumière l'ambiguïté de l'évolution des sociétés contemporaines.

La quintessence de l'individualisme

En effet, en premier lieu, cet instrument permet la communication entre les hommes, mais il s'inscrit dans une perspective individualiste. Jusqu'au début des années 1990, internet était utilisé par quelques initiés pour qui il était une source d'identification. Les utilisateurs formaient une sorte de communauté utopique qui avait adopté des règles de conduite particulières : «l'étiquette internet» interdisait ainsi toute activité commerciale, et tout propos désobligeant pouvait entraîner la radiation de la liste des utilisateurs. Ces règles de conduite, applicables lorsque le réseau ne comptait que quelques milliers d'utilisateurs, sont plus difficiles à mettre en œuvre aujourd'hui où l'on dénombre plus de 45 millions de connectés. L'illusion d'une «communauté internet» a cédé la place à un vaste réseau décentralisé difficilement contrôlable. L'instrument de communication entre les hommes apparaît alors sous son véritable jour. L'utilisateur est un individu solitaire entretenant des relations désincarnées avec le reste du monde. Celui qui est connecté communique certes avec un correspondant d'un autre héli-

sphère mais, dans le même temps, il peut se couper de la société dans laquelle il vit. Internet risque alors de porter à son paroxysme le contraste entre la mondialisation des communications et le délitement du lien social. On en trouve une bonne illustration dans le film *Denise au téléphone* dans lequel les héros, habitant dans le même pâté de maisons, pianotent tous sur leur clavier pour se fixer des rendez-vous où personne ne va jamais. L'illusion de la communication universelle se heurte ainsi à la solitude de l'homme dans les sociétés modernes.

Censure et liberté de communication

Ensuite, internet pose sous un nouveau jour le problème de la diffusion d'informations illicites, par exemple pornographiques ou négationnistes. Mais il convient de souligner que les cas signalés, qui ont donné d'internet une image très négative, sont extrêmement marginaux sur le réseau. Il est néanmoins nécessaire de s'interroger sur les difficultés liées à l'absence de contrôle des informations diffusées. Internet étant par essence un réseau décentralisé, il est techniquement impossible d'effectuer un contrôle des serveurs connectés. En effet, les ordinateurs peuvent être localisés dans n'importe quel pays du monde, y compris ceux où la pédophilie et le négationisme ne sont pas réprimés. En outre, les droits de la propriété intellectuelle sont bafoués dans certains Etats. La diffusion pirate du livre du docteur Gubler sur la santé du précédent président de la République doit être analysée dans ce contexte. La diffusion de cet ouvrage sur internet a pu être stoppée avec l'arsenal législatif et réglementaire existant parce que le serveur était localisé en France. Or, si le texte en avait été envoyé sur un ordinateur de certains pays du Sud-est asiatique, aucun moyen technique n'aurait permis d'en arrêter la diffusion, sauf à couper le réseau français de l'ensemble du réseau internet. Une telle solution n'est plus envisageable aujourd'hui, tant internet est devenu un instrument indispensable pour nos chercheurs et nos entreprises. Le problème posé aujourd'hui est donc moins celui de la mise à jour de notre réglementation pour lui permettre de faire face aux utilisations abusives d'internet, que de l'organisation au niveau international d'une sorte de contrôle des flux d'information. Un tel dispositif paraît bien utopique pour le moment et ce problème reste donc entier. Il risque de rendre obsolète nos lois sur la presse, sur la protection de la jeunesse, sur l'interdiction de la négation de génocide et sur la protection du droit d'auteur. En fait, seuls des dispositifs implantés dans les ordinateurs des utilisateurs permettent de limiter certains excès : ainsi, des programmes informatiques détectant certains mots sensibles permettent de filtrer des fichiers illégaux. On le voit, internet repose le problème de la censure et de la liberté de communication, et il ne faut pas s'étonner dès lors de la vivacité des réactions qu'il suscite.

De nouvelles inégalités

Enfin, la progression rapide d'internet conduit à creuser le fossé social entre des élites bien formées et bien équipées et le reste de la population. D'une part, les écarts de développement entre les pays occidentaux et les pays en déve-

loppement risquent de se creuser. En effet, le réseau n'est accessible que lorsque les infrastructures de télécommunication sont suffisantes. Or, comment des pays pourraient-ils s'équiper de téléphones alors même que les besoins vitaux de leur population ne sont pas couverts ? De semblable manière, à l'intérieur même de nos sociétés, internet peut devenir une source supplémentaire d'inégalités. Ainsi, une étude a montré que seulement 5 % des foyers américains dont le revenu est inférieur à 10.000 \$ par an sont équipés d'un ordinateur. En revanche dans les familles aisées, le niveau d'équipement s'établit à plus de 60 %. Le risque est dès lors grand de voir se creuser un nouveau fossé social entre une élite ayant un accès interactif aux ressources d'information et le reste de la population qui devrait se contenter de regarder passivement la télévision. L'enjeu est important, car internet apparaît d'ores et déjà comme un instrument de démocratie directe. En effet, aux Etats-Unis, le développement d'actions concertées a probablement permis, grâce à l'envoi de centaines de milliers de messages électroniques, d'orienter des votes du Congrès. En effet, quelques manipulations informatiques suffisent pour envoyer un message à l'ensemble des utilisateurs d'un Etat pour les alerter sur l'importance d'un vote ou d'une décision de l'exécutif ; le destinataire du message d'alerte peut alors très simplement envoyer un message sur la boîte aux lettres électronique de l'autorité compétente. Internet pose dès lors le problème inhérent à la démocratie directe : une vague d'émotion populaire suscitée par des événements médiatisés peut exercer une forte pression sur les gouvernants. Le fait que, seule, une certaine couche de la société ait réellement accès à cet instrument aggrave encore les risques de dérive.

Internet cristallise donc une partie du débat social car il est emblématique des problèmes liés au développement des sociétés occidentales. Mais, au-delà de ces difficultés qui le dépassent, internet doit être examiné en tant que tel.

INTERNET, FACTEUR DE PROGRES

La mise en place d'un réseau de communication apparaît comme un fantastique facteur de progrès pour l'humanité, mais son développement est une source de défis pour la France.

La diffusion massive d'information

Internet est avant tout un formidable outil de communication et d'échange de données. La possibilité de diffuser et de stocker de grandes quantités d'information à très faible coût permet des avancées significatives, que l'on peut illustrer par quelques exemples. D'abord, l'intégration d'un grand nombre de bases de données au sein d'un réseau interconnecté au niveau mondial permet l'échange et le partage d'informations entre des chercheurs dans tous les domaines et en temps réel. Les distances et les temps de transmission disparaissent. En outre, la possibilité pour un chercheur de consulter des documents à distance permet de réduire les coûts de déplacement et ouvre ainsi de plus grandes possibilités. A cet égard la devise d'internet est particulièrement évocatrice : «si tu ne sais pas, demande ; si tu sais, partage».

En second lieu, du point de vue de la diffusion de la connaissance, les systèmes de téléconférence bon marché permettent de repenser tous les mécanismes de la formation à distance. L'interactivité du réseau permet à un élève de poser de chez lui des questions à un professeur qui enseigne à l'autre bout du monde, pour une matière très pointue, ou de sa région, dans une optique d'aménagement du territoire. Il peut également envoyer ses copies ou correspondre avec ses professeurs en temps réel. Enfin, même hors de toute optique d'enseignement formalisé, l'accès aux données les plus diverses est un stimulant puissant pour développer la curiosité de l'homme et ouvrir le plus grand nombre à de nouvelles connaissances et à des cultures différentes.

Ces avantages, succinctement présentés, sont déterminants pour souhaiter le développement d'internet et son utilisation par le plus grand nombre.

Des défis à relever

Mais le développement actuel du réseau pose également des problèmes spécifiques. D'une part, la croissance actuelle d'internet peut conduire à terme à un nouveau recul de la francophonie. En effet, l'avance prise par les Américains dans la mise en place de banques de données et la nécessité de développer une langue accessible à tous les utilisateurs favorisent l'anglais. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre le discours du chef de l'Etat au dernier sommet de la francophonie à Cotonou sur la nécessité de développer des serveurs en langue française. Il faut garder à l'esprit que Bill Clinton avait fait de la mise en place d'une «information highway» (autoroute de l'information) un de ses thèmes de campagne en 1992, et qu'il a fait adopter un programme public particulièrement étoffé en la matière, alors même que le gouvernement américain est en général peu interventionniste. Cela montre l'importance économique et politique attachée à ce dossier. En France, des projets d'autoroutes de l'information ont été sélectionnés il y a près de deux ans, mais leur mise en place, même à titre expérimental, pro-

gresse lentement. Le volontarisme semble faire défaut à l'heure actuelle compte tenu des restrictions budgétaires, alors que nos concurrents avancent leurs pions.

D'autre part, du point de vue industriel, la France avait acquis un certain avantage grâce au développement du minitel. Si internet ne remplacera pas immédiatement cet outil, il n'en demeure pas moins que ce marché, relativement protégé de la concurrence internationale, risque à terme d'être remplacé par l'équipement des foyers en micro-ordinateur. Dans ce secteur très concurrentiel, les industriels français ne sont pas très bien placés. Pris en tenaille entre les avancées technologiques de la Silicon Valley et les coûts de fabrication des pays du Sud-est asiatique, ils disposent de peu d'atouts pour faire face à l'évolution en cours. La France dispose néanmoins de quelques avantages, notamment l'avance prise en matière de réseau de télécommunication, qui reste la base du développement d'internet. Dans un domaine où les économies d'échelle sont déterminantes, la constitution d'alliances internationales sera néanmoins cruciale.

*
* *

Le développement d'un réseau mondial d'information est souvent comparé à la révolution induite par l'invention de l'imprimerie par Gutenberg. Fantastique pas en avant, internet va certainement entraîner des bouleversements sociaux semblables à ceux qu'avait provoqués la diffusion de la pensée par écrit. Mais au lieu de s'étaler sur des décennies et d'être réservée à quelques amateurs éclairés et aisés, la révolution internet va être extrêmement rapide et elle concernera le plus grand nombre. Dans notre époque de fin des certitudes, voilà une brique supplémentaire à intégrer dans cette maison en construction qu'est la société de demain.

Emmanuel GOLDSTEIN

L'existence d'une revue dépend du nombre de ses abonnés

Abonnez-vous - Diffusez France-Forum

Abonnements de soutien

FRANCE-FORUM demande instamment à tous ceux qui comprennent son effort de lui apporter leur appui en souscrivant un abonnement de soutien dont le prix minimum est fixé à 150 F.

France-Forum, 133 bis rue de l'Université, 75007 Paris

Numéros spécimens gratuits sur demande

DE L'EUROPE CHÉTIENNE A L'EUROPE UNIE

par Emile POULAT

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, l'Europe a été une grande espérance où se discernait déjà de profondes divergences. Comme l'O.N.U., après elle et plus lentement qu'elle, elle a été un projet qui a permis des réalisations considérables et irréversibles. On le comprend mieux quand on s'essaie à «l'histoire contre-factuelle» : que serait-il advenu si cette construction n'avait pas existé ?

L'Europe est aujourd'hui une espérance pour les nations et les peuples qui frappent à sa porte. Pour ceux qui y ont trouvé et fait leur place, comment ne pas voir qu'elle est souvent le lieu de la désillusion et de l'hésitation ? Faute de volonté, faute d'accord, faute d'une vision claire et convaincante, face aux objections et aux difficultés qui se dressent sur sa route, on s'étonne de voir une idée aussi simple transformée en machine aussi lourde. Deux peurs se conjuguent : devant un avenir bouché, devant un passé menacé. Peur de perdre sur les deux tableaux : voir fondre ce qu'on a et ce qu'on est sans aucune assurance sur ce qui nous échoira.

Dans cet état d'esprit, l'émotionnel envahit le champ du rationnel. Sans doute convient-il de procéder autrement. Aucune *fatalité* historique ne préside à la construction de l'Europe - pas plus qu'aux lois du marché - et l'avenir reste largement ouvert, voire imprévisible. En revanche, on peut penser qu'elle est une *nécessité* à partir du moment où, par

choix politique, une logique de paix l'emporte sur une logique de guerre.

GUERRE ET PAIX : DEUX LOGIQUES

Logique de guerre, en tout cas de rivalité, d'affrontement, d'antagonisme, c'est celle qui semblait naturelle aux hommes depuis toujours et qui a conduit les théologiens chrétiens à théoriser la «juste guerre». Pendant des siècles, la guerre est apparue comme une solution aux conflits, réglés par une épreuve de force et le droit du plus fort. La paix était un état précaire entre deux guerres, employé à préparer la prochaine conflagration : «*Si vis pacem, para bellum*».

De la guerre de Cent Ans, on est passé à la «guerre totale», puis à l'arme nucléaire, en attendant le «rayon de la mort» qui tue sans détruire. La guerre conçue comme l'état naturel de l'humanité - *Polémos pater panton* - a sa logique et son économie. Elle implique et stimule l'Etat souverain, puissance militaire, avec ses frontières bien gardées et son armée bien équipée. Un sentiment nationaliste soigneusement cultivé y favorise «l'union sacrée» de citoyens par ailleurs divisés. La politique, c'est le sens de l'ennemi, ainsi que l'a observé Carl Schmitt avec acuité, et donc un jeu d'alliances contre un adversaire commun qui a produit, après 1945, la stratégie des «deux Blocs», leur «guerre froide» et

l'escalade des armements. Jean-Jacques Rousseau et le XVIII^e siècle finissant ont rêvé d'un «contrat social» qui substitue la société civile à cet état sauvage et toujours primitif que nous décorons du nom de «civilisation». Charles Fourier jalonna les étapes que celle-ci doit encore parcourir pour parvenir à l'harmonie et à l'unité. Friedrich Hegel identifiera ce terme à la «fin de l'histoire» et, comme beaucoup de ses contemporains, Friedrich Engels sera fasciné par «le rôle de la violence dans l'histoire». Allergiques à la «lutte des classes» - du moins jusqu'à la «théologie de la libération» -, les théologiens chrétiens ont longtemps montré beaucoup plus de complaisance pour les guerres entre nations.

En un demi-siècle, quelque chose d'essentiel a commencé de changer. Une logique de paix s'est enclenchée, et elle n'est plus seulement le fait d'avant-gardes pacifistes. Ne nous leurrons pas : elle n'a pas éliminé la logique de guerre, ce serait trop beau, un miracle comme Dieu n'en fait pas. Le potentiel de destruction massive (armes A.B.C. : atomiques, bactériologiques et chimiques) n'a jamais été aussi considérable. La haine, l'agressivité, la violence, la cruauté occupent chaque jour nos écrans de télévision. On ne compte plus les conflits régionaux ou locaux.

Et pourtant, une troisième guerre mondiale est devenue peu à peu impensable : par l'effet de facteurs complexes et enchevêtrés qui mériteraient une longue analyse. A «l'esprit de revanche» a succédé le concept de «dissuasion», il reste légitime de se défendre et de s'y préparer, il devient onéreux d'être désigné comme «l'agresseur». Le patriotisme n'exige plus de chanter, à la suite de Victor Hugo, que «mourir pour la patrie est le sort le plus beau» ou, avec *La Marseillaise*, «qu'un sang impur abreuve nos sillons». L'opinion publique de nos pays n'est plus «cocardière», même si elle reste localement xénophobe. Elle est horrifiée par le terrorisme, arme des pauvres et des fanatiques qui n'ont rien à perdre. Les guerres de Bosnie et de Tchétchénie lui apparaissent comme des archaïsmes qui offrent en spectacle l'impuissance des puissants : les Grands à l'O.N.U., les Quinze en Europe.

NOTRE IDÉAL HISTORIQUE CONCRET

Notre idéal historique concret, pour parler comme Jacques Maritain, est désormais celui d'un «nouvel ordre mondial», politique, économique et social, fondé sur la complémentarité des intérêts, l'échange des biens et la circulation des personnes. Un nouveau contrat social à l'échelle de l'humanité. Ce fut le cri de Paul VI à l'O.N.U. : «Plus jamais la guerre !».

Cet idéal historique est servi par une sensibilité nouvelle : les peuples en ont assez de se battre, ils en ont trop souffert, et ils ont compris qu'on pouvait atteindre de meilleurs résultats à un moindre coût par des voies plus civiles. Est-ce un progrès de la conscience morale et religieuse ? de l'influence chrétienne ? d'une sagesse humaine instruite par les leçons de l'histoire ? Peut-être et plût à Dieu ! Il reste que cette évolution n'est pas simplement le fait des individus.

Elle ne résulte pas d'abord d'une agrégation de bons sentiments, d'une cristallisation de l'opinion publique. Elle est l'œuvre d'une volonté politique, d'un grand dessein tâtonnant, prenant en compte les conditions nouvelles de notre société. A l'échelle de l'Europe, le noyau initial de ce dessein a été la Communauté des Six, progressivement élargie et structurée.

De nombreux colloques se sont déjà penchés sur ces conditions de tous ordres, leur prise en compte et leur mise en œuvre, sur le développement institutionnel de l'Europe et les diverses manières de le concevoir. Le nôtre (voir le P.S. ci-dessous) a un objet plus précis, nettement délimité : voir ce qu'il advient de deux concepts impliqués dans cette édification, *souveraineté* et *subsidiarité*. La pensée catholique n'a jamais caché sa résistance au premier, qui est ancien, ni mesuré sa faveur au second, qui est un néologisme.

Dans notre monde contemporain, il n'existe que des souverainetés segmentaires : une mosaïque de territoires, sur lesquels flotte le drapeau de l'Etat qui assume cette souveraineté. La Charte de l'O.N.U. (1946) commence fièrement : «Nous, peuples de Nations unies...», mais ces peuples y figurent au titre de leurs Etats respectifs dont le nombre s'est accru au fil des ans et des événements : 186 à ce jour, des superpuissances aux micro-Etats de quelques hectares. Il était convenu que l'O.N.U. n'était ni un super-Etat, ni un gouvernement mondial, et que les Etats membres n'aliénaient rien de leur souveraineté nationale. Ainsi refusèrent-ils toute Cour suprême, tout Tribunal international qui - à l'exemple de celui de Nuremberg - aurait pu les incriminer pour manquement à la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948).

UN RÉSERVOIR D'EXPÉRIENCES : LE FÉDÉRALISME

L'O.N.U. n'a qu'une autorité morale, assistée de divers moyens de pression et d'action, de résolutions sans force contraignante, de pactes auxquels souscrivent les Etats qui y consentent. Un droit international public s'élabore ainsi grâce à leur bonne volonté dont leur participation financière au fonctionnement de l'organisation est le symbole. L'O.N.U. n'a aucun recours contre les retardataires et les défaillants, ce qu'aucun Etat ne tolère chez lui : à ce jour, elle ne peut se targuer d'aucune souveraineté supranationale et verticale.

Dans ses limites horizontales, l'Etat doit organiser sa *souveraineté* propre. C'est un phénomène complexe, avec de nombreux cas de figure, dont l'étude comparée - structurelle et fonctionnelle - reste à entreprendre : une étude dont la première leçon sera qu'il n'existe plus aujourd'hui aucun exemple à l'état pur.

Parmi les grands modèles structurels, on trouve le système unitaire (France), le système fédéral (Etats-Unis, Suisse, Allemagne,...), le système emboîté (l'Empire britannique et, en sens inverse, l'Empire soviétique). Fédéral, confédéral, interfédéral, la réalité est ici plus riche que le

vocabulaire : au 1er janvier 1987, l'O.N.U. comptait 159 Etats souverains parmi lesquels 18 fédéraient 278 «Etats» (les *States* des U.S.A.). L'emboîtement croissant donne Angleterre, Grande-Bretagne, Royaume-Uni, Iles Britanniques, Commonwealth ; l'emboîtement décroissant a produit l'Union soviétique, soit 16 Républiques fédérées (dont la puissante République fédérale de Russie) avec, en leur sein, Républiques ou Territoires autonomes, l'ensemble reposant sur la distinction entre citoyenneté soviétique et nationalités incorporées. Aucune réflexion sur «l'Europe et l'idée fédérale» ne peut ignorer cet extraordinaire réservoir d'expériences, ni oublier que fédéral et totalitaire ne s'excluent pas nécessairement.

La *subsidiarité* était un fait dans l'ordre fonctionnel bien avant que se fit sentir le besoin du mot. La genèse de l'Etat moderne a été lente et il a été long à trouver les moyens de ses ambitions, dont l'éveil a été progressif. L'Etat naissant menait ses affaires qui absorbaient ses énergies ; il ne se sentait ni responsable du bien-être de ses sujets, ni obligé de veiller à tout. S'il a tant grossi, ce n'est pas seulement la faute à son appétit monstrueux - le *Léviathan* de Thomas Hobbes - mais aussi, comme le pouvoir pontifical des Papes, en raison des appels qui n'ont cessé de monter vers lui, sollicitant son intervention. Aujourd'hui encore les doléances contre l'Etat s'analysent le plus souvent comme une redistribution du cahier des charges selon les intérêts en présence.

SOUVERAINETÉ, UN CONCEPT PEU CATHOLIQUE

Souveraineté et subsidiarité, il ne s'agit pourtant pas d'une symétrie inverse, comme si l'on enlevait à l'un pour donner à l'autre. L'Etat peut se décharger sans rien abdiquer de sa souveraineté (on le voit en France pour le réseau routier ; on commence à le voir pour le réseau ferroviaire). En revanche, avec l'Europe, on assiste à un phénomène nouveau, émergent : des limitations et des transferts de souveraineté au bénéfice d'une instance supérieure, un véritable dessaisissement pour lequel il n'existe encore aucun mot analogue à ce que dit subsidiarité pour les instances inférieures, publiques ou privées. Pourrait-on avancer subalternité, Etat subalterne ou subalterné ? Mieux vaudra sans doute parler d'intégration.

Il convient donc de s'attacher un peu à la formation de ces deux concepts de manière à en cerner le sens, à voir ce qu'il devient dans le cadre européen, à se prononcer sur ce que le souci d'une pensée chrétienne peut en dire et en faire.

On connaît le jugement péremptoire et sévère de Maritain sur le premier : «La philosophie politique doit se délivrer du mot et du concept de souveraineté... Les deux concepts de souveraineté et d'absolutisme ont été forgés ensemble sur la même enclume. Ils doivent être ensemble mis au rebut» (1). Cette répugnance ne lui est pas propre : elle caractérise l'essentiel de la tradition catholique et protestante. La question est donc d'expliquer comment l'Europe occidentale a pu être la matrice de ces deux concepts.

Les Romains les ignoraient : ils avaient *dominium et imperium*, qui renvoient à une possession territoriale, à son gouvernement et à sa défense. Le Moyen-âge a théorisé la République chrétienne - la «chrétienté», *respublica christiana* - avec sa distinction des deux pouvoirs (spirituel et temporel, ecclésiastique et séculier : «le pape et l'empereur, ces deux moitiés de Dieu», écrira Victor Hugo) et l'interminable histoire de leurs querelles où André Malraux voyait du moins une efficace protection contre toute dérive totalitaire. L'Europe des Etats est née sur les ruines de la chrétienté, un peu comme la Communauté européenne naîtra de l'échec catastrophique de l'Europe des Etats.

Hormis quelques antipapes et le grand schisme d'Occident (Avignon), il n'y a jamais eu qu'un seul pape. En revanche, rois et princes se sont assez vite affirmés «empereurs chez eux», à commencer par le roi de France, imité par ceux d'Angleterre et d'Espagne. Ainsi sont apparues des prétentions souveraines qui ne reconnaissaient aucune autorité supérieure à elles et qui s'affirmaient déliées (*absolutus*) de toute obligation imposée, à la triple exception de la loi divine, de la loi naturelle et des lois fondamentales du pays. Jean Bodin en est réputé le premier théoricien en 1582 : «La souveraineté est la puissance absolue et perpétuelle d'une République.... Elle n'est limitée ni en puissance, ni en charge, ni à certain temps. Le prince est à l'image de Dieu».

Dieu n'aura qu'un temps. Il sera remplacé par une entité à double face : la nation, le peuple. Souveraineté nationale ou souveraineté populaire, ce sera un long débat dont l'enjeu est transparent et que l'Etat neutralisera à son profit. L'Etat se fait nation souveraine et peuple souverain, même si le peuple n'a jamais été l'Etat.

Le débat politique s'est doublé d'une querelle religieuse. La tradition catholique de la théologie politique a toujours veillé à ne pas déprécier l'Etat - «*Omnis potestas a Deo*» -, sachant louer le Saint Roi modèle de vertu chrétienne dans l'exercice de son pouvoir, mais aussi reconnaître un gouvernement légitime en dépit des faux principes qu'il professe. En revanche, elle le suit mal sur les voies de la souveraineté.

Le prince à l'image de Dieu et la monarchie absolue de droit divin, c'était déjà trop pour elle, attachée aux prérogatives du pontife romain. Mais le peuple substitut de Dieu, c'était l'inacceptable, une révolution des esprits où les droits de l'homme en venaient à occuper la place des «droits de Dieu». Le premier à l'encontre de Jean Bodin, le cardinal de Bérulle (mort en 1629), avait marqué la ligne : Dieu serait désormais «l'Être suprême», sans rapprochement concevable avec ces prétendues souverainetés et leurs politiques si éloignées de l'esprit chrétien.

Même quand il garde des attaches confessionnelles (ce fut longtemps le cas de l'Espagne et de l'Italie ; c'est encore la situation, en Europe, de plusieurs pays), l'Etat contemporain se veut d'abord et avant tout l'Etat, tenu uniquement par sa Constitution et ses engagements internationaux, sans attention particulière à la «loi naturelle» des théologiens (qu'est-ce à dire ?) et moins encore à la loi divine (qui a qua-

lité pour la formuler ?). Mais parce qu'il est désormais travaillé au corps par une logique de paix, il lui faut accepter de limiter sa souveraineté non seulement dans des conventions multilatérales, mais au profit d'institutions européennes dont est affirmé le caractère supranational.

Le projet de monnaie unique en est aujourd'hui le symbole le plus éclatant, après l'abaissement des frontières intérieures, la liberté d'établissement des ressortissants de l'Union, la création d'une Cour de justice européenne et d'un Parlement Européen.... Le droit des Etats membres de l'Union doit s'adapter au nouveau droit européen sans que les Parlements nationaux aient à se prononcer sur ces dispositions.

Il s'agit là d'une cession volontaire et relativement contrôlée, répondant à un dessein politique dont les implications étaient loin d'être évidentes à l'origine. On peut se demander si cette souveraineté n'est pas attaquée et rongée encore plus radicalement par une mondialisation envahissante qui échappe à tous les systèmes classiques de contrôle et que certains disent «sauvage» : économique, financière, scientifique, informatique, touristique... Que l'on pense seulement à la Bourse en temps réel, aux énormes flux monétaires qui circulent chaque jour, ou - dernier venu - à Internet... Le survol aérien des territoires étrangers est régi par des accords internationaux, mais non la surveillance américaine du globe terrestre par satellite. C'est la sécularisation qui achève en force ce que la religion avait commencé dans l'impuissance.

SUBSIDIARITÉ, UN CONCEPT NÉ CATHOLIQUE

On pourrait penser que cette intégration à un ordre supérieur entraîne moins d'Etat et moins d'administration. Il n'en est rien : elle développe une participation active à un système complexe d'institutions et d'obligations, favorisant indirectement - et involontairement - la «subsidiarité» par une sorte de compensation.

Comme solidarité, dans la langue française, souveraineté était un mot d'origine «laïque». Comme communauté, et d'autres, subsidiarité appartenait au langage catholique avant de connaître le succès que l'on sait. Il a un sens précis, même si des brumes épaisses semblent entourer celui-ci, à l'exact opposé de «suppléance».

On supplée à une défaillance, qui conduit à faire ce qu'un autre doit faire et ne peut faire, à l'échelon supérieur ou à l'échelon inférieur : ainsi au temps des «grandes invasions», les évêques «*defensores civitatis*». La subsidiarité consiste, en revanche, à laisser faire à chacun ce qui lui incombe, ce qu'il doit et peut faire : l'Etat vis-à-vis des communes, des familles et des associations, les parents vis-à-vis de leurs enfants. Elle se situe entre libéralisme - «laisser faire, laisser passer» - et interventionnisme - «rien ne peut-être étranger à l'Etat» - au sens commun souvent donné à ces deux notions floues. La société n'est pas un immense phalanstère, où chacun sait à tout moment ce qu'il doit faire, mais une communauté d'hommes libres dont les initiatives s'ordon-

nent à un bien commun qui n'est ni spontané, ni monopole d'Etat.

Subsidiarité, le concept est traditionnel, mais le mot est récent. On le trouve pour la première fois, tout au moins dans un document faisant autorité, en 1931 : sous la signature de Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo anno*. Plus précisément, on trouve l'adjectif entre guillemets, si neuf et incongru que le latin «*servato hoc «subsidiarii» officii principio*» sera traduit en français par «fonction supplétive». Le mot venait-il d'un rédacteur allemand de l'encyclique ? Voici ce texte :

L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ou de les absorber.

Que l'autorité publique abandonne donc aux groupes de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort. Elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle parce qu'elle seule peut les remplir (...). Que les gouvernements en soient donc bien persuadés : plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements selon ce principe de la fonction subsidiaire de toute collectivité, plus grandes seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques (2).

Le mot sera consacré par Jean-Paul II en 1991 dans son encyclique *Centesimus annus* et repris le 7 février 1992 par le Traité de Maastricht sur l'Union européenne, où il est ainsi défini à l'art. 3 B : «Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où...». Déjà, le Préambule avait affirmé que «les décisions seront prises le plus près possible des citoyens, conformément au principe de subsidiarité...».

Ce principe est certainement plus proche de la culture catholique que de la culture protestante, et de la culture germanique que de la culture française. Il est étranger à la tradition laïque française. On peut penser qu'il est promis à un bel avenir.

Emile POULAT

(1) Jacques MARITAIN, «Le concept de souveraineté» dans *L'Homme et l'Etat (1951)*, repris dans *L'Europe et l'idée fédérale*, Paris, Mame, pp. 99 - 128 p.

(2) Q.A., n° 88. Voir aussi n° 86 : c'est «troubler d'une manière très dommageable l'ordre social que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir par eux-mêmes...».

P.S. Le texte ci-dessus est celui d'un rapport introductif présenté par notre collaborateur et ami Emile Poulat, à un colloque de Maria-Laach, organisé par la Fondation Konrad Adenauer et par notre ami André Aumonnier.

LE MODÈLE AMÉRICAIN CHEZ LES LIBÉRAUX FRANÇAIS DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE

par Jean-Paul CLÉMENT

Depuis l'indépendance des Etats-Unis, en dépit de la part qu'y prirent la France, les nobles libéraux qui combattirent aux côtés des *insurgents*, en dépit des relations de voyage de Français éminents, de Chastellux à la Rochefoucauld-Liancourt, et des débats auxquels la Constitution américaine et les Déclarations des droits des Etats confédérés donnèrent lieu au sein de la Constituante de 1789 à 1791, la réalité américaine est demeurée mal connue, ses institutions sujettes à des interprétations somnolentes ou volontairement polémiques. A aucun moment, l'Amérique ne fut donnée comme le modèle à suivre. Ne serait-ce point que la France entendait la liberté d'une autre manière ? Nous en jugerons à travers l'expérience des révolutions de 1789 et 1848, puis de la pensée politique d'une figure méconnue du traditionalisme libéral : Chateaubriand.

L'AMÉRIQUE ET L'EXCEPTION DE SOVERAINETÉ

Si on ne peut dénier, ni aux Constituants de 1789, ni à ceux de 1848, le titre de «libéraux», il me semble préférable de parler à leur propos d'un libéralisme diffus, investi de l'intérieur par l'exception française, scellée dès 1789.

La France, en réinstituant solennellement le contrat social, en prétendant fonder sur la seule Raison droits et institutions, s'est attribuée à elle-même une sorte de vocation messianique dont retentissent à travers le XIX^e siècle maints échos - songeons entre autres à Michelet, dans *Le Peuple*.

François Furet a montré que l'«assomption» du tiers-état

en assemblée nationale et constituante a ruiné d'un coup le «mythe» américain, conçu comme une anti-Europe, sorte de recours imaginaire contre l'Ancien régime. La France suit alors sa propre utopie et s'abandonne à un «narcissisme» institutionnel, source paradoxale d'un universalisme indéfini.

Sieyès

Figure emblématique de 1789, Sieyès, lecteur d'Adam Smith et des économistes de l'école écossaise, a marqué de son empreinte la philosophie politique française - à moins que l'état de l'opinion n'ait trouvé en lui le médium inspiré. Libéral, il l'est lorsqu'il s'attaque à l'Ancien régime ; mais il l'est infiniment moins lorsqu'il prétend reconstruire «l'établissement politique» sur la base de la Raison et distingue les bons et les mauvais intérêts - intérêts collectifs ou corporatifs -, le tout surdéterminé par la lutte politique contre des ennemis publics toujours renaissants. La société devient immédiatement «objet politique», et la liberté résulte de la participation du citoyen à l'exercice de la souveraineté, alors que les Américains estiment légitime la diversité sociale et établissent une nette séparation entre la sphère du public et celle du privé.

On ne sera donc pas surpris que le «parti américain», inspiré par Jefferson et relayé par les aristocrates libéraux, de La Fayette à Condorcet, ait été toujours minoritaire dans les diverses assemblées révolutionnaires, dont les membres témoignent au fil des débats, sur le bicaméralisme, le fédé-

ralisme ou les droits de l'homme, d'une méconnaissance profonde des institutions américaines.

Comment la France en effet pourrait-elle admettre que l'Amérique, qui a donné le branle aux autres révolutions, se désigne à la France comme le terme de la civilisation démocratique ? Pour les Constituants, l'Amérique a purgé ce qu'il y avait de «féodalisme» dans les libertés anglaises, mais a conservé beaucoup trop de survivances «gothiques», dont la «common law» ; elle fait une part trop grande au jeu des intérêts et des contrepoids, alors que seul est légitime l'intérêt général, appuyé sur le principe de l'unité et de l'indivisibilité du Royaume puis de la République.

Aussi, lorsqu'après Thermidor les conventionnels adopteront, dans la Constitution de l'an II, le principe du bicaméralisme, le Conseil des Anciens ne s'apparentera en aucune manière au Sénat américain. Le Sénat américain signifie fédéralisme ; or, tout thermidoriens qu'ils sont, ils demeurent, comme leurs prédécesseurs, attachés au principe d'unité. On invoquera, pour justifier le bicaméralisme, la nécessaire maturation des lois ; on souhaite surtout éviter le retour des journées révolutionnaires et la dictature d'un régime d'assemblée. Il faut résister aux emportements de l'opinion, distinguer et séparer, selon la méthode chère à Condillac, les différentes étapes qui vont de l'initiative au vote de la loi, procéder de manière purement intellectuelle et abstraite. Il est de fait que, hormis une distinction d'âge, les assemblées sont identiques, même si leurs attributions sont différentes, enchaînées l'une à l'autre par des règles rigides et complexes qui conduiront à l'échec final.

Les Idéologues

La pérennité du modèle français, fondé sur la notion de souveraineté absolue et individuelle, s'impose aussi aux Idéologues, qu'on ne peut exclure de l'école libérale. Héritiers des Encyclopédistes et de l'esprit de 89, ils demeurent fidèles aux grands principes fondateurs en dépit des contacts étroits qu'ils entretiennent avec les Etats-Unis. Volney en a rapporté un *Tableau*. Destutt de Tracy, Jean-Baptiste Say, Dupont de Nemours sont liés d'amitié avec Jefferson. Dupont de Nemours avait, dès 1789, annoté l'*Examen du gouvernement d'Angleterre comparé aux constitutions des Etats-Unis*, de John Stevens, et avait tracé à la demande de Jefferson un plan d'enseignement qui parut aux Etats-Unis en 1800, soit une douzaine d'années avant d'être publié en France dans les *Annales de l'éducation* (1812).

De ces affinités entre les Idéologues et l'expérience américaine, le système d'éducation peut être cité en exemple. Pour les Idéologues, c'est par l'éducation que s'instaure la vérité et la liberté véritables. Or, l'Amérique leur paraît un modèle de ce qu'il faut faire, en raison du caractère démocratique de la jeune République dont l'éducation s'adresse à tous, et où la culture cesse d'être le privilège d'une élite restreinte, mais qui sait faire preuve, en même temps, d'un esprit pratique, concret, utilitaire.

Destutt de Tracy

Ainsi, Destutt de Tracy, bien que le plus américanophile des Idéologues, au point de faire paraître un *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu* aux Etats-Unis, avant qu'il ne soit traduit en France en 1819, demeure fidèle aux idées révolutionnaires. S'il penche vers le gouvernement républicain, qu'il dénomme «gouvernement national» - pour éviter le mot alors proscrit de «république» -, le seul légitime parce que fondé sur la «volonté nationale», il n'en estime pas moins que la Constitution américaine ne peut être appliquée en Europe, pour une raison de fait : le fédéralisme. Aux Etats-Unis, il est la garantie suprême de la liberté (1) car il permet une distribution harmonieuse des pouvoirs de la société. Toutefois, «(il) produit toujours moins de force que l'union intime (...) Sans doute il vaut mieux pour un Etat faible se joindre à plusieurs autres par des alliances ou par une fédération, qui est la plus étroite des alliances, que rester isolé ; mais si tous ces Etats réunis n'en formaient qu'un seul, ils seraient certainement plus forts.» Cette volonté d'assurer l'unité de l'Etat conduit Tracy à critiquer ceux qui proposeraient une structure fédérale pour la France : «Un Etat perd en se subdivisant en plusieurs parties quelque étroitement qu'elles demeurent unies» (2). Il invoque même des raisons de géopolitique, affirmant que l'Amérique n'a pas de voisins redoutables, alors que la France est entourée d'ennemis. Comment aurait-elle résisté en 1792 si elle avait été divisée ? «Il est douteux, estime-t-il, qu'elle eût pu résister à toute l'Europe, comme elle l'a fait en demeurant une et indivisible».

Ce principe omniprésent éclaire les commentaires de Destutt de Tracy lorsqu'il aborde la Constitution et tout particulièrement le bicaméralisme. Le Corps législatif, estime-t-il, doit être un, «et non pas combattre contre lui-même» : c'est la reprise d'arguments qui, adoptés en 1789, avaient ruiné les espoirs des «monarchiens». Instaurer une seconde assemblée, c'est courir le risque de voir renaître, à partir d'une Chambre haute à l'anglaise, une «aristocratie» contraire à l'intérêt général. Tracy critique donc les raisons avancées par Montesquieu pour justifier l'existence d'une seconde Chambre haute composée de nobles, «un appendice et une avant-garde du pouvoir exécutif dont elle a toujours suivi le sort». Or, le pouvoir exécutif, dans la tradition de Jean-Jacques Rousseau est et doit demeurer un pouvoir subalterne dont l'activité s'applique à des objets particuliers, toujours suspecte, par rapport au législatif exalté, de tendre honteusement ou non au royalisme. Ce qu'il faut, dit-il, c'est une seule assemblée élue pour un temps limité et se renouvelant chaque année : «tout au plus pourrait-on diviser cette assemblée en plusieurs sections dont les fonctions et la durée pourraient être différentes. Mais elles doivent être de même nature et surtout n'avoir aucun droit de veto l'une sur l'autre. Tous ces systèmes de balance et d'opposition ne sont jamais que de vaines singeries ou une guerre civile réelle», ajoute Destutt (3).

Dans ces rapides analyses, deux remarques se distinguent :

- la permanence des modes de raisonnement forgés en

1789,

- la reconnaissance d'une spécificité américaine - fédéralisme et bicaméralisme - qui détourne de toute tentation mimétique.

Nous revenons aux postulats initiaux, celui de la sainteté de la loi auquel les organes constitutionnels sont assujettis, et dont ils tirent, par une sorte de grâce efficiente, toute légitimité.

Les libéraux de Coppet

Les libéraux, M^{me} de Staël et sa petite île «intellectuelle» avec Benjamin Constant, les Broglie, se sont intéressés eux aussi à l'Amérique par l'intermédiaire de Jefferson et du Gouverneur Morris qui furent leurs amis. A Paris ou à Coppet, Germaine de Staël les accueillait volontiers : John Quincy Adams, Henry Clay ou John Ticknor à qui elle déclara un jour : *«vous êtes l'avant-garde du genre humain, vous êtes l'avenir du monde»*. Son gendre Victor de Broglie, se reportant par la pensée à la Restauration, résumait ainsi plus tard ses opinions politiques : *«je regardais les Etats-Unis comme l'avenir des pays civilisés, et la monarchie anglaise comme le gouvernement du temps présent»*. Cette confiance, souvent citée, jette une vive lumière sur des relations qui unissaient le gouvernement à l'anglaise et la république américaine dans la pensée des libéraux, et singulièrement de Benjamin Constant.

Certes, Constant défend les Etats-Unis contre ses détracteurs. Il confie à un correspondant américain que, s'il avait dix ans de moins, il s'établirait dans ce pays. Et pourtant l'expérience américaine n'occupe qu'une place réduite dans l'œuvre de Benjamin Constant. Il rêve de loin en loin et par intermittences aux Etats-Unis, mais sa réflexion est formée par l'Angleterre. Son libéralisme prend sa source en Angleterre ou en Suisse : l'influx américain vient de trop loin, il est trop faible pour éclipser des courants plus anciens et plus proches. Les Etats-Unis sont l'objet d'un ferveur beaucoup plus que d'une analyse. Dans *Minerve*, organe des libéraux de la Restauration, il est rarement question des Etats-Unis et pour ainsi dire presque jamais, alors que des nouvelles régulières sont données d'Angleterre. On n'y trouve aucune étude des institutions américaines. Si la sympathie prévaut à leur endroit, elle n'aveugle pas sur leurs défauts et n'exclut ni réserves ni avertissements.

La Révolution de 1848 et la vogue du «discours américain»

Avec 1848, le «discours américain» revient à la mode, mais l'«ethnocentrisme» constitutionnel français demeure inexpugnable. Dans l'*Encyclopédie du langage et de la science politique* publiée par Pagnerre et dirigée par Garnier Pagès l'Aîné (1842), nous trouvons sous la plume d'un des rédacteurs, Auguste Billiard, des réflexions qui s'enchaînent tout naturellement aux commentaires de Destutt de Tracy.

Après un rapide aperçu de la «confédération anglo-américaine», l'auteur explique que le prodigieux essor matériel que connaissent les Etats-Unis est dû pour l'essentiel à la liberté, *«au droit de participer au gouvernement de ses propres affaires. De là, une administration économe, n'ayant d'autre but que le bien commun, profitant de la paix pour acquitter les dépenses de la guerre»*. Mais surtout, les Etats-Unis ont le grand avantage de pratiquer le suffrage universel. A partir de ce principe générateur de tout bienfait, le rédacteur passe en revue les divers aspects de la politique américaine qui sont autant de critiques de la Monarchie de Juillet. Le traitement du Président de la République ne s'élève qu'à 25.000 dollars, il n'existe donc point de liste civile, de courtisans, de prébendes, comme c'est le cas en France. L'instruction publique et l'instruction élémentaire, nécessaires à tous les citoyens, sont le premier objet des dépenses publiques. Tout est conçu et financé, que ce soit les hospices, les routes, les chemins de fer, les canaux, les prisons, en vue du bien-être des habitants. Partout prédominent l'économie et l'utilité commune. Bienfait essentiel d'une République. En un mot *«cette prospérité toujours croissante des Etats-Unis, et qui est le résultat incontestable du gouvernement du peuple par le peuple, a porté d'excellents esprits à prendre leur gouvernement pour eux mêmes»*.

Puis s'élève le mur d'incompréhension. Tant que l'Amérique est posée comme contre-modèle de la Monarchie de Juillet, tout va pour le mieux. Lorsqu'on lui demande de servir de modèle, les différences sautent aux yeux. Et nos républicains de 1840 reviennent d'eux-mêmes dans le sillon ouvert dès 1789, et frayé à nouveau par Destutt de Tracy : *refus du fédéralisme, source de faiblesse, d'impuissance et de «déchirements prochains»*, et exaltation de la centralisation à la française : *«On cite l'Union anglo-américaine pour l'excellence de son système municipal (...) mais l'indépendance (des communes) à peu près absolue est la cause de leur faiblesse, de l'impuissance où elles sont d'empêcher le mal et souvent de faire le bien. Nous avons expliqué au mot «COMMUNES» qu'un pays, si étendu qu'il soit, ne forme qu'une seule commune, qu'une seule cité, que sa puissance consiste dans la centralisation, c'est-à-dire dans les garanties de justice et de force que l'on trouve au centre commun»*.

Refus de la division du pouvoir exécutif en deux Chambres : l'auteur donne une interprétation curieuse du partage des pouvoirs entre le Sénat américain, *«chargé de résoudre les questions et difficultés de droit public qui surviennent dans la marche des affaires»*, et la Cour suprême, dont les attributions *«sont plus larges et l'autorité plus réelle que celles de notre Conseil d'Etat»*.

Ainsi, pour A. Billiard, les Etats-Unis ne doivent leur vie et leur force qu'à la République - d'où la précellence de la forme républicaine sur toute autre ; et nous voyons là le point d'application immédiat que Garnier Pagès et ses amis peuvent en tirer. En revanche, le modèle n'est pas transposable, parce que les intérêts sont dispersés ; d'où il résulte que *«les diverses Républiques qui se sont formées en Amérique et qui ont pris cette Constitution pour modèle, n'ont pas tardé à en éprouver les fâcheux effets. L'union fait la force, comme elle fait la lumière et la justice ; mais il faut que cette union*

soit complète, car, si les intérêts qu'on tient divisés l'emportent sur ceux qu'on rassemble, il est de toute évidence que la République ne pourra subsister.»

Mais que penser alors de l'élection du Président de la République au suffrage universel ? Je ne suis pas sûr que les constituants de 1848 aient bien compris l'esprit de la Constitution américaine, guère mieux que les constituants de 1789, bien que d'une manière différente. L'élection d'un Président de la République au suffrage universel s'inspire, à mon sens, de motifs étrangers aux réalités américaines. L'Amérique est invoquée comme caution ; elle apporte aux constituants cette sérénité qui leur permet de passer aveuglément sur les dangers d'un pouvoir exécutif fort, bénéficiant de la légitimité du suffrage universel, lorsqu'un Bonaparte croise dans les eaux troubles de la République.

J'avancerai à titre d'hypothèse que le «narcissisme» français explique une fois encore cette innovation constitutionnelle. La première raison est ancienne ; elle tient à l'hégémonie de la souveraineté. Même si la souveraineté, pour les hommes de 1848, a perdu de la rigueur doctrinale que lui avait conférée Sieyès, le principe, réanimé par le suffrage universel, est au cœur de la vulgate républicaine : il doit informer tous les rouages de l'Etat, délibérants ou exécutifs.

L'autre raison réside dans le développement, au cours de la première moitié du XIX^e siècle, d'un messianisme poétique qui s'accompagne d'une idolâtrie du peuple, et appelle un pouvoir fort. Le poète est l'intercesseur entre le peuple et Dieu. C'est lui qui doit conduire ce peuple sur ce que Chateaubriand appelle «*les voies ascensionnelles du progrès de l'humanité*». Le poète est investi d'une mission temporelle et spirituelle qui ne se partage pas - Lamartine se présente aux élections de 1848, imbu de cette conception missionnaire du poète et de l'homme d'Etat. Il assure la fusion de ce peuple, il en est la tête, il parle en son nom ; une sorte d'hypostase se réalise au profit de cet homme inspiré, perméable aux inspirations divines. Le suffrage universel, soutenu par une volonté d'unanimité, doit investir l'homme de Dieu des rênes du pouvoir.

Ces deux raisons - l'une ancienne, l'absolutisme de la souveraineté, l'autre récente, tirée du pathos romantique, remarquablement explorée par Paul Bénichou (4) - me semblent les deux raisons principales, bien que jamais véritablement mises en lumière, qui, conjuguées, expliquent que l'on ait, en dépit de tous les dangers, adopté le principe de l'élection du président au suffrage universel. Ces raisons spécifiquement françaises l'emportent de beaucoup sur la volonté d'emprunt au modèle américain.

CHATEAUBRIAND

L'Amérique et l'Angleterre

Si l'on s'écarte des libéraux de tradition révolutionnaire pour étudier une autre variante du libéralisme français, de nuance traditionaliste, Chateaubriand mérite de retenir notre attention. L'auteur d'*Atala* s'est rendu aux Etats-Unis en 1791, il y a séjourné près de six mois, puis a regagné la Fran-

ce en apprenant la nouvelle de l'arrestation du roi, à Varennes. Après avoir servi dans l'armée des Princes, été blessé au siège de Thionville, il avait réussi à s'échapper et, après maintes péripéties, à se réfugier en Angleterre où il séjournera durant sept ans. C'est là qu'il s'initiera, en assistant aux débats de la Chambre des communes, au fonctionnement du «régime de cabinet».

Le regard que Chateaubriand jette sur le Nouveau Monde est intéressant, car nuancé, et même ambigu. Certes, il reconnaît que le système représentatif inventé par les Etats-Unis est l'une des grandes découvertes à mettre au crédit du génie humain. Toutefois lorsque, dans les *Réflexions politiques*, en 1814, et surtout dans *De la Monarchie selon la Charte*, en 1816, il propose aux hommes de la Restauration «*un catéchisme constitutionnel*» qui ne doit rien aux Etats-Unis et beaucoup à l'Angleterre.

Mais prenons-y garde ! La pensée de Chateaubriand est une pensée évolutive : «*un fait est un fait*», écrit-il en 1814. Comment pourrait-on après les bouleversements de la Révolution et de l'Empire prétendre gouverner comme en 1492 ? De grandes lignes de clivage existent dans la France de 1814, deux peuples s'opposent : la vieille France, nostalgique de l'Ancien régime, et la France post-révolutionnaire, celle des acquéreurs de biens nationaux, attachés à l'égalité des droits civils et politiques.

Chateaubriand, «un regard nuancé et ambigu» sur l'Amérique

Dans une dialectique du «*neuf*» et de l'«*ancien*», Chateaubriand estime que l'Angleterre offre un moyen terme, dont la Charte, dans l'interprétation qu'il en donne, offre une transposition intelligente, compatible avec les mœurs de la

Nation. Toutefois Chateaubriand, conscient que la société est mobile (5), qu'on ne peut l'arrêter à un point idéal en prétendant faire fi de «*la lente conspiration des âges*», opposée à la «*conspiration des intérêts*», n'y voit qu'une solution transitoire.

S'il ne se rallie pas à Louis-Philippe, et reste fidèle à la branche aînée des Bourbons, estimant que le «*filoutage du trône*» par le duc d'Orléans n'est qu'une solution précaire, dangereuse, qui n'arrêtera pas le cours des révolutions, nous le voyons s'orienter vers un système politique qui allierait deux principes antagonistes : le républicain et le monarchique. Il envisage même, dans un esprit qui est tout à la fois empreint de réalisme et d'utopie, une «*présidence royale*» où la monarchie, abaissant ce qu'elle aurait de trop élevé, se rapprocherait du peuple avant que, l'éducation de ce même peuple étant achevée, le roi se retire, abandonnant aux Français les rênes de leur propre destinée.

Dans son pamphlet de 1831, écrit contre la Monarchie de juillet et intitulé *De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille* (6), il examine avec une grande indépendance de vue les divers choix qui s'offraient à la France de 1830 : la République, le duc de Reichstadt, un changement complet de race, le duc de Bordeaux, la Monarchie de la branche cadette.

Il est frappant de voir que la République vient en tout premier lieu. «*Et pourquoi donc la République serait-elle une chimère ?* écrit-il. *Depuis la découverte du gouvernement représentatif, il est prouvé que la représentation se peut appliquer à un grand peuple dans une forme républicaine, comme dans la forme monarchique. Le gouvernement républicain a des avantages incontestables : il est bon marché ; il est fort noble ; il assigne aux intelligences leur rang naturel. Dieu, dans l'Écriture, ordonne à Samuel de détourner les Israélites de leur dessein, lorsqu'ils se veulent donner un roi. Samuel dit au peuple : «Voici quel sera le droit du roi qui vous gouvernera : il prendra vos enfants pour conduire ses chariots ; il en fera des gens de cheval, et il les fera courir devant son char...»* (7).

Le modèle de présidence à l'«américaine»

Le président que Chateaubriand évoque ici ne correspond-il pas au portrait de Washington, ce Washington que Chateaubriand avait rencontré à la fin de son voyage en Amérique ? Les références bibliques, à forte connotation antimonarchiques, ne sont-elles pas là pour rappeler justement ce contexte si bien défini par Tocqueville, à savoir l'importance de la loi religieuse et morale dans l'exercice des fonctions publiques et dans l'ordonnement même de la cité ?

La référence, quelque peu anachronique, à Washington acquiert une vertu polémique, non point envers Louis-Philippe, mais contre le «*napoléonisme*» qui commence à sévir en France (8) dans les milieux libéraux et républicains. Elle renvoie au parallèle entre Napoléon et Washington que Chateaubriand avait ciselé dans le *Voyage en Amérique* publié en 1827, et qu'il reprendra dans les *Mémoires d'outre-*

tombe. Face à Napoléon, homme «*du bruit*» dont il ne subsiste rien qu'un silence immense et dont l'œuvre est vouée à «*la stérilité des déserts*», Washington, quoique «*génie d'un vol moins élevé*», a fécondé un monde et assuré les bases de la République américaine : «*Chacun est récompensé selon ses œuvres*, écrit-il : *Washington élève une nation à l'indépendance ; magistrat en repos, il s'endort sous son toit au milieu des regrets de ses compatriotes et de la vénération des peuples. Bonaparte ravit à une nation son indépendance : empereur déchu, il est précipité dans l'exil, où la frayeur de la terre ne le croit pas encore assez emprisonné sous la garde de l'Océan.*» (8).

A l'opposé Washington incarne «*des besoins, des idées, des lumières, des opinions de son époque ; il a secondé, au lieu de contrarier, le mouvement des esprits ; il a voulu ce qu'il devait vouloir, la chose même à laquelle il était appelé : de là la cohérence et la perpétuité de son ouvrage*» (10).

L'Amérique et la politique des intérêts.

Au-delà de cette reconnaissance du régime représentatif, et du portrait exemplaire et sculptural de Washington, Chateaubriand nous donne de la société américaine, vue en 1791 et revisitée au travers des lectures subséquentes, une vision nuancée et pertinente. Lorsque, débarqué en Amérique, il fréquente les sociétés de Philadelphie, de Boston, Chateaubriand éprouve le sentiment de retrouver l'Europe corrompue qu'il avait fuie, lui qui se désigne comme un nouveau Caton, disciple de Jean-Jacques Rousseau. Plus tard, dans les *Mémoires d'outre-tombe*, il notera qu'au sein de la société américaine, tend à se constituer «*une aristocratie chryso-gène*», annonçant l'un des chapitres de *La Démocratie en Amérique* intitulé «*Comment l'aristocratie pourrait naître de l'industrie ?*» ; «*On se figure, écrit-il, qu'il règne un niveau général aux États-Unis : c'est une complète erreur. Il y a des sociétés qui se dédaignent et ne se voient point entre elles ; il y a des salons où la morgue des maîtres surpasse celle d'un prince allemand à seize quartiers. Ces nobles plébéiens aspirent à la caste, en dépit du progrès des Lumières qui les a fait égaux et libres. (...)*»

Dans un article de 1825, publié dans le *Journal des Débats*, à l'occasion du voyage triomphal de La Fayette aux États-Unis - célébré par les libéraux comme un contre-sacre opposé au sacre anachronique de Charles X à Reims -, Chateaubriand nous livre une vision paradoxale des États-Unis. D'un côté, il célèbre les prodiges accomplis par les Américains «*qui ne comptent que sur eux-mêmes*». Par leur énergie, par la force vive que dégage ce peuple jeune, les Américains ont réussi à dominer la nature ; ils vont percer des isthmes, régulariser des fleuves, faire passer des chemins de fer à travers les forêts les plus impénétrables. Mais ce ne sont que les manifestations visibles de la réussite d'une société purement matérielle, c'est-à-dire, pour reprendre sa propre terminologie, qu'il a forgée dès le *Génie du Christianisme*, une «*société physique*». Chateaubriand y distinguait les sociétés physiques, c'est-à-dire matérialistes, fondées sur l'intérêt, et les sociétés fondées sur la morale et dont la durée est inséparable de la religion. Les unes sont fragiles,

les autres assurées de la pérennité.

Ainsi les Etats-Unis ont beau s'essayer à l'aristocratie, cette aristocratie est tout aussi factice que la société qui l'a engendrée, car fondée sur des rapports de force : c'est un substitut grossier aux formes anciennes de civilité propre à l'aristocratie européenne.

Alors qu'en Angleterre l'industrie, devenue «l'idée fixe», doit composer avec une société demeurée fortement aristocratique, aux Etats-Unis il n'en va pas de même : l'intérêt est devenu, sans contrepoids, le «*vice national*» des Américains. Dès lors, l'Amérique apparaît à cet aristocrate libéral, appartenant aux «*anciennes races*», selon la formule de Tocqueville, comme l'avant-garde de la démocratie, ce qui signifie pour lui le nivellement de la société, où les supériorités aristocratiques, dépouillées de leurs privilèges, ne sont plus considérées que comme des «fictions». L'Amérique lui apparaît comme l'horizon indépassable vers lequel tendront les vieilles sociétés européennes : «*Les Etats-Unis ne sont plus seuls à influencer sur l'esprit des peuples, ils ont créé autour d'eux tout un monde républicain qui bientôt va tenir son congrès général à Panama. Les discours qui seront prononcés dans cette réunion retentiront au-delà des mers. Que produiront-ils ? La seule déclaration des droits de l'homme par les Etats-Unis nous donna les sanglantes saturnales de 1793.*»

De la diversité au morcellement

A côté de ce choc à la fois mécanique et providentiel qu'exerce la République américaine sur l'Europe, Chateaubriand s'inquiète de la stabilité même de l'Etat américain. Pour lui, habitué à l'unité de la nation forgée par les rois capétiens, les Etats-Unis ne forment pas une vraie patrie, mais un agrégat précaire de populations, tiraillé entre le Nord et le Sud, un Etat toujours menacé de sécession : «*Parmi des Etats qui n'ont aucune communauté de religion et d'intérêts, qui, sortis de diverses sources, en des temps divers, vivent sur un sol différent et sous un différent soleil, quel rapport y a-t-il entre un Français de la Louisiane, un Espagnol des Florides, un Allemand de New York, un Anglais de la Nouvelle-Angleterre, de la Virginie de la Caroline, de la Géorgie, tous réputés Américains (...) Combien faudra-t-il de siècles pour rendre ces éléments homogènes !*» (11).

Inquiet sur l'avenir de la société américaine, qui lui semble instable parce que composite, séparée par des cultures, des religions, des langues, dominée au sud par l'esclavage, Chateaubriand ne l'est pas moins lorsque le «politologue» cède sa place à l'ethnologue. L'essentiel de son *Voyage en Amérique* porte sur les sociétés indiennes, qu'il a rencontrées lors de son premier voyage et auxquelles il s'est tout particulièrement intéressé, sans doute parce qu'il gardait le souvenir de ses lectures de Jean-Jacques Rousseau ou de Mably. Ce qu'il observe, c'est la ruine de ces sociétés traditionnelles qui, sous l'influx de la «colonisation» euro-

péenne, voient leurs cultures, leurs traditions, leurs modes de gouvernement, progressivement dégradés, voués à une dissolution sans mémoire. Les chants se perdent, les coutumes s'estompent, le sentiment d'appartenir à une tribu, à une communauté vivante, se dilacère pour ne plus laisser que des individus épars, en proie à l'ivrognerie, au paupérisme et à l'acculturation.

*
* *

Alors que les libéraux de tradition révolutionnaire engageaient avec les Etats-Unis un combat pour le leadership en matière d'universalisme - il faut «surpasser l'Amérique», s'exclamait-on en 1789 -, pour Chateaubriand, l'histoire de l'Amérique est singulière et exclut toute transposition. Mais ce particularisme, en dépit des faiblesses inhérentes aux Etats-Unis - hétérogénéité, destruction des sociétés traditionnelles - n'entrave en rien l'essor de l'universalisme démocratique dont elle est porteuse, et dont les ferments sont déjà à l'œuvre et en train d'ébranler les fondements de la vieille société européenne.

Jean-Paul CLÉMENT

(1) *Commentaire de l'Esprit des lois de Montesquieu*, Paris, 1819, op. cit., p. 143.

(2) *Op. cit.* p. 109.

(3) *Op. cit.*, pp. 137 et 166.

(4) *En particulier dans le Temps des prophètes - Doctrines de l'Age romantique*, Gallimard, 1977 ; et *Les mages du romantisme*, 1988.

(5) «*L'immobilité politique est impossible ; force est d'avancer avec l'intelligence humaine. Respectons la majesté du temps ; contemplons avec vénération les siècles écoulés, rendus sacrés par la mémoire et les vestiges de nos pères ; toutefois n'essayons pas de rétrograder vers eux, car ils n'ont plus rien de notre nature réelle, et, si nous prétendions les saisir, ils s'évanouiraient. Le chapitre de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle fit ouvrir, dit-on, vers l'an 1450, le tombeau de Charlemagne. On trouva l'empereur assis dans une chaise dorée, tenant dans ses mains de squelette le livre des Evangiles écrit en lettres d'or ; devant lui étaient posés son sceptre et son bouclier d'or ; il avait au côté sa Joyeuse engainée dans un fourreau d'or. Il était revêtu des habits impériaux. Sur sa tête, qu'une chaîne d'or forçait à rester droite, était un suaire qui couvrait ce qui fut son visage et que surmontait une couronne. On toucha le fantôme ; il tomba en poussière.*» (*Mémoires d'outre-tombe*, 1^{re} partie, liv. VII, 11).

(6) De la nouvelle Proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille, ou *Suite de mon dernier écrit intitulé De la Restauration et de la monarchie élective*, 31 octobre 1831.

(7) De la nouvelle Proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille, ou *Suite de mon dernier écrit intitulé de la Restauration et de la monarchie élective*, 31 octobre 1831, in Chateaubriand, *Grands écrits politiques*, éd. Jean-Paul Clément, Paris, Imprimerie nationale, 1993, t. II, p. 620.

(8) «*(...) Désormais toute observation, si modérée qu'elle soit, est réputée profanatrice (...). Le monde appartient à Bonaparte ; ce que le ravageur n'avait pu achever de conquérir, sa renommée l'usurpe ; vivant il a manqué le monde, mort il le possède. (...) après avoir subi le despotisme de sa personne, il nous faut subir le despotisme de sa mémoire. (...) Aucune puissance légitime ne peut plus chasser de l'esprit de l'homme le spectre usurpateur : le soldat et le citoyen, le républicain et le monarchiste, le riche et le pauvre, placent également les bustes et les portraits de Napoléon à leurs foyers, dans leurs palais ou dans leurs chaumières (...)*» (*Mémoires d'outre-tombe*, réflexions écrites entre 1834 et 1840).

(9) *Mémoires d'outre-tombe*, éd. La Pléiade, t. 1, p. 224.

(10) *Ibid.*

(11) *Ibid.*, t. I, p. 277.

L'ESPRIT DES ANNÉES 1890

par Jean-Marie MAYEUR

Il y a un peu plus d'un an, dans notre numéro 301-302 d'avril-juin 1995, nous avons publié deux des contributions à la journée d'études consacrée, à l'occasion du centenaire de cet événement, à «Marc Sangnier et les débuts du Sillon 1894» par l'Institut Marc Sangnier, en liaison avec l'équipe d'histoire religieuse contemporaine de l'Université de Paris-IV-Sorbonne.

Comme nous l'avons annoncé, les Actes de cette rencontre ont été publiés - avec le concours du Ministère de la Culture et de la Francophonie (Direction des Archives de France - Délégation aux Célébrations Nationales) - par l'Institut précité, 38, boulevard Raspail, 75007 Paris.

Avec l'aimable autorisation de celui-ci et de l'auteur, notre ami et collaborateur le professeur Jean-Marie MAYEUR (Paris-IV-Sorbonne), nous reproduisons ici l'étude inaugurale de ces Actes : libre à chacun, après avoir pris connaissance de ce qu'étaient les préoccupations intellectuelles et morales à la fin du XIX^e siècle, de les comparer avec les nôtres, au crépuscule du XX^e. Les «post-chrétiens» auraient-ils remplacé les «néo-chrétiens»? Mais, après cent ans de bouleversement inouï de nos connaissances et de nos conditions matérielles d'existence, de démographie galopante, de guerres et de dictatures totalitaires avec leur cortège de victimes et d'horreurs sans mesure, mais aussi de sursauts et de victoires de la démocratie, d'invention de formes nouvelles de coopération internationale politique, économique, militaire, qu'en est-il en 1996 de la foi dans la science et dans le progrès de l'humanité? Serait-elle aussi vacillante qu'il y a un siècle? Pour des revues comme la nôtre en tout cas, aujourd'hui comme hier, que de «sillons» à creuser!

Pour comprendre le climat dans lequel naquit le Sillon, il peut être utile d'éclairer l'esprit du temps, de s'interroger sur l'esprit des années 1890, différent de celui des années 1860-1880, celles de la montée des idées républicaines, inséparablement associées à la foi dans la science et le progrès, différent aussi de celui des années de la crise dreyfusienne, différent enfin de celui de l'avant guerre, dominé par la remontée du nationalisme. Ces années ont une spécificité, elles sont marquées par la mise en cause des valeurs dominantes, un climat de religiosité, l'émergence des préoccupations sociales. Elles sont une étape sur la route qui mène de Taine à Péguy (1).

Esquisser ce paysage intellectuel et moral aujourd'hui oublié (2) conduit à évoquer de petits groupes dans la jeunesse des Ecoles, dans une partie des élites intellectuelles et religieuses. Que ce tournant des années 1890 n'ait concer-

né que des minorités est bien certain, et il est non moins assuré que les idées dominantes des décennies précédentes gardent une influence profonde. Mais elles ont perdu de leur force conquérante et, soudain, de nouveaux maîtres à penser semblent incarner l'esprit d'une génération. Paul Desjardins, le futur fondateur de l'Union pour l'action morale, qualifie Eugène - Melchior de Vogüé, dans la *Revue bleue* en 1889, de «prophète de la jeunesse». En 1886, l'ancien secrétaire d'ambassade à Moscou avait révélé au public français le roman russe, en un livre que Victor Giraud, ancien condisciple de Jean Brunhes et de Georges Goyau à l'Ecole normale, proche lui-même du Sillon, jugea «un des livres essentiels de la fin du XIX^e siècle» (3). Peu d'articles de la *Revue des deux mondes* ont eu plus de retentissement que celui qui a pour titre : «Affaires de Rome» (15 juin 1887). Eugène-Melchior de Vogüé observe que l'Eglise «commence sa double révolution, du romanisme vers une

catholicité plus large, de la diplomatie de cabinet vers l'apostolat démocratique».

Il voit la vitalité de l'Église sur les confins éloignés du monde, ainsi aux États-Unis, son rapprochement avec le peuple. Dans *ses Remarques sur l'Exposition de 1889*, au terme d'un dialogue entre la tour Eiffel et Notre-Dame, il appelle à un renouveau religieux.

Moins illustre, mais véritable éveilleur d'âmes, Léon Ollé-Laprune, maître de conférences de philosophie à l'École normale supérieure, y exerce une influence considérable. Il fut le maître de Maurice Blondel. Ferdinand Brunetière est, lui, maître de conférences de littérature à l'École normale supérieure. «Il forma pendant vingt ans tous les professeurs de France. Ceux qui secouaient son joug en gardaient quand même l'empreinte», conviendra lors de sa disparition l'un de ses élèves, le socialiste anticlérical Gustave Téry (4). Bientôt directeur de *la Revue des deux Mondes*, il se rapproche du catholicisme. Un quatrième nom doit être évoqué, celui de Paul Desjardins, philosophe et publiciste, fondateur de l'Union pour l'action morale, auteur en 1892 d'un livre qui eut un large écho, *Le devoir présent*.

Les idées maîtresses des années 1860-1880 : la foi dans la science, le progrès de l'humanité, la conviction de l'avènement d'un monde sécularisé, du déclin inéluctable des religions, sont mises en question autour de 1890. Tout se passe comme si la célébration du centenaire de 1789 marquait la fin d'une période. Certes la République n'est pas mise en cause, bien plus elle paraît durablement installée, elle a surmonté la crise boulangiste, le Saint-Siège la juge fréquentable et invite au ralliement. Mais ces composantes de l'idée républicaine qu'étaient le culte de la science et du progrès trouvent une contestation. Berthelot dans sa préface à *l'Histoire de l'Alchimie* en 1885 pouvait affirmer : «le monde est aujourd'hui sans mystère», Renan en 1890 publiait *l'Avenir de la science*, rédigé en 1848, témoignage des rêves de sa jeunesse, mais les temps changeaient. Brunetière mettait en cause le naturalisme littéraire d'un Zola ; surtout, le 15 janvier 1895, il publiait dans *la Revue des deux mondes* un article retentissant : «Après une visite au Vatican». Il y dénonçait les «faillites partielles» de la science, formule bientôt simplifiée par ses adversaires en «la faillite de la science». Dès 1889, dans *Le Disciple*, Paul Bourget s'en prenait, au travers d'un apologue romanesque, à Taine, à sa vision d'un homme produit, déterminé par un ensemble de conditionnements. Bergson, dans sa thèse sur *Les données immédiates de la conscience*, la même année, renoue avec la tradition philosophique de l'intériorité. Léon Ollé-Laprune avait soutenu en 1880 sa thèse sur la certitude morale et exercé une influence profonde sur ses élèves de l'École normale, mais c'est dix ans plus tard que son rayonnement est le plus grand. Il publie en 1890 *La philosophie et le temps présent*, *Les sources de la paix intellectuelle*, en 1894 *Le prix de la vie*. Son cours de 1896-1897 porte sur Raison et rationalisme (5). Maurice Blondel en retient la formule : «il ne faut pas voir rien que la raison dans l'homme et rien que l'homme dans la raison» (6).

Philosophe et chrétien, Ollé-Laprune est un maître de la

jeunesse. Evoquant les jeunes gens «désabusés, désorientés» réunis à l'Union pour l'action morale, le P. Lecanuet affirme : «pour beaucoup de ces jeunes esprits, les ouvrages de M. Ollé-Laprune furent une lumière et une force» (7). G. Fonsegrive rappelle que le philosophe «aimait à répéter le mot de Platon : «Il faut aller au vrai avec toute son âme» (8), formule dont on sait que le Sillon fit l'une de ses devises.

Ce temps de mise en cause des valeurs dominantes du

Henri Bergson, un des auteurs du tournant intellectuel des années 1890

scientisme et d'un certain rationalisme est celui d'un retour vers la religiosité. Le protestant genevois Edouard Rod décrit dans *Le sens de la vie* l'histoire d'une âme tourmentée par le désir de foi. En 1891, dans *Les idées morales du*

temps présent, il oppose aux «négatifs», marqués de scepticisme, de Zola à Bourget, les «positifs», tels Tolstoï, Vogüé, Desjardins, pour qui «seule la religion peut à la fois régler la pensée et l'action» (9). C'est justement Desjardins qui dans la *Revue bleue* de juin 1889 discernait «une renaissance de l'idéalisme»... «Il suffirait, ajoutait-il, de prêcher à nouveau le Sermon sur la montagne» et invitait à se détourner «de la sagesse amère du divin vieillard de Tréguier» (10). L'année suivante, Desjardins lance le terme de «néo-chrétiens», auquel il ne resta pas attaché ; en 1892 il fonde l'Union pour l'action morale. Paul Renaudin put voir dans le néo-christianisme «un retour à la morale du Christ sans le dogme» (11) et s'en prendre au «vague de cette religion nouvelle». Le climat général n'en avait pas moins profondément changé : le christianisme n'apparaissait plus comme une conception religieuse vouée à disparaître, une survivance d'un autre âge. Bien plus, aux Etats-Unis, il offrait un visage nouveau, celui d'une Eglise réconciliée avec le monde moderne. Dans son article, «Affaires de Rome», du 15 juin 1887, Eugène-Melchior de Vogüé rendait hommage aux évêques des Etats-Unis : «Ils chréissent leur pays, leur gouvernement, leur temps ; ils parlent avec un respect sincère des droits de leurs concitoyens d'une autre foi, avec enthousiasme des progrès de la science laïque».

L'«américanisme» allait naître, où certains virent une nouvelle hérésie. A côté du cardinal Gibbons, auteur d'un mémoire défendant les «Chevaliers du Travail», le représentant le plus illustre de l'épiscopat américain est M^r Ireland, archevêque de Saint-Paul. Il séjourne à Paris dans la deuxième quinzaine de juin 1892. Il prononce une conférence le 18 à la Société de géographie sur la situation du catholicisme aux Etats-Unis, à l'invite d'Eugène-Melchior de Vogüé, de Georges Picot, d'Anatole Leroy-Beaulieu, figures éminentes du monde libéral catholique, d'Albert de Mun, d'Henri Lorin, représentants du catholicisme social, de l'éditeur Max Leclerc enfin. Le 25 juin, il préside le banquet des étudiants au Cercle catholique du Luxembourg (12). Réconcilier l'Eglise et le siècle, l'Eglise et la science, l'Eglise et la démocratie, tel est l'enseignement de l'évêque américain, qui appelle à «donner l'Eglise au siècle et le siècle à l'Eglise». Ce n'est pas le lieu ici d'aborder les polémiques ultérieures autour de l'américanisme, l'important est que pendant un bref moment le modèle du catholicisme américain a eu un très grand écho et a constitué une référence pour des esprits fort divers.

L'Eglise des Etats-Unis apparaît comme proche du peuple. Voilà qui retient particulièrement l'attention, en un temps marqué au plus haut point par les préoccupations sociales, autre composante du climat de l'époque. C'est en 1894 qu'est fondé le Musée social ; il associe des philanthropes, des libéraux ouverts à la question sociale, des protestants et des catholiques sociaux. L'encyclique *Rerum novarum* a trouvé dans l'opinion un retentissement considérable : les recherches suscitées par son centenaire l'ont montré. Les livres se font nombreux sur l'enseignement social de l'Eglise. Deux mots d'ordre s'affirment : aller au peuple, affirmer le devoir social qui s'impose au premier chef aux privilégiés de la société pour défendre la société

contre le péril socialiste. Le ralliement souhaité par Léon XIII des catholiques à la République ouvre la voie au rapprochement de ceux-ci avec les «honnêtes gens», comme disait le pape, c'est-à-dire les républicains modérés non sectaires. C'est le temps de l'«esprit nouveau», que Spuller, le fidèle de Gambetta, ministre de l'Instruction publique, définit, dans un débat retentissant le 3 mars 1894, comme «l'esprit qui tend dans une société aussi profondément troublée que celle-ci à ramener tous les Français autour des idées de bon sens, de justice et de charité qui sont nécessaires à toute société qui veut vivre».

Si on se souvient que Spuller vient de consacrer des études attentives à l'évolution sociale de l'Eglise, le propos, en apparence très général, prend sa pleine dimension, à laquelle les contemporains furent sensibles.

Ainsi ces années 1890 qui virent un *Réveil de l'idée religieuse en France* (c'est le titre d'un livre de M^r Baunard en 1892), un renouveau spiritualiste, s'accompagnent-elles de préoccupations sociales. La mise en cause du libéralisme anticlérical va de pair avec la mise en cause du libéralisme social. Dans le climat d'effervescence qui a gagné une partie de la jeunesse intellectuelle, s'affirme à la fois la volonté de se tourner vers le peuple, d'apporter à la démocratie le concours du sentiment religieux, de réconcilier la religion et la science dont la génération précédente avait fait le substitut de la religion. L'éditorial, le 7 décembre 1890, du premier numéro d'un journal de jeunes gens, *La Concorde*, auquel collaborent Georges Goyau, Jean Brunhes, Julien de Narfon, dit leur intention de : «faire de ces trois pierres cimentées ensemble : religion, science, démocratie, la base de l'édifice social moderne».

Ce propos éclaire l'esprit d'un temps, il éclaire aussi les débuts du *Sillon*, dont on souhaitait simplement évoquer ici le monde d'idées et de sentiments inséparables de sa naissance.

Jean-Marie MAYEUR

(1) Pour reprendre le titre d'un livre d'un philosophe proche de la démocratie chrétienne et du *Sillon*, George Fonsegrive : *De Taïne à Péguy. L'évolution des idées dans la France contemporaine*, Bloud et Gay, 1921 (l'ouvrage est écrit en 1916).

(2) Il n'a pas échappé en revanche à un observateur sagace, Robert Bonnaud : *La morale et la raison. Une histoire universelle*, Editions Kimé, 1994.

(3) Critique, 1911.

(4) *Le Matin* du 10 décembre 1906, cité par G. Fonsegrive p. 95.

(5) Il fut publié en 1906 avec une préface de Victor Delbos.

(6) M. Blondel, Léon Ollé-Laprunc, p. 31.

(7) *La vie de l'Eglise sous Léon XIII*, p. 500.

(8) *Op. Cit.* p. 163.

(9) On suit ici l'important livre de Robert Bessède, *La crise de la conscience catholique dans la littérature et la pensée française à la fin du XIX^e siècle*, Klincksieck, 1975, p. 31.

(10) Bessède, pp. 235-236.

(11) *Le Sillon*, 10 avril 1894.

(12) Les deux textes sont reproduits dans *L'Eglise et le Siècle*. Conférences et discours de M^r Ireland, publiés avec une préface de Félix Klein, Lecoffre, 1894.

LES TRAITÉS DE VERSAILLES ET L'EUROPE

L'Institut d'Etudes et d'Education Européennes qu'anime notre ami et collaborateur le professeur Jean-Yves Chevallier a organisé, en association avec l'Institut hongrois de Paris et l'Institut d'Etudes des Relations Internationales (ILERI) dont Raymond Barre est le président, le 3^e Colloque international consacré à «l'Histoire commune de l'Europe». Venant après ceux ayant eu pour thème : «Le XIX^e siècle : 1815-1914» (1993) et «Le XIX^e siècle, explication du XX^e...» (1994), il s'est tenu au Sénat le 27 novembre 1995, avec pour sujet : «Les traités de Versailles et l'Europe du XX^e siècle».

France-Forum remercie les organisateurs du Colloque et les auteurs de l'avoir autorisé à reproduire le texte de deux des rapports présentés lors de cette rencontre :

- celui de Roland Minnerath, professeur à l'Université de Strasbourg-II sur «La papauté, la guerre et l'organisation de la paix (1914-1922)»,

- celui de notre ami et collaborateur François Fejtö qu'il est inutile de présenter à nos lecteurs : «Quelques réflexions sur le démembrement de l'Empire des Habsbourg et ses conséquences».

LA PAPAUTÉ, LA GUERRE ET L'ORGANISATION DE LA PAIX (1914-1922).

par Roland MINNERATH

«IMPARTIALITÉ»

Le jour où les troupes allemandes entraient dans Bruxelles, le 20 août 1914, le pape Pie X mourait. Le 2 août il avait condamné la guerre commençante entre Autriche-Hongrie et Allemagne, du côté des Empires centraux, France, Russie et Grande-Bretagne, du côté de l'Entente, et demandé l'arrêt des hostilités. Elu le 3 septembre, son successeur Benoît XV, ancien diplomate formé à l'école du cardinal Rampolla et de Léon XIII, consacre sa première encyclique *Ad Beatissimi* (1) à la situation en Europe. Conscient de sa mission universelle, il déclare vouloir observer une attitude «impartiale» devant le conflit, et appelle à une cessation immédiate des hostilités. La cause

de cette guerre, dit-il, est le mépris du droit. L'unique alternative est le renoncement aux égoïsmes nationaux et l'ouverture de négociations. Il dénonce avec force l'aveuglement du nationalisme et en appelle à la fraternité que la modernité elle-même a inscrite parmi ses idéaux. «A voir ces peuples armés les uns contre les autres, se douterait-on qu'ils descendent d'un même Père, qu'ils ont la même nature et font partie de la même société humaine» ? Déjà il exprime le souhait que soit créé un système d'arbitrage international capable de faire prévaloir une approche et une solution pacifiques des conflits.

Dans son allocution consistoriale du 22 janvier 1915, Benoît XV revient sur son désir d'impartialité. Le pape ne

veut prendre ouvertement position pour aucun camp. Son choix était pathétique. Il y avait 120 millions de catholiques du côté de l'Entente et 64 millions du côté des Empires centraux. Benoît XV s'en tiendra à cette ligne immuable. Il considérait que son ministère universel le situait au-dessus des parties, et que son autorité morale était au service des normes éthiques et du droit. Il lui revenait d'en dénoncer les violations, tout en évitant des condamnations publiques nominatives à l'endroit des protagonistes. Position presque intenable, comme dans le cas de l'invasion de la Belgique neutre. Le pape avait bien écrit au cardinal Mercier de Bruxelles, le 8 décembre 1914, pour le soutenir dans sa vigoureuse protestation contre l'invasion, mais il ne prononça pas de condamnation de l'envahisseur. «Il n'est jamais permis à personne, pour aucun motif, de violer la justice. Nous réprouvons de toutes nos forces toutes les violations du droit, partout où elles ont été commises. Mêler l'autorité pontificale aux disputes des belligérants ne serait ni convenable ni utile... Dans ce débat, le pontife romain... ne doit être d'aucun parti» (2). Benoît XV s'en tiendra toujours à cette ligne de conduite. Ainsi, à propos des déportations

Le pape estimait qu'il devait préserver sa fonction de médiateur possible pour l'un et pour l'autre camp. Pendant toute la guerre, le Saint-Siège n'aura été à aucun moment sur la même longueur d'onde que les catholiques de l'un ou l'autre camp. Les évêchés, le clergé, les populations catholiques soutenaient leurs armées respectives. Les peuples et leurs élites étaient partout fortement nationalistes. Le pape estimait qu'il était la dernière instance capable d'incarner la morale internationale et le droit des gens.

Dans le cas de l'Italie, l'impartialité du Pape devait jouer entre un gouvernement hostile et une population encore portée par les idées du *Risorgimento* et le projet d'achèvement de l'unité italienne. Depuis mars 1914, le royaume était gouverné par des libéraux de droite sympathisants des courants nationalistes. En 1910, l'*Associazione Nazionalista Italiana* avait tenu son premier congrès. Elle récupérait les thèmes du mouvement irrédentiste de Matteo Renato Imbriani-Poerio, en réclamant le Trentin, Trieste, le Frioul et l'Istrie, alors que l'Italie étendait son empire en Erythrée (1890), Tripoli, la Cyrénaïque (1911), Rhodes et le Dodécanèse (1911-12). L'Italie s'était liée en 1882 à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie par la Triple alliance, renouvelée en 1887, mais avait conclu un accord secret de neutralité, elle réclamait à l'Autriche-Hongrie le Trentin, Gorizia, Gradiska, l'Istrie avec Trieste, et quelques îles dalmates. Simultanément elle négociait aussi ces concessions du côté de l'Entente. Sur la base des promesses reçues, elle signa le 26 avril 1915 un nouvel accord secret à Londres avec la Grande-Bretagne, la France et la Russie, en s'engageant à entrer en guerre à leurs côtés. L'art. 15 de cet accord prévoyait qu'aux négociations de paix le Saint-Siège ne serait pas invité. L'Italie ne souhaitait pas voir rouvrir, dans une conférence internationale, la «question romaine».

Benoît XV avait essayé de dissuader l'Italie d'entrer en guerre. La majeure partie des catholiques italiens était cependant favorable à l'intervention. Contre l'entrée en guerre se déclaraient les intransigeants qui y voyaient un moyen pour la Maison de Savoie d'achever le programme de l'unité italienne. Benoît XV avait envoyé en janvier 1915 Mgr. Pacelli, alors secrétaire aux affaires extraordinaires, assister le nonce à Vienne pour suggérer à l'empereur de se montrer souple quant aux revendications italiennes sur le Trentin, en échange de la neutralité italienne et de la reconnaissance de la souveraineté du Saint-Siège sur la cité léonine. En mai de la même année, Benoît XV soutint à Rome les formations politiques hostiles à l'intervention de l'Italie dans la guerre, tout en tentant à nouveau de convaincre l'Autriche de céder le Trentin. Démarche incomprise de part et d'autre. De fait, l'Italie déclarait la guerre à l'Autriche le 23 mai, et le 28 août 1916 à l'Allemagne. Dès lors le pape s'attachait à modérer l'enthousiasme nationaliste des mouvements catholiques italiens et enjoignait aux évêques de ne pas mélanger religion et politique.

LA DOCTRINE INTERNATIONALE DU SAINT-SIÈGE

L'attitude du Saint-Siège pendant et après le conflit mon-

Benoît XV (1914-1922)

Apôtre de la paix, toujours éconduit, jamais découragé

de populations en Belgique et dans le Nord de la France, il déplorera, le 4 décembre 1916, «les excès et les désastres auxquels peuvent conduire la violation et le mépris des lois... Nous frappons de Notre réprobation les iniquités commises en cette guerre, partout où elles se font et quels qu'en soient les auteurs» (3).

dial se comprend à partir de sa doctrine des relations internationales, intensément développée depuis le milieu du XIX^e s., comme partie intégrante de sa doctrine sociale. Les grandes idées retenues par la future Société des Nations (résolution pacifique des conflits, sécurité collective, arbitrage international assorti de sanctions) sont déjà énoncées dans des documents pontificaux du XIX^e s. Ainsi par exemple, dans une encyclique de Léon XIII de 1888 à l'évêque brésilien, on trouve même l'expression de «societas civitatum», «société des Etats». L'éthique internationale catholique plongeait ses racines dans les concepts forgés par les créateurs du droit des gens au XVI^e s., alors que les Etats avaient tendance à s'absolutiser et à se considérer comme des fins en eux-mêmes. Les œuvres de Vitoria, Suarez, Grotius étaient là pour rappeler que les Etats appartiennent eux-mêmes à une communauté plus large, et qu'ils formaient un corps de nations solidaires, obéissant au moins à un code de règles morales naturelles.

L'enseignement du Saint-Siège était largement tributaire d'un ouvrage du jésuite Luigi Taparelli d'Azeglio, *le Saggio di diritto naturale appoggiato sul fatto* (1840-43). Il démontrait que la loi naturelle postule que les peuples s'associent au plan universel pour promouvoir leurs intérêts communs. Le bien commun universel devait l'emporter sur le bien particulier de chaque peuple, surtout si ce dernier entraînait la violation du droit des tiers. La société ne résulte pas - comme chez Rousseau et dans la pensée des Lumières - d'un contrat entre individus qui lui préexisteraient. Au contraire, l'homme naît dans la société et trouve en elle son accomplissement. Entre les hommes, le Créateur a établi des relations préalables mutuelles. La société naît du besoin d'être ensemble inscrit dans la nature des êtres. Or, le besoin de société ne s'arrête pas aux frontières politiques des Etats. Les peuples entrent aussi dans une relation qui leur permet de rechercher leur bien commun.

Pour Taparelli l'interdépendance des nations est un fait de nature. Il entrevoit l'organisation politique mondiale comme une société des nations, dans laquelle aucune ne perd sa personnalité. La société des nations, qu'il appelle «ethnarchie», devra garantir les droits de chacun de ses membres. La paix résultera d'une intensification des échanges matériels et moraux. La guerre ne sera plus concevable qu'entre une nation qui violerait l'ordre commun et la Société des nations disposant des moyens de faire respecter les engagements pris. Taparelli demandait l'instauration d'un Tribunal international jouant le rôle d'arbitre de la vie internationale, comme la papauté l'avait fait à certaines époques du Moyen âge à l'égard des princes chrétiens. Il envisageait un droit d'intervention de la communauté internationale à l'encontre des Etats menaçant d'autres Etats.

On sait que la pensée des Lumières avait aussi appliqué le concept de droit naturel à l'éthique internationale. Emer de Vattel parlait déjà de la «société des nations» comme sujet du droit international (4). Pour l'école du droit naturel issue de Christian Wolff, la nature est la nature empirique, observable, abstraite du comportement effectif des hommes et des sociétés. Dans la conception catholique, la nature c'est la création. Les hommes sont sociables par nature, les peuples

sont interdépendants par nature, parce que le Créateur les a voulus ainsi. La nature est métaphysique et immuable : elle ne change pas avec les déterminations historiques ou culturelles particulières des hommes et des sociétés. Cette différence d'approche est de taille. Dans la nature empirique, en effet, on observe que le fort écrase le faible et légitimise cet état de fait en état de droit. Selon la doctrine de l'Eglise, le faible a été doté de la même nature humaine que le fort ; il a les mêmes droits imprescriptibles, même si ces droits lui sont actuellement déniés.

Il est remarquable qu'en une époque où les Eglises locales étaient toutes fortement nationalistes, la papauté, appuyée sur une forte tradition doctrinale, se soit efforcée de promouvoir une vision de la communauté internationale appuyée sur le droit naturel. Le caractère supra-national du Saint-Siège et sa nature religieuse le plaçaient hors des compétitions économiques et politiques, et lui avaient valu, surtout après 1870, d'être appelé à jouer un rôle d'arbitre ou de médiateur entre puissances rivales. Au moment du Premier Concile du Vatican (1870) des pétitions venant du monde catholique aussi bien que protestant demandaient que le Saint-Siège participe à la restauration du droit des gens (5). D'autres allaient jusqu'à suggérer la création auprès du Saint-Siège d'un tribunal d'experts qui examinerait si les relations entre Etats étaient conformes aux lois morales.

Il faut se souvenir que Pie IX, dans son célèbre *Syllabus* (1864) des erreurs modernes, avait condamné le principe de non-intervention (DS 2962). Même Pie X avait donné son appui moral à une fondation américaine d'origine protestante, la *Carnegie Endowment for International Peace* (11 juin 1911).

L'éthique internationale du Saint-Siège allait prendre une place croissante dans l'enseignement de l'Eglise, au détriment d'une doctrine de l'Etat, plus juridique, qui se cristallisait dans la notion souvent mal comprise de «société parfaite». Depuis Pie IX (1860), le Magistère et la science du «droit public ecclésiastique» utilisaient cette expression pour qualifier juridiquement tant l'Eglise que l'Etat, comme sujets de droit, autonomes l'un par rapport à l'autre, comme ordres juridiques primaires, souverains chacun dans sa sphère. Qualifier l'Etat de «société parfaite» pouvait entraîner le risque d'en faire une entité absolue, autosuffisante et fermée sur elle-même, sans rapports organiques avec la communauté internationale.

Cette fonction papale de service de la paix contraste avec la faiblesse des moyens dont disposait la papauté avant et pendant la guerre. Depuis 1870 la fameuse «question romaine» était restée ouverte. Pie IX avait refusé en 1871 la «Loi des garanties» par laquelle le gouvernement italien octroyait au Saint-Siège un statut, inacceptable parce qu'unilatéral et résultant de la politique du «fait accompli». Privé de souveraineté temporelle, le Saint-Siège n'en continuait pas moins d'exercer sa souveraineté sur le plan international par l'exercice du droit de légation active et passive (6), la signature de concordats (7), des missions d'arbitrage et de médiation (8). En 1914, parmi les pays de l'Entente, seuls la Grande-Bretagne et la Russie, et à partir d'août 1915 les

Pays-Bas, avaient un ministre plénipotentiaire «en mission temporaire et spéciale» au Vatican. La France avait rompu en 1904. Les Etats-Unis n'avaient plus envoyé de représentant depuis 1867. L'ambassade de Grande-Bretagne servira d'intermédiaire à la France et aux Etats-Unis pour leurs contacts avec le Saint-Siège. L'Autriche-Hongrie, la Bavière, la Prusse entretenaient des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Avant la fin de la guerre, ces pays seront rejoints par la Serbie (juillet 1915), les Pays-Bas (août 1915), Monaco (déc. 1915), le Luxembourg (mai 1917), le Portugal (juillet 1918), et 8 pays latino-américains. Après 1919, s'y ajouteront les représentants des nouveaux Etats issus du démembrement des empires russe et austro-hongrois.

*Le Saint-Siège était aussi présent sur la scène multilatérale après 1870. Il avait tenté notamment de prendre part aux conférences de paix de La Haye de 1899 et de 1907. Ces initiatives correspondaient le mieux aux souhaits du Saint-Siège de voir s'affirmer des institutions aptes à garantir la paix. Déjà le traité de Paris de 1856 et la Déclaration de Saint-Petersbourg de 1868 avaient posé des principes pour humaniser la guerre. En 1899, le gouvernement du tsar avait demandé à Léon XIII - dont le prestige était accru depuis la publication de son encyclique *Rerum novarum* (1890) sur le travail et la justice sociale - de bien vouloir appuyer la première conférence de La Haye de son autorité morale. Le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, répondit que le pape ferait tout pour «opposer au droit de la force la force du droit». Le Saint-Siège était particulièrement intéressé par l'art. 8 du projet d'accord qui envisageait l'«acceptation de l'usage des bons offices, de la médiation et de l'arbitrage facultatif». Les relations internationales doivent être réglées par des principes universellement admis. Une deuxième Note du cardinal Rampolla, le 10 février 1899, ajoutait qu'il «fait dans le consortium international des Etats un système de moyens légaux et moraux propres à déterminer, à faire prévaloir le droit de chacun». Il propose alors que soit créée l'«institution de la médiation et de l'arbitrage», qui serait investie d'une autorité revêtue de tout le prestige moral nécessaire (9).*

Bien que le Saint-Siège n'ait pu être invité à la conférence du fait de l'opposition de l'Italie, la reine Wilhelmine des Pays-Bas, en tant que puissance invitante, avait sollicité du pape «son précieux appui moral». Léon XIII pape lui avait répondu que, dans de telles entreprises, il lui revenait «non seulement de prêter son appui moral, mais d'y coopérer effectivement», car la papauté avait reçu «une sorte de haute investiture comme médiateur de la paix». Il rappelait les actions récentes d'arbitrage et de médiation menées à terme par le Saint-Siège (10). La lettre de Léon XIII à la reine Wilhelmine sera lue lors de la séance de clôture, et sera publiée dans les actes de la Conférence. Comme on sait, celle-ci n'aboutit pas aux résultats escomptés en matière de désarmement. La Conférence cependant avait adopté un Accord sur la résolution pacifique des conflits (29 juin 1899), qui créait la Cour permanente d'arbitrage de La Haye. Celle-ci ne disposait pas de moyens de contrainte. L'arbitrage restait facultatif. Les Etats avaient la possibilité d'y recourir ou de

se faire la guerre. Léon XIII loua cet Accord comme un premier fruit des efforts de paix. L'Accord prenait soin, à l'art. 60, de déclarer ouverte l'adhésion à d'autres «puissances». Le terme Etat avait été évité précisément pour englober éventuellement le Saint-Siège, qui n'a jamais été un Etat, qui était pour l'heure privé d'Etat, mais qui n'en continuait pas moins à être reconnu comme personne juridique de droit international (11). Cependant le Saint-Siège n'a pas jugé utile d'adhérer à l'Accord, pas plus qu'à celui de 1907 sur le règlement pacifique des conflits internationaux, auxquels, par contre, tous les belligérants de la Grande Guerre avaient souscrit. On peut dire en citant le rapport d'Yves de La Brière à l'*Union catholique d'études internationales* que le Saint-Siège, à la veille de 1914, avait en matière de droit des gens, une doctrine, une méthode (l'arbitrage) et une force (celle de son autorité morale).

LES APPELS AUX BELLIGÉRANTS

Dans son *premier appel aux belligérants*, le 28 juillet 1915 (12), Benoît XV exhorte à mettre fin à «cette horrible boucherie qui déshonore l'Europe», et invite les protagonistes à entamer des pourparlers de paix. Il faut revenir aux grands principes qui garantissent la paix. «Que l'on dépose, de part et d'autre, le désir de s'entredétruire. Que l'on réfléchisse bien. Les nations ne meurent pas ; humiliées et opprimées, elles portent frémissantes le joug qui leur est imposé, préparant la revanche et se transmettant de génération en génération un triste héritage de haine et de vengeance... Pourquoi ne pas peser dès maintenant, avec une conscience sereine, les droits et les justes aspirations des peuples ?». Il faut immédiatement déposer les armes, et discuter sur la base des droits et des aspirations des peuples. Le pape revient sur la nécessité d'un arbitrage international. «Qu'ils se résolvent à confier dorénavant la solution de leurs divergences particulières, non plus au tranchant du glaive, mais aux arguments de l'équité et de la justice». La presse allemande accueillit plutôt positivement les intentions manifestées par le pape, mais ajoutait que les Empires centraux ne pouvaient songer à un désengagement militaire aussi longtemps que les puissances de l'Entente afficheraient leur intention de les détruire.

La diplomatie pontificale projette alors une tentative concrète de médiation. Le Cardinal Mercier pour la Belgique et le Recteur de l'Institut catholique de Paris, M^r Baudrillart, sont chargés de sonder leurs gouvernements respectifs. M^r von Gerlach, de son côté, induit le parti du Centre allemand à envisager une paix séparée avec la Belgique. Le chancelier Bethmann-Hollweg s'était montré disposé à quelques ouvertures. Du côté de l'Entente, la réponse est négative. Il ne pouvait plus être question de revenir au *statu quo ante*. Il fallait vaincre. Les principes étaient impuissants devant l'engrenage du conflit et l'état des esprits.

Le 12 décembre 1916 Allemagne et Autriche-Hongrie avançaient de vagues propositions de négociation. Benoît XV saisit encore une fois l'occasion pour reprendre des contacts secrets pour les amener à préciser leurs intentions

et formuler quelques principes que le Saint-Siège pourrait appuyer. En janvier 1917 le nonce en Bavière recevait de Gasparri l'ordre de suggérer à l'Allemagne quatre points : - liberté des mers, - garantie pour l'indépendance des petits Etats, - réduction proportionnelle des armements, - renoncement à tout impérialisme en Europe. La réponse fut l'intensification de la guerre sous-marine, alors que la presse en Allemagne reprochait au pape de ne pas avoir soutenu la proposition du 12 décembre.

De leur côté, les puissances de l'Entente faisaient connaître le 10 janvier 1917 leurs buts de guerre : - rétablissement de l'indépendance de la Belgique, de la Serbie et du Monténégro, - évacuation de tous les territoires occupés assortie de réparations, - nouvel ordre européen basé sur le principe des nationalités, - libération des Italiens, Slaves du Sud, Roumains, Tchèques et Slovaques de la domination étrangère, - rejet de la domination ottomane de l'Europe, - autonomie de la Pologne à l'intérieur de l'Empire russe.

Deux événements allaient imprimer à la guerre un autre cours : le 6 avril 1917 les Etats-Unis déclaraient la guerre à l'Allemagne, et en mars 1917 était déclenché le processus révolutionnaire en Russie. La guerre avait épuisé les deux camps. De part et d'autre des courants socialistes et pacifistes, qualifiés de défaitistes par leurs adversaires, se faisaient entendre. Ils pensaient le moment venu de déposer les armes, et proposaient une paix sans annexions ni indemnités, en vue d'empêcher des conflits futurs. Des projets mûrissaient alors, comme celui du professeur Toniolo, de l'Université de Pise, de créer à Rome un Institut de droit international inspiré des principes chrétiens. Benoît XV continuait à espérer trouver une issue dans la diffusion des principes du droit naturel.

Le 29 avril 1917, *Pacelli avait été nommé Nonce en Bavière. Il sera chargé d'une nouvelle tentative de médiation en juin auprès de Guillaume II*, avec une proposition en sept points : - liberté des mers, - désarmement avec sanctions pour les transgresseurs, - arbitrage international, - évacuation de la Belgique et de la France contre restitution à l'Allemagne de ses colonies. La future conférence de paix traiterait des questions économiques, - des frontières entre Autriche et Italie, entre Allemagne et France, des frontières de Pologne, Serbie, Roumanie, Monténégro. Le chancelier Bethmann-Hollweg se montrait plutôt bien disposé sur la question de la Belgique. Le Reichstag vote alors avec une majorité de socialistes, de catholiques du Centre et de libéraux, le 19 juillet, une résolution demandant une paix de réconciliation. Sans succès, car l'état-major opte pour la poursuite de la guerre. Bethmann est remercié. Pacelli rencontre son successeur Michaelis le 24 juillet. Celui-ci, sans le laisser paraître, avait les mains liées. Les militaires imposaient le rejet de toute concession.

Dans ce contexte, Benoît XV publiait, datée du 1er août, l'*Exhortation à la paix aux chefs des peuples belligérants* (13). C'est le document majeur pour comprendre la vision de la paix de la papauté. D'emblée, il se situe au niveau des principes de l'éthique internationale et du droit. Il est aussi prospectif. Il propose, dans la ligne de la doctrine sociale

catholique, les fondements d'un nouvel ordre international.

- Le principe premier est que la force morale du droit doit l'emporter sur la force matérielle des armes.

- Diminution réciproque et simultanée des armements jusqu'au niveau suffisant pour le maintien de l'ordre public en chaque Etat.

- Institution de l'arbitrage permanent, assorti d'un système de sanctions contre les Etats en infraction.

- Liberté des mers (ce point sera considéré comme favorable à l'Allemagne, victime du blocus).

- L'idée de réparation des dommages de guerre est à rejeter (ceci ne sera pas admis des Français ni des Belges), avec possibilité d'examiner des cas particuliers. «Nous ne voyons pas d'autre moyen qu'en posant comme principe général une condonation entière et réciproque».

- Restitution réciproque de territoires actuellement occupés : évacuation par l'Allemagne de la Belgique et de la France ; restitution des colonies allemandes.

- Les territoires disputés entre Allemagne et France, Italie et Autriche-Hongrie - aucun n'est nommément désigné - feront l'objet de négociations conciliantes «tenant compte, dans la mesure du juste et du possible..., des aspirations des peuples, et, à l'occasion, coordonnant les intérêts particuliers au bien général de la grande société humaine». Les mêmes règles devront être appliquées à l'Arménie, aux Etats balkaniques, à l'ancien royaume de Pologne, au sort duquel devraient aller les sympathies des nations.

- Le but de cette «future réorganisation des peuples» est de rendre impossible le retour à la guerre, et de «préparer la solution de la question économique».

On a pu dire que la Note de Benoît XV était historiquement la première proposition concrète d'une future organisation internationale venant d'un sujet de droit international et non d'une personne privée (14). La guerre était définie comme un «massacre inutile». Ce texte aura un accueil doublement négatif. Il sera rejeté ou ignoré des chancelleries et vivement critiqué par les opinions publiques. Seule l'Angleterre demanda des précisions sur la Belgique. L'Allemagne et l'Autriche répondirent poliment que la Note pourra servir de base aux futures négociations de paix. La France, la Russie de Kerenski et l'Italie ne répondirent même pas à la Note pontificale. Le Président Wilson fit savoir qu'il jugeait impossible de négocier avec l'Allemagne. Le *Journal La Croix*, les 2 et 23 octobre 1917, publia des lettres du cardinal secrétaire d'Etat à des évêques français, où il expliquait le sens de la démarche du pape. «S'il y a dans la lettre pontificale une nation favorisée, observait-il, ce n'est ni l'Allemagne ni l'Autriche, mais bien la France et la Belgique». D'ailleurs, la Note «a trouvé l'opposition de la presse conservatrice et pangermaniste d'Allemagne». Le secrétaire d'Etat ajoutait que, pour réaliser le désarmement, il faudrait supprimer le service militaire obligatoire et constituer un tribunal d'arbitrage.

Les opinions publiques, y compris catholiques, ne com-

prisent pas que le pape juge inutile le massacre qui se poursuivait. Chaque camp l'accusa de faire le jeu de l'autre. Les esprits étaient trop marqués par les souffrances endurées, pour envisager une paix sans revanche. On sait le bruit que firent les sermons du dominicain Sertillanges rejetant les propositions papales, et lui lançant que seule comptait désormais «la paix de la puissance juste... la paix du soldat». «Très Saint Père, nous ne pouvons, pour l'instant, retenir vos appels à la paix... nous ne pouvons croire à une paix de conciliation...» (15).

LA PAIX DE VERSAILLES ET LA PAPAUTÉ

Après cet échec, Benoît XV cessa de prononcer de nouveaux appels à la paix. Depuis le 8 septembre 1914, il en avait lancé douze sans écho favorable auprès des gouvernements. La paix séparée entre Russie, Allemagne, Autriche-Hongrie, Turquie et Bulgarie, signée le 3 mars 1918 à Brest-Litowsk créait une nouvelle situation en Europe orientale. La Russie abandonnait ses prétentions sur la Pologne, la Lituanie, la Courlande. Le destin de ces pays devait être réglé par le droit à l'autodétermination. Estonie et Lettonie seront indépendantes en août 1918. L'Ukraine et la Finlande seront aussi reconnues par les Russes comme Etats indépendants. Il n'y a pas de clause de réparation. Le 7 mai, les Empires centraux concluent la paix avec la Roumanie.

Les propositions de future organisation de la paix venaient maintenant du Président américain Wilson. Alors que débattaient les pourparlers de paix à Brest-Litowsk, il énonça le 8 janvier les 14 points qui devaient servir de fondement aux futurs traités de paix. Certains de ces points rejoignaient la Note de Benoît XV, comme la liberté des mers (2), ou la limitation des armements (4). Wilson était plus explicite sur l'évacuation de la Belgique et le retour de l'Alsace-Lorraine à la France (7-8), ainsi que l'ajustement des frontières italiennes selon le principe des nationalités (9). Il demandait aussi la création d'un Etat polonais (13), l'autonomie nationale des peuples non-turcs de l'Empire ottoman, ainsi que des garanties internationales pour les Etats des Balkans (12-13). Comme Benoît XV, Wilson parlait de la nécessité d'une «paix dans la justice», sous la «rule of law», une «justice impartiale». La future «Société des Nations» devait organiser la paix.

Le Saint-Siège ne fut pas invité à la conférence de paix à Versailles en janvier 1919, malgré ses efforts. Ni la Russie soviétique ni les vaincus n'y figuraient. Pourtant, dans une encyclique du 1^{er} décembre 1918, Benoît XV avait assuré la future conférence de paix de l'appui des catholiques si elle devait ramener la tranquillité dans les esprits, «une paix vraie, établie sur les principes chrétiens de la justice» (16). Des articles parus dans l'*Osservatore romano* en mars et mai 1919 faisaient remarquer que le pape ne se serait de toutes façons pas fait représenter à la conférence de paix si celle-ci devait simplement enregistrer le diktat des vainqueurs. Cependant le secrétaire de la Congrégation des affaires, M^{re} Ceretti, entretenait avec les délégations, à Paris, des contacts informels, en particulier avec le président Wilson. Ceretti réussit au moins à faire adopter le point de vue du Saint-

Siège sur l'avenir des missions dans les anciennes colonies allemandes, alors que certains avaient suggéré d'en transférer la propriété aux missions protestantes. L'art. 238 du Traité de Versailles stipulera qu'elles seraient placées sous l'autorité supra-nationale du Saint-Siège, et que les missions ne dépendent pas des pays dont sont originaires les missionnaires.

Le statut de la SDN adopté par la Conférence de Versailles en avril 1919 contient des dispositions que Benoît XV ne désavouera pas. Elles garantissent le respect des traités et la sécurité internationale par le moyen de l'arbitrage d'une Cour de justice à La Haye et d'un système de sanctions incitant les Etats à observer la «sécurité collective». Le recours à la guerre comme moyen de la politique est interdit (art. 10, 12, 13, 15). Le principe de l'autodétermination des peuples évoqué par Benoît XV, clairement affirmé par Wilson, n'y est pas mentionné. Il figurera dans les traités bilatéraux sur la protection des minorités signés dans les années suivantes. Le Conseil de la SDN sera habilité à recevoir les plaintes des minorités nationales contre leur Etat.

La SDN se rapprochait au moins formellement de certains traits de la conception catholique des relations internationales :

- Pour la première fois, des Etats souverains reconnaissent la supériorité de la règle du droit dans la composition de leurs conflits, ce qui répondait aux exigences de l'ordre naturel.

- Les Etats s'obligeaient à ne recourir éventuellement à la guerre que lorsque tous les moyens juridiques et pacifiques avaient été épuisés, ce qui correspondait à une des conditions classiques de la «guerre juste».

L'encyclique *Pacem Dei* du 23 mai 1920 (17), venait après la constitution de la SDN et la signature des traités de Versailles, de Saint-Germain et de Neuilly. Celui de Trianon n'était pas encore conclu. Devant les premiers contours de la future Europe quelles furent les réactions du Saint-Siège ? Une fois de plus, Benoît XV se situe sur le plan des principes du droit et de la morale. Il déclare sans détour que cette paix sera instable et les traités inefficaces aussi longtemps que «les germes des anciennes discordes» n'auront pas été extirpés. La paix de Versailles lui semblait lourde de menaces. La paix ne durera pas, écrit-il, aussi longtemps que les peuples ne seront pas réconciliés. On en était effectivement loin. Il est du devoir des Etats, poursuit Benoît XV, de s'associer pour conserver leurs libertés et leur constitution. La paix doit être assurée par le désarmement et la garantie de l'indépendance de chaque peuple dans ses frontières légitimes. L'Eglise soutiendrait toute initiative allant dans le sens de la justice et de la paix.

Le pape ose rappeler que les chrétiens devraient aimer leurs ennemis comme leurs frères. La loi de la charité vaut pour les individus comme pour les nations. Il exhorte aussi la presse à «s'abstenir d'accusations vaines et injustifiées, de toute violence et dureté de langage». Très révélateur est son silence à propos de la SDN installée à Genève, alors même qu'il invite les Etats à former une véritable «société

des nations comme le but vers lequel il faut tendre, pour parvenir à la réduction des budgets militaires, rendre la guerre impossible, assurer à chaque peuple, dans ses frontières légitimes, son indépendance et l'intégrité de son territoire». Le Saint-Siège, qui souhaitait depuis des siècles, en doctrine, l'institutionnalisation d'une «société des nations», garde volontairement ses distances vis-à-vis de celle des bords du lac Léman, parce que celle-ci ne correspondait pas à son vœu d'un consortium des nations que rapprocheraient leurs communes origines chrétiennes. L'Eglise, dit plutôt Benoît XV, apportera son soutien aux «nations unies dans une ligue fondée sur la foi chrétienne...», auxquelles elle se propose comme «le modèle le plus achevé de la société universelle». Le pape, dans la tradition de l'éthique internationale depuis Vitoria, a devant les yeux l'Europe chrétienne qui formait une unité de civilisation, «sans détruire les caractères propres de chaque nation». Selon lui l'Europe n'avait de consistance que chrétienne.

L'encyclique se gardait de commenter l'œuvre des traités de paix déjà signés. Benoît XV ne manifesta pas de regrets pour le démantèlement de l'Autriche-Hongrie. Le Saint-Siège prit contact avec les nouveaux Etats dès la proclamation de leur indépendance, fin octobre 1918. C'est d'ailleurs à Rome, six mois auparavant, que s'était tenu le Congrès des nationalités de la Double-Monarchie, où Tchèques, Slaves du Sud, Roumains et Polonais avaient réclamé le droit à l'autodétermination. Benoît XV affirmera que l'Eglise, «de même qu'elle s'adapte aux diverses formes de gouvernement, admet sans aucune difficulté les légitimes changements politiques et territoriaux des peuples» (18). Le pape se réjouissait en particulier de la résurrection de la Pologne, et souhaitait que «toutes les autres nationalités... précédemment soumises à la Russie (puissent) décider elles-mêmes de leur sort», en pensant aux Pays baltes, à l'Ukraine et à la Géorgie.

Dans les années suivantes, la Lettonie (1922), la Pologne (1925), la Roumanie (1927), la Lituanie (1927), la Tchécoslovaquie (*modus vivendi*, 1927) conclueront des concordats avec le Saint-Siège. Benoît XV parle aussi par allusion du génocide des Arméniens «tout un peuple presque anéanti». Mais aussi les populations de Syrie et du Liban.

Dans l'une de ses dernières déclarations, Benoît XV, le 21 novembre 1921 (19), n'hésite plus à remarquer que la paix de Versailles n'a pas été une paix des esprits, et que presque tous les peuples européens continuent de se regarder en ennemis. Son successeur Pie XI, élu le 16 février 1922, devait exprimer le même jugement sur la paix de Versailles. Dans sa première encyclique *Ubi Arcano* (23 décembre 1922), il observe que «la paix a été consignée dans des instruments diplomatiques, elle n'a pas été gravée dans les cœurs». Et toujours pour les mêmes causes : cet «amour de la patrie et de sa race... qui, transgressant les règles de la justice et du droit, dégénère en nationalisme immodéré». Il recommande à la France de ne pas pousser les Allemands au désespoir par des occupations insupportables, suscitant ainsi la plus vive polémique contre lui. En revanche, le Saint-Siège n'hésita pas à marquer sa satisfaction après les accords de Locarno entre Briand et Stresemann (1925),

appréciation qui précipitera d'ailleurs le dénouement d'un conflit latent entre catholiques. En effet, le mouvement de l'*Action française*, inspiré par la pensée maurrassienne, était violemment hostile à tout rapprochement entre la France et l'Allemagne. Après qu'elle eût rejeté les accords Briand-Kellogg d'août 1928, qui condamnaient le recours à la guerre, l'*Action française* était condamnée par le Saint-Siège, pour mettre l'exaltation nationale avant la foi, et pour subordonner celle-ci à la politique.

L'Europe de Léon XIII était encore l'Europe des Etats. Celle de 1919 était l'Europe des nationalités modelée par le diktat des vainqueurs. Les Etats en s'absolutisant sont devenus impérialistes et ont conduit à la guerre. Les nationalités, en s'absolutisant à leur tour, et en cédant au nationalisme exclusiviste, ont pris le même chemin. L'Europe, selon la papauté, n'était pas une Europe vaticane, ni en 1919 ni en 1945, mais celle du droit naturel des peuples solidaires, et de la communauté des peuples «subsidaire», selon un concept que Pie XI aura la surprise posthume de fournir au futur traité de Maastricht (1992).

Roland MINNERATH

(1) *Acta Apostolicae Sedis* (AAS) 6 (1914) 565-581.

(2) AAS 7 (1915) 33-38.

(3) AAS 8 (1916) 467.

(4) E. de VITTEL, Le droit des gens ou principes de la loi naturelle appliquée à la conduite et aux affaires des souverains, Paris 1758 : «la première loi générale, que la Société des nations nous découvre, est que chaque nation doit contribuer au bonheur et à la perfection des autres» (par. 13).

(5) Cf. David URQUHART, Appel d'un protestant au pape pour le rétablissement du droit public des nations. Cinq propositions sur l'œuvre du futur concile œcuménique, Douaiol, Paris 1869.

(6) Entre 1870 et 1922, le nombre d'Etats accrédités auprès du Saint-Siège passe de 13 à 28.

(7) 13 sur un total de 30 accords internationaux, pour la même période.

(8) 13 arbitrages et médiations entre 1870 et 1922.

(9) Cité par Y. de LA BRIÈRE & M. COLBACH, La patrie et la paix, Paris 1938, p. 34.

(10) Médiation entre l'Allemagne et l'Espagne pour les îles Carolines (1885) ; médiation entre l'Equateur et le Pérou (1893), Haïti et Saint-Domingue (1895), l'Argentine et le Chili (1900-1903), entre Brésil et Pérou, Brésil et Bolivie, en 1909.

(11) Le concept de «*ius inter potestates*» avait été suggéré par le rapporteur français du Comité de rédaction, Louis Renault. Voir M. TAUBE, La position internationale actuelle du pape et l'idée d'un «droit entre pouvoirs» (*ius inter potestates*), in : *Archiv für Rechts- und Wirtschaftsphilosophie* 1 (1907/08) 306 sq. 510 sq.

(12) AAS 7 (1915) 364-377.

(13) AAS 9 (1917) 417-420.

(14) Ph. ARÈS L'Eglise catholique et l'organisation de la société internationale contemporaine, Paris 1949, p. 18.

(15) A.G. SERTILLANGES, La paix française, in : Paroles françaises, Paris, Bloud & Gay 1919.

(16) Enc. Quod iam diu : AAS 10 (1918) 473-474.

(17) AAS 12 (1920) 209-218 ; DC 3 (1920) 770-774.

(18) Lettre du 3 nov. 1918 au Card. Gasparri, in : DS 1-2 (1919) 704.

(19) AAS 23 (1921) 521 sq.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE DES HABSBOURG ET SES CONSÉQUENCES

par François FEJTÖ

Assurément, on ne comprend rien aux problèmes que posent depuis 1989 les grands bouleversements de l'Europe Centrale et Orientale si l'on ne remonte pas à leurs racines, au moins jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale - quand le besoin d'une réorganisation, d'un nouvel ordre dans cette région s'est manifesté la première fois dans toute sa clarté, dans toute son étendue, avec toutes ses contradictions.

En effet, l'effondrement du système communiste, la désagrégation de l'URSS, la chute du mur de Berlin, la libération des satellites ont mis - et cela pour la troisième fois depuis le début du siècle - la stabilisation de l'espace Centre-et-Européen à l'ordre du jour de la diplomatie mondiale. Ils ont réveillé par là même l'intérêt de l'opinion publique pour les tentatives précédentes de donner à la paix et à la sécurité de l'Europe des bases organisationnelles et idéologiques nouvelles et solides. C'est depuis 1989, peut-on dire, que le temps des Empires multinationaux et des sphères d'intérêts impériales est définitivement révolu, que le modèle d'Etat national s'est généralisé et le temps des intégrations de type nouveau, arrivé. Nous assistons simultanément et contradictoirement à une fragmentation inquiétante et à une intégration prometteuse. Et nous observons la puissance du nationalisme là même où les nécessités économiques et stratégiques poussent des Etats souverains à s'intégrer, à se fédérer ou se confédérer. Nous vivons en Occident le moment pathétique des combats auxquels se livrent ces forces opposées.

C'est dans ce cadre de réflexion que se situe notre interrogation sur le nationalisme qui s'avère, une fois de plus, comme une force politique majeure, à la fois positive car elle a fait éclater devant nos yeux des dominations arbitraires, et une force négative, car on a vu en Yougoslavie jusqu'à quelles horreurs peuvent mener les pulsions rivales tendant à former des Etats nationaux indépendants et homogènes dans des espaces où, dans un cadre impérial, les nations avaient vécu entremêlées pendant des siècles.

On a pu constater que l'effondrement de l'URSS et de son hégémonie a eu pour conséquence non seulement d'annuler l'ordre de Yalta mais aussi de modifier des éléments de l'ordre de Versailles qu'on voulait conserver au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Deux Etats, créés après 1918 sur la base du principe de l'autodétermination, se sont

scindés et dissous - pacifiquement, la Tchécoslovaquie - et dans un bain de sang, la Yougoslavie.

C'est à la lumière de ces faits que je tenterai de répondre brièvement à quelques questions qui se posent à celui qui étudie les avatars de l'histoire contemporaine de l'Europe Centrale.

Premièrement, concernant la dissolution de l'Empire des Habsbourg, peut-on vraiment parler de fatalité inéluctable ?

Deuxièmement, y a-t-il eu, oui ou non, une ou plusieurs alternatives à l'ordre de Versailles qui a substitué à l'Empire dissous des Etats-nations dont la rivalité n'a cessé depuis lors de troubler la paix et d'être une source de déstabilisation pour l'Europe ?

Et enfin, troisièmement, quelles leçons peut-on tirer des erreurs du passé pour l'organisation de ce nouvel ordre européen qui incombe à la diplomatie des grandes puissances occidentales ?

A la première question, j'ai essayé de répondre dans mon livre sur la destruction de la monarchie dualiste. Je n'ai pas nié que l'Empire de François-Joseph, avec son système mi-libéral mi-féodal, bureaucratique et militaire, soit apparu comme un anachronisme dans l'Europe moderne. Les dirigeants de l'Empire ont engagé, mais n'ont pas su mener à bien la libéralisation, la décentralisation et la démocratisation. Ils n'ont pas su reconnaître à temps la nécessité de la fédéralisation sur la base des royaumes historiques qu'ils avaient intégrés. Ils ont commis des fautes encore plus graves dans le domaine de la politique extérieure en perdant - du fait de l'alliance avec l'Allemagne impérialiste - la fonction que la monarchie avait si longtemps détenue dans l'équilibre européen en tant que barrage à l'extension germanique. Avec sa politique balkanique anti-serbe, Vienne a fourni à la Russie le prétexte à s'engager dans la guerre en tant que défenseur d'un pays orthodoxe victime de l'agression. Et la guerre anti-russe a renforcé inévitablement les tendances séparatistes chez les Slaves de la Monarchie. La coresponsabilité de la Cour de Vienne dans le déclenchement de la guerre mondiale est également indéniable. La défaite militaire a fait exploser toutes les forces centrifuges accumulées, - débordant tous les facteurs de cohésion pourtant non négligeables qui militaient en faveur du maintien de l'unité historique sous une forme nouvelle - fédérale-adaptée aux exigences de la modernité. Or, c'est sur ce point

qu'on peut établir la responsabilité des vainqueurs qui avaient la possibilité - ils en usaient d'ailleurs - de dicter le nouvel ordre, de faire une paix juste et durable. A mon avis, ils se sont laissés emporter par la passion de vengeance, par la logique du jusqu'au-boutisme, par ce que le philosophe hongrois, Aurél Kolnai, a appelé «la dialectique diabolique du principe d'autodétermination qui, - non entravé par des garde-fous - a conduit à l'idée si pernicieuse de l'homogénéisation ethnique par la violence».

Mais auraient-ils pu faire autrement ? C'est la deuxième question. Y a-t-il une alternative ?

Oui et non, - répondrai-je. Et là j'arrive au point central de mon exposé. *Oui*, non seulement parce que la disparition de l'Empire des Habsbourg ne figurait pas parmi les objectifs initiaux de l'Entente, mais aussi parce qu'il existait au moins un plan de paix alternatif, élaboré par les experts américains en conformité avec les 14 points de Wilson après l'entrée en guerre des Etats-Unis. Et ce plan visait précisément non à la destruction, mais à la fédéralisation de l'Autriche-Hongrie (1).

Et *non*, car la radicalisation des objectifs de guerre alliés à partir du printemps 1918, les engagements conclus dans les traités secrets envers des Etats ralliés et l'ampleur de la défaite des Puissances Centrales ont rendu ce plan de paix américain à tel point caduc que Wilson, placé devant des faits accomplis, n'a même pas cru possible de le soumettre à la Conférence de Paris.

Je résumerai brièvement ce plan de paix, repêché récemment par des chercheurs dans les archives du Département d'Etat et qui mérite qu'on le médite, ne serait-ce que parce qu'il révèle que le cours de l'histoire n'est jamais rectiligne, qu'il passe par des calculs, des alternatives, des chances qui s'offrent et qui sont manquées par les décideurs.

Le plan américain (2), ébauché par les experts du Département d'Etat en mai 1918, partait de la possibilité de faire une paix «sans vainqueurs ni vaincus». Il essayait de concilier le principe de l'autodétermination des peuples avec le respect des frontières historiques et administratives existantes. Il visait donc à transformer l'Empire en un Etat fédéral à six composantes, dont chacune aurait gardé en son sein des minorités nationales auxquelles de larges autonomies culturelles auraient été garanties. Sur la carte dessinée par les planificateurs, l'Autriche apparaît sensiblement réduite avec 75 % d'Austro-Allemands, 14 % de Slovènes et 9 % d'Italiens. Pas plus que les Puissances de l'Entente, les Américains n'envisageaient l'éventualité de l'Anschluss de l'Autriche à l'Allemagne...

La Hongrie était mieux traitée qu'elle ne le sera dans le Traité de Trianon. Elle n'aurait été mutilée que du cinquième de son territoire, au lieu des deux tiers. Elle aurait gardé la Slovaquie et l'Ukraine subcarpatique avec une nombreuse minorité slovaque (11 %) et ruthène(2%). En effet, Walter Lippmann et les autres experts dessinant cette carte igno-

raient encore que Paris, Londres et Rome avaient déjà promis aux dirigeants exilés tchèques de rattacher la Hongrie du Nord - nommée par la suite Slovaquie - au futur Etat tchécoslovaque ayant pour capitale Prague. Dans la Hongrie nouvelle, les Hongrois auraient constitué avec 62 % la majorité de la population, qui aurait compris aussi 12 % d'Allemands, 9 % de Roumains, et 2 % de Serbes.

Les experts américains faisaient de la Bohême-Moravie, réunie à la Silésie, la cinquième composante de la Fédération. Ils pensaient que la restauration des droits historiques de la Bohême satisferait les aspirations des hommes d'Etat tchèques modérés. La Bohême, dans cette configuration, aurait eu une population à majorité tchèque (62 %) avec des minorités allemandes (35 %) - il s'agissait des Allemands, des Sudètes et de Prague - et 2 % de Polonais.

Sur le point de la réunion, en un grand Etat yougoslave, des Croates de Croatie, de Dalmatie et de Slavonie - des Serbes de la Serbie et du Monténégro -, ainsi que des Musulmans de Bosnie - le plan de Washington était en accord avec les projets élaborés préalablement à Paris, à Londres et à Rome. Les Américains estimaient eux aussi que ces peuples, comme il est dit dans leur Plan, «appartiennent à la même race, on peut dire qu'ils sont des frères». Il n'ignoraient pas que ces peuples étaient religieusement partagés en une moitié de catholiques, un tiers d'orthodoxes, et 600.000 Musulmans, selon le recensement de 1910. Mais ils n'attribuaient pas une grande importance à cette division, considérant que Serbes, Croates et Musulmans, parlant la même langue, le serbo-croate, appartenaient à la même ethnie.

A la différence de ce qui sera décidé par les Traités de Paris, le plan américain accordait à la Transylvanie, province de la Hongrie à majorité roumaine (62 % contre 34 % de Hongrois et 9 % d'Allemands) un statut d'Etat fédéré à part. Enfin le dernier Etat fédéré prévu par les planificateurs devait être la Pologne reconstituée, comprenant non seulement la Galicie autrichienne mais aussi la Bucovine. Vu l'existence d'une nombreuse minorité ukrainienne (3.500.000 sur une population de 8.700.000), de minorités roumaine (263.000) et allemande (261.000) - vu aussi la diversité religieuse (catholiques romains et uniates) ainsi que le fait que de nombreux Polonais et Ukrainiens devaient rester en dehors des frontières de la Fédération -, l'Etat polonais, ainsi recréé, était considéré d'avance par Washington comme la composante la plus fragile de l'ensemble.

Les points faibles du plan américain sont évidents, les auteurs le reconnaissaient. Ils étaient dus au fait qui a rendu également si précaires les Traités de Paris, c'est-à-dire qu'aucune réorganisation n'était possible dans cet espace sans provoquer des problèmes avec les minorités nationales, qu'aucun des Etats destinés à faire partie de la nouvelle Fédération envisagée ne pouvait être techniquement homogène. Le plan a eu cependant un avantage, je dirais une supériorité, par rapport aux Traités de Paris, celui tenant à l'intention fédéraliste de ses auteurs, à leur volonté de ne pas casser l'unité de l'espace économique - cette préfiguration

du Marché commun -, qui existait dans le cadre de la monarchie et avait permis le développement considérable de ses pays, notamment à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Or c'est précisément la fracture de cette unité qui a provoqué un déséquilibre au Centre-Est de l'Europe dont les effets désastreux n'ont toujours pas été réparés. Le problème des minorités, traitées comme des citoyens de seconde zone, se pose toujours, source de friction entre les Etats. Certes, à la suite de l'expulsion des Allemands et des transferts de populations, la Tchécoslovaquie et la Pologne se sont rendues ethniquement plus homogènes. Mais les problèmes demeuraient ; ils survivaient sous le carcan soviétique. Théoriquement, l'autonomie culturelle garantie aux minorités reste la solution la plus raisonnable, la seule conciliable avec les droits de l'homme, la démocratie pluraliste, mais on a vu combien elle est difficilement compatible avec le modèle d'Etat national centralisé qui a été adopté.

Reste la dernière question : quelles sont les leçons, s'il y en a, à tirer de l'échec des tentatives précédentes de rééquilibrer et stabiliser l'Europe Centrale, comment prévenir la répétition de la tragédie yougoslave, dernière illustration des conséquences de ces échecs ? La réponse ne peut venir que de la Communauté Européenne, de la Communauté Atlantique. Les Etats de la région frappent individuellement, et souvent en rivalité les uns avec les autres, aux portes de l'Union Européenne (UE) et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), auxquelles ils souhaitent s'intégrer. Or, ces institutions, les puissances qui les dirigent, disposent des moyens de persuasion, et de pression pour amener les Etats - qui tous ont besoin de leur aide - à régler leurs problèmes litigieux, et notamment celui de l'autonomie des minorités nationales. Je pense que le devoir d'ingérence, dont on a popularisé le concept, est une nécessité. Il faut que la Communauté Européenne, la Communauté Atlantique prennent leur responsabilité en posant à cet égard des conditions d'entrée sévères et en prévoyant des sanctions pour le cas où elles ne seraient pas respectées. L'acceptation de faits accomplis, comme cela s'esquisse dans les plans de paix concernant le règlement des conflits en ex-Yougoslavie, risque de créer un précédent dangereux. L'Occident doit se tenir fermement sur ses principes, sur les règles du jeu, sur de la démocratie pluraliste. L'Europe en train de se faire ne doit pas être seulement une association volontaire d'Etats souverains, elle doit être aussi volontariste, c'est-à-dire faire la preuve de son autorité et imposer son arbitrage.

C'est la leçon qu'on peut, qu'on devrait tirer, à mon avis, d'un siècle d'histoire tourmentée de l'Europe Centrale et Orientale.

François FEJTŐ

(1) Magda Àdám, *Plan for the rearrangement of Central Europe in «Hungarians and their Neighbours in Modern Times»*, Ed. by F. Glatz, New-York, Columbia Univ. Press 1995.

(2) Voir la carte ci-contre.

PLAN FOR THE FEDERALISATION OF AUSTRIA-HUNGARY

designed by the USA

Department of State

May 1918

Territory (T, in square miles) ; Population (P) ; Ethnic Distribution (E).

Hungary T : 86.898 ; P : 16.086.166 ; E : 62 % Hungarian, 12 % German, 11 % Slovak, 9 % Romanian, 2 % Ruthene, 2 % Serb.

Austria T : 45.914 ; P : 8.494.354 ; E : 75 % German, 14 % Slovene, 9 % Italian.

Yugoslavia T : 41.083 ; P : 5.215.470 ; E : 94 % Serb and Croat, 3 % German, 2 % Italian, 1 % Hungarian.

Bohemia T : 30.622 ; P : 10.059.257 ; E : 62 % Czech, 35 % German, 2 % Polish.

Poland-Ruthenia T : 34.338 ; P : 8.775.406 ; E : 53 % Polish, 40 % Ruthene, 4 % Romanian, 3 % German.

Transylvania T : 22.318 ; P : 2.678.367 ; E : 55 % Romanian, 34 % Hungarian, 8 % German.

For definitions of areas marked 1-7 see text pp. 79-83.

VINGT - CINQ ANS D'HISTOIRE TCHÉCOSLOVAQUE (1968-1993)

Un cycle politique en perspective

par Christian SAVÈS

«Il y a des causes dont les effets sont tellement sûrs, qu'il faut presque le vouloir pour ne pas en voir d'avance le rapport».*

Jacques BAINVILLE

I

Lénine affirmait que la guerre est l'accélérateur de l'Histoire. L'expérience tchécoslovaque, entre ces deux dates-charnières que sont 1968 et 1993, a cependant montré que l'Histoire pouvait s'accélérer, voire même s'emballer, sans qu'il y ait forcément de guerre (l'intervention armée suivie d'une occupation militaire ne pouvant être assimilée à une guerre conventionnelle). Car la Tchécoslovaquie a bel et bien connu une accélération historique phénoménale et, à bien des égards, sans équivalent. Il est permis d'écrire que ces vingt-cinq années, cruciales s'il en est, constituent à elles seules un cycle politique complet, commencé en janvier 1968, lorsque le vieux stalinien Novotny, successeur de Gottwald et de Zapotocky, est écarté du Parti au profit de Dubcek, et qui s'achève avec la partition de la Tchécoslovaquie, devenue effective au 1^{er} janvier 1993. Il existe désormais une République tchèque (capitale Prague) et une République slovaque (capitale Bratislava).

En effet, quelle autre nation peut se targuer d'avoir connu autant de bouleversements en aussi peu de temps ? Qu'on en juge : entre 1968 et 1993, la Tchécoslovaquie est passée par toutes les épreuves politiques que ce siècle a infligées aux Etats-nations : l'émancipation avec le Printemps de

Prague, la répression avec les chars de Brejnev, la normalisation du début des années 70, la dissidence avec son fleuron, le mouvement de la Charte 77, la révolution de velours et le processus de démocratisation, enfin le retour au premier plan de la question nationale avec la partition de la Tchécoslovaquie. Un tel condensé d'Histoire méritait attention, d'autant que ces événements que l'historien pourrait être tenté d'appréhender séparément révèlent, à l'analyse, une certaine unité. Il y a comme un fil, une «main invisible», qui relie entre eux ces différents moments pour constituer une seule et même trame, celle de ce cycle politique qui court sur environ un quart de siècle.

Celui-ci s'étant achevé, il appartient dorénavant à notre passé, fût-il immédiat, autrement dit à l'Histoire. Aussi, le moment était-il opportun pour tenter de l'autopsier, c'est-à-dire pour essayer de le rendre intelligible et mettre en perspective une succession, ou plus exactement un enchaînement de circonstances historiques, de situations politiques dont il convenait de trouver le dénominateur commun, la logique intrinsèque. La période étudiée obéit à une dynamique politique d'ensemble, qui ne fut pas toujours «visible» sur le vif à tous les acteurs qu'elle impliqua, à un

titre ou à un autre. Bien souvent, le caractère linéaire d'une évolution historique donnée n'apparaît qu'a posteriori... surtout lorsqu'il s'agit d'Histoire politique. Ceci étant, l'historien doit s'employer à rechercher ce «sens caché» que traquait le regard sociologique d'un Pierre Bourdieu. La sociologie, et en particulier la sociologie politique dont la vocation explicative ne saurait être niée, doit contribuer à restituer sa véritable dimension à cette conscience historique, chère à Raymond Aron. Conscient des limites de l'objectivité historique contre laquelle le «spectateur engagé» qu'il fut nous mit en garde dès sa thèse de Doctorat, il s'agira plus modestement de trouver un sens commun à tous les événements qui ont jalonné ce cycle politique (1).

L'intervention armée des Soviétiques n'a pas sonné le glas du Printemps de Prague, comme cela a été dit ou écrit en plusieurs occasions, bien au contraire. Celui-ci fut un commencement, un déclic, l'amorce d'un processus irréversible qui, sur un peu plus de vingt ans, allait mener le peuple tchécoslovaque à la révolution de velours et à la démocratisation ultrarapide du pays. Prague en 1968, c'était un état d'esprit, et l'esprit de ce Printemps n'a pu être écrasé sous les chenilles des chars dépêchés par Moscou. En définitive, il devait avoir raison de l'ingérence soviétique comme de la normalisation, dans les années qui suivirent. C'est peut-être parce que la démocratie avait déjà rallié les esprits que le peuple tchécoslovaque réussit sans coup férir, et à une vitesse vertigineuse, sa transition démocratique. Bien sûr, la jeunesse pragoise fut au coeur de ce mouvement, auquel elle sut insuffler un élan de générosité et un désintéressement qui, aujourd'hui encore, forcent le respect. A bien des égards, le Printemps a aussi servi de révélateur : il a révélé toute une génération à elle-même, en la faisant naître au politique, et ce dans le contexte le plus conflictuel qui soit. Par la façon dont cette jeunesse sut faire face à l'adversité, elle avait gagné le droit, devant l'Histoire, de prendre en mains sa destinée, une fois parvenue à maturité. Mais alors, objectera-t-on, en face d'un tel oecuménisme, comment s'expliquer la partition nationale du pays, décidée en 1992 ? Au risque de décontenancer, il faut écrire que, là aussi, certaines péripéties de l'année 1968, auxquelles les observateurs n'ont peut-être prêté sur le moment qu'une valeur symbolique et tout à fait anodine, au regard de l'enjeu principal, révèlent au grand jour la rivalité, pour ne pas dire le contentieux entre tchèques et slovaques, annonçant par là-même l'inéluctabilité de la rupture dans un pays qui serait rendu à la démocratie et où chacun disposerait enfin de son libre arbitre, de son droit à l'autodétermination...

LE PRINTEMPS DE PRAGUE : L'ÉVEIL A LA CONSCIENCE POLITIQUE ET NATIONALE DE TOUTE UNE GÉNÉRATION

Etudié avec un regard extérieur et le recul du temps, le Printemps de Prague n'a rien eu d'une manifestation spontanée. Le soulèvement auquel le monde assista, son côté éruptif et «anti-totalitaire» (dixit Raymond Aron), résultait d'une lente maturation des esprits, laquelle n'avait cessé de

s'accélérer au cours des deux années qui le précédèrent. Sur le plan culturel, la nouvelle vague cinématographique contribua, dès le milieu des années 60, à délurer la jeunesse tchécoslovaque, ou en tout cas à lui faire goûter un parfum de liberté nouveau pour elle. C'est en 1966 que le grand cinéaste Milos Forman tourna «Les amours d'une blonde» (2). De son côté, Sorm réalise «Du courage pour chaque jour», tandis que Chytilova s'attaque au tournage des «Petites marguerites». Par ailleurs, sur le terrain des idées, deux foyers de recherches sont constitués par une commission de l'Institut d'Etat de Droit et de Science Politique qui, sous la direction de Zdenek Mlynar, prépare une étude sur le développement du système politique en société socialiste, et par une autre commission mixte de l'Académie des Sciences, sous la présidence de Radovan Richta, qui s'occupe des répercussions de la révolution technico-scientifique sur le système socialiste (3). Les méthodes des commissions mixtes et le travail par équipes facilitent les contacts entre spécialistes des différentes branches et créent ainsi des liens personnels pouvant jouer leur rôle dans la préparation des événements de 1968. Sur le terrain de la réforme économique, dès 1963-1964, le professeur Ota Sik avait élaboré un projet de réforme prévoyant notamment l'introduction graduelle de certains mécanismes de marché au sein de l'économie socialiste (4). Le débat sur la question économique devint vite l'enjeu d'une lutte entre les éléments progressistes et l'appareil du Parti, soucieux de les freiner dans la mesure où il percevait le danger que la réforme pouvait représenter pour son monopole du pouvoir. Enfin, il y eut le 4^e Congrès de l'Union des écrivains tchécoslovaques qui s'ouvrit à Prague le 2 juin 1967. Pour les intellectuels, ce fut le signal de la sédition, de la fronde. Un groupe d'écrivains avait décidé de longue date d'utiliser la tribune du Congrès pour une contestation globale de la politique du Parti. Le discours le plus important, au point de vue politique, le plus impressionnant, et qui plongea les hautes instances dans le désarroi le plus complet fut prononcé par son porte-parole, le romancier Ludvik Vaculik. On peut affirmer sans grande exagération que cette allocution inaugure le Printemps de Prague (5).

Ainsi est-il vrai qu'entre 1966 et 1968, la société tchécoslovaque se trouvait placée sur les rails d'une relative libéralisation. Encore lui fallait-il écarter les obstacles qui se dressaient sur son chemin. Dans ce contexte, l'éviction du stalinien Novotny de la tête du Parti, on l'a dit, présente un caractère symbolique, d'autant qu'elle est suivie, à quelques semaines d'intervalle, de son éviction à la tête de l'Etat, tout ceci se passant entre janvier et mars 1968 (6).

Jiri Hajek a du reste montré que le développement de l'économie et ses nouvelles formes de direction requérait un changement inéluctable des méthodes de direction du Parti, afin de ménager un champ suffisamment large pour l'initiative et l'activité publiques des groupes sociaux en tant que tels. Or, l'appareil du Parti ne pouvait voir là qu'une menace pour sa pérennité, ce qui l'amena, très tôt, à dénoncer cet excès de démocratie qui finissait par le parasiter (7).

Mais, bien sûr, ce mouvement de libéralisation rencontra

un écho infiniment plus favorable au sein de la jeunesse. A cet égard, les événements de l'année 1968 constituent l'acte de naissance de toute une génération de jeunes au politique. Car cette génération croyait en son avenir et dans un socialisme à «visage humain», démocratique ; aussi tenta-t-elle résolument de s'imposer comme un acteur de premier plan. Cette année-là, la jeunesse tchécoslovaque est passée de l'autre côté du miroir, ou plutôt elle l'a brisé, elle a brisé ce miroir qui lui renvoyait l'image du monolithisme oppresseur, du stalinisme bon teint. En ce sens, le Printemps est, avec une bonne vingtaine d'années d'avance, le signe annonciateur du début de la fin pour l'URSS, car il ne représente pas seulement le rejet du monolithisme partisan par tout un peuple, il traduit également une volonté d'émancipation à l'égard de la tutelle pesante de celui qu'Hélène Carrère d'Encausse appela «le grand frère» (8). De fait, au début de l'année 1968, la Tchécoslovaquie offrait au monde le spectacle inattendu, fascinant, d'un éveil politique, idéologique, social, d'une prise de conscience tumultueuse et cependant raisonnée, dont l'importance débordait le cadre national. C'est que le soulèvement tchécoslovaque n'a pas été uniquement un mouvement anti-totalitaire ; il a été tout autant ponctué par la redécouverte de la dimension nationale et de ses problèmes sous-jacents. A cette occasion, la jeunesse tchèque a redécouvert qu'elle formait une nation, rompant en cela avec la génération du «Coup de Prague» de 1948 (9). L'historien et théoricien Edo Fris, l'un des protagonistes de ce réveil, écrivait : «Les tchèques et les slovaques appartiennent aux peuples qui possèdent une mémoire nationale... Dans notre conscience sociale, l'Histoire est omniprésente, à la fois avertissante et stimulante» (10). Or, pour cette mémoire des tchèques et des Slovaques, le système centraliste et monopoliste instauré par Gottwald apparaissait non comme l'expression moderne de leur personnalité nationale mais comme la greffe d'un corps étranger sur l'organisme national. Ce n'est donc pas un hasard si l'un des premiers gestes des étudiants de Prague, au début de l'année 1968, fut de faire un pèlerinage sur la tombe des deux Masaryk, geste éminemment politique traduisant la revendication d'une conscience historique et nationale. François Fejtö a noté que ce réveil politique, au début de l'année 1968, avait certes des causes multiples et complexes, mais que sa principale source se trouvait dans la poussée profonde qui a porté les tchèques et les slovaques à récupérer leur identité brouillée et refoulée, à rétablir la continuité entre leur passé et leur avenir. De ce point de vue, le Printemps a constitué un pari sur l'avenir, pari audacieux s'il en est, et qui a été gagné deux décennies plus tard (11). Contrairement aux dirigeants, les étudiants de Prague avaient pour eux la jeunesse, et la jeunesse donne une plus grande maîtrise du temps. Dès lors que les chars soviétiques n'étaient pas parvenus à écraser leur enthousiasme, leur soif de liberté, l'on pouvait commencer à envisager, à terme, une issue différente pour le pays. Aussi, cette génération prit-elle son mal en patience, se forçant un esprit de résistance qui, la cinquantaine venue, devait lui permettre de prendre sa revanche politique et de s'assurer de la vérité et du réalisme de ses buts, lorsqu'elle avait à peine plus de vingt ans...

Certes, il a parfois été reproché à cette jeunesse son état

d'esprit qualifié de spontanéiste, de confusionniste et même d'anarchiste : elle était avide de participer à la vie publique, d'intervenir directement et d'agir. Mais la critique est au moins en partie infondée : c'est aussi cela qui conférait à ce processus son caractère constructif et révolutionnaire. Comment aurait-il pu en être autrement dans un mouvement qui ne voulait plus être dirigé d'en haut, qui refusait le paternalisme de ceux dont le rôle était jusque-là de décider de ce que les masses sont capables de faire ou de ne pas faire, selon leur degré de maturité ? Il était normal que, dans une démocratie dite «populaire», tout mouvement porteur des germes du renouveau connaisse une telle atmosphère. Cette génération, qui avait commencé à voyager à l'étranger, découvrant la presse occidentale et certains livres longtemps interdits, prenait conscience par là-même de l'ampleur de la mystification dont elle avait été l'objet. Cette situation ne fit qu'aiguïser le regard critique des jeunes intellectuels, à l'instar du philosophe marxiste slovaque Kusy, qui soutint que la déformation dogmatique du marxisme était due au fait que la dictature politique avait évolué pour devenir une dictature de l'idéologie marxiste. Une telle évolution était à ses yeux délibérément réactionnaire et injustifiable car elle transformait l'idéologie scientifique de la dictature en une dictature scientifique de l'idéologie (12). A bien des égards, le premier semestre de l'année 1968 ressemble à un face-à-face entre la jeunesse du pays et la vieille garde stalinienne, la première lançant à la seconde un défi la dépassant et de loin. Dans ce face-à-face, les étudiants bénéficièrent de la sympathie et du soutien de vieux révolutionnaires, souvent victimes de la répression stalinienne, tardivement réhabilités, à l'image du vénérable Josef Smrkovsky, la conscience des étudiants praguais, porteur de la fierté nationale et de la capacité de résistance du pays.

Jamais autant qu'à Prague une génération n'a eu envie de faire aussi intensément de la politique. Dans un de ses derniers textes, Roger Vailland, disparu en 1965, faisait la distinction entre les périodes où un peuple est dépolitisé et celles où il devient politique : «Se conduire en politique, c'est agir au lieu d'être agi, c'est faire l'Histoire, faire la politique au lieu d'être refait par elle...» (13). A Prague, il y a bien eu en 1968 cette rupture avec la dépolitisation, rupture s'accompagnant d'une découverte ou d'une redécouverte, selon les générations, de la politique. Cette volonté de faire marcher de pair politisation et démocratisation se concrétisa par l'adoption du programme d'action du Parti, le 6 avril 1968. Le trait le plus distinctif de ce programme, qui avait pour titre emblématique «la voie tchécoslovaque du socialisme» fut le renoncement du parti communiste non pas à son rôle dirigeant, ce dernier étant réaffirmé comme la garantie d'un développement socialiste progressif, mais au pouvoir monopoliste et totalitaire détenu depuis 1948 (14). Ce souci d'arrimer durablement la démocratie au socialisme se retrouve dans l'appel, s'adressant à la fois aux communistes et à la masse de la population, publié sous le titre «Deux mille mots» (15). Les signataires de l'appel demandaient une action vigilante et combative des masses pour obtenir l'élimination de tous ceux qui avaient abusé de leurs pouvoirs et dégradé le patrimoine collectif.

Ainsi le Printemps de Prague apparaît-il, a posteriori, comme la condition permissive de la «révolution de velours» qui, elle, devait enfin déboucher sur la démocratie. Assurément, les événements de l'année 1968 furent à la révolution de velours ce que la révolution de 1905 fut à celle d'octobre 1917 : une sorte de répétition générale... Mais, comme tout événement a son revers de la médaille, par certains petits signes auxquels on ne prêta pas suffisamment d'attention, sur le moment, l'année 1968 annonce en outre

1968, son explosion de fureur dirigée contre son successeur éventuel à la tête du Parti, le slovaque Alexandre Dubcek, provoqua sa propre perte. Pendant et après la crise de 1968, le régime de Novotny fut vivement critiqué par les slovaques et ce n'est pas son dernier geste en tant que chef de l'Etat (la réhabilitation de Mnacko), geste bien tardif pour être sincère, qui modifia le jugement porté par les slovaques sur sa politique. Il est évident que dans l'esprit du vieux stalinien qu'était Novotny, le cours des événements ressemblait fort

Prague 1968 : apparemment écrasée par les chars soviétiques, une «révolte irréversible»

la partition à venir de la Tchécoslovaquie.

Depuis le début des années 60, un duel à fleurets pas toujours mouchetés opposait le tchèque Novotny à des slovaques ne s'en laissant pas compter et revendiquant leur spécificité. A tel point qu'en 1963, déjà, il avait été obligé de sacrifier son «laquais» slovaque, Viliam Siroky. Dès cette époque, un fossé d'incompréhension, voire de haine, sépara Novotny des slovaques. L'affaire Mnacko, écrivain slovaque qui fut privé de sa nationalité, montre bien que Novotny n'avait pas renoncé à mater les slovaques et à rechercher, pour ce faire, un abcès de fixation (16). Il ne pouvait ignorer qu'en recherchant la crise avec les slovaques, il menaçait ni plus ni moins la cohésion, l'unité-même du pays. Mais, comme tout bon stalinien, il savait faire dans la provocation calculée... Ceci étant, l'on ne sera pas surpris de constater que la Slovaquie et ses dirigeants furent pour beaucoup dans le renversement du tchèque Novotny, en prélude au Printemps de Prague. A cet égard, il est indubitable qu'entre décembre 1967 et les premiers jours de janvier

à une tentative orchestrée par les irréductibles slovaques pour le déstabiliser et prendre leur revanche sur les vexations qu'il leur avait infligées. Concrètement, c'est bien Alexandre Dubcek qui prit la tête de l'opposition, en mettant en cause les méthodes dictatoriales de Novotny. Or, il bénéficiait dans cette lutte de l'appui et des suffrages des autonomistes slovaques, trop contents d'infliger un revers aux tchèques, de punir leur arrogance.

La question nationale entre tchèques et slovaques est restée en filigrane, tout au long des dramatiques événements qui ont jalonné cette année 1968. Donnons-en pour preuve le fait qu'aussitôt après la chute de Novotny, en mars 1968, les communistes slovaques demandèrent que la Constitution soit amendée de façon à réaliser et garantir l'égalité entre tchèques et slovaques, certains allant même jusqu'à revendiquer la création d'un Etat séparé. Pavel Tigríd rapporte même ces propos, lus dans la presse slovaque de l'époque : «(...) il ne nous resterait, à nous, Slovaques, d'autre res-

source que de faire prévaloir nous-mêmes nos exigences avec toutes les conséquences qui pourraient s'ensuivre. En tant que nation, nous jouissons du droit à l'autodétermination même si cela doit signifier la séparation et la création d'un Etat socialiste indépendant. Tel est le droit inaliénable de chaque nation» (17). Avant que l'intervention soviétique ne la relègue au second plan, la question nationale entre tchèques et slovaques était devenue à ce point cruciale que Milan Hübl, spécialiste de la question slovaque, résumait le problème en disant qu'il existait deux solutions possibles : la première, dite asymétrique, supposant en fait l'autonomie politique de la Slovaquie - la deuxième, symétrique, optant pour une base fédérative. A ceux qui redoutaient un dualisme pouvant amener à la désagrégation de la République, il répondait que la réalité-même de la République tchécoslovaque était dualiste, dans la mesure où elle reposait sur deux nations égales, un tel fait devant trouver de toute façon son expression, d'une manière ou d'une autre, dans la structure constitutionnelle de l'Etat (18). A partir de 1990-1991, ce discours allait connaître un grand regain d'actualité dans une Tchécoslovaquie devenue démocratique.

Passé le traumatisme de l'ingérence militaire et politique des soviétiques et, dans les mois qui suivirent, la rivalité entre tchèques et slovaques prit un tour encore plus mesquin lorsque en janvier 1969, sous prétexte de respecter le droit des slovaques d'être représentés à parité aux charges suprêmes de l'Etat et du Parti, on s'abstint de proposer la personnalité tchèque la plus populaire, Joseph Smrkovsky, à la présidence du Parlement fédéral bi-caméral substitué à la Chambre unique qu'il avait présidée, antérieurement. Son éviction ressemblait beaucoup à un chant du cygne pour l'ailé progressiste de la direction du Parti, le bloc des dogmatiques et des opportunistes soutenu par Moscou prenant alors un net ascendant politique.

A cet égard, la « reprise en mains » par l'appareil du Parti révéla au grand jour l'échec et même l'inanité de toute idée de réforme du système communiste de l'intérieur. En sonnant le réveil de la conscience politique et nationale tchécoslovaque, le Printemps de Prague sonna aussi le glas de la vulgate marxiste-léniniste dans l'Europe du Centre-Est. Ainsi que l'observait Leszek Kolakowski, à partir de ce moment-là, le communisme a cessé d'être un problème intellectuel pour devenir simplement un problème de pouvoir (19).

Le commentateur serait tenté d'ajouter ; alors que l'idéologie a cessé d'être un problème intellectuel, le pouvoir, lui, en devenait un... Sur le moment, nous autres Occidentaux n'y avons peut-être pas prêté suffisamment attention : il y avait quelque chose d'irréversible dans cette révolte, cette levée en masse de toute une génération de Tchécoslovaques. Une nouvelle ère, celle de la déconstruction totalitaire, venait de s'ouvrir.

Christian SAVÈS

La seconde partie de la présente étude sera publiée dans notre prochain numéro.

* « Les conséquences politiques de la paix » ; Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1920.

(1) Raymond ARON : « Introduction à la philosophie de l'Histoire. Essai sur les limites de l'objectivité historique » ; Paris, Gallimard - Bibliothèque des idées, 1938.

(2) *Solidaire des acteurs du Printemps*, Milos FORMAN dut s'exiler aux Etats-Unis, où il entama une deuxième carrière couronnée de succès, réalisant notamment « Vol au dessus d'un nid de coucou » et « Ragtime ».

(3) Radovan RICHTA fit alors paraître une publication qui connut un réel retentissement : « La civilisation au carrefour » (la traduction française de ce texte parut en 1969, aux Editions Anthropos).

(4) L'essentiel de ses idées sur la question se trouve exposé dans un ouvrage paru en 1967 : « Plan and Market under Socialism » ; Prague, House of the Czechoslovak Academy.

(5) Le texte de l'intervention de VACULIK, qui circulait clandestinement dans le pays, fut publié par Die Weltwoche de Zurich, le 21 juillet 1967, et dans la Revue Esprit (n° d'avril 1968).

(6) Remplacé par le populaire Alexandre DUBCEK à la tête du Parti, il fut également remplacé à la Présidence par un rescapé de l'ère Masaryk : le vieux Général SVOBODA.

(7) Pavel TIGRID a évoqué, dans des pages qui méritent d'être lues, la façon maladroite dont le Parti essaya de combattre l'influence croissante des forces du renouveau, des idées démocratiques (« Le Printemps de Prague » ; Paris, Seuil - Combats, 1968, pp. 126 et suivantes).

(8) Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE : « Le grand frère - l'Union Soviétique et l'Europe soviétisée », Paris, Flammarion, 1983.

(9) C'est avec le coup de Prague que le rideau de fer s'abattit véritablement sur le pays. François FEJTŐ a retracé dans le détail cet épisode douloureux de l'histoire nationale : « Le coup de Prague, 1948 » ; Paris, Seuil, 1976.

(10) Edo FRIS : « Une chance historique » ; article paru dans Das Tagebuch, revue du parti communiste autrichien (janvier-février 1968).

(11) Sur l'ensemble de la période, on invitera le lecteur à se reporter aux deux ouvrages-clés de François FEJTŐ : « Histoire des démocraties populaires » (Paris, Seuil - Points Politique, 1979, rééd - 2 volumes), et « La fin des démocraties populaires - Les chemins du post-communisme » (Paris, Seuil, 1992).

(12) Pour lui, le marxisme dogmatique n'était plus conforme à l'intérêt de la classe ouvrière et de la société. Il ne représentait plus qu'un instrument du pouvoir aux mains du groupe dirigeant. La liquidation de ce dogmatisme idéologique ne pouvait être réalisée par la seule rééducation du peuple ; il fallait aller jusqu'à arracher les racines sociales de telles déformations dogmatiques...

(13) Roger VAILLAND ; cité par Pierre DAIX in « Prague au coeur » ; Paris, Union Générale d'Editions - Collection 10-18, 1974, p. 77.

(14) Le Programme d'action du parti communiste tchécoslovaque fut publié sous forme de brochure, au mois d'avril 1968.

(15) Cet appel, qui s'adressait à la fois aux communistes et à la masse de la population, correspondait à une contre-mobilisation voulue par les libéraux pour répondre à la mobilisation voulue par les staliniens. Il fut publié par Literarni LISTY le 27 juin 1968.

(16) Dans la revue « Literarni noviny », MNACKO avait notamment analysé les vices des régimes totalitaires, lors d'un débat passionné avec l'auteur dramatique allemand Rolf HOCHHUTH (c'était à la fin de 1964).

(17) Cité par Pavel TIGRID in « Le Printemps de Prague » ; op cit., p. 115.

(18) Milan HÜBL exprima son point de vue dans Literarni Listy du 14 mars 1968.

(19) Leszek KOLAKOWSKI : « Histoire du marxisme » (2 tomes) ; Paris, Fayard, 1987. Voir en particulier le tome 2, davantage consacré à cette question cruciale du devenir du communisme.

L'ÉTAT FACE AU TERRORISME

par Gino NECCHI

Les années 1995 et 1996 marqueront l'histoire politique, administrative et judiciaire en ce qui concerne à la fois les infractions commises en France par des terroristes et la mise en oeuvre de moyens de lutte appropriés en ce domaine. Ce type d'actes, mettant en danger l'intégrité physique des personnes par la perpétration d'attentats et portant atteinte à la continuité des services publics par la désorganisation momentanée mais réelle de certains moyens de transports (RER, trains...), met en péril l'équilibre moral des citoyens par la psychose qu'il entraîne. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de faire un bilan de la dangerosité terroriste en France et des réponses apportées à ce défi par les Pouvoirs Publics.

UNE NOTION A GÉOMÉTRIE VARIABLE

Le législateur n'a pas donné de définition rigoureuse du concept de terrorisme. Il a opté dans le Code pénal pour des termes généraux suivis d'une liste des infractions visées.

C'est ainsi qu'au regard de la législation en vigueur, les infractions «constituent des actes de terrorisme lorsqu'elles

sont en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur...».

La méthode retenue met l'accent sur trois notions qui, réunies, confèrent à l'acte la qualification de terroriste :

- une entreprise individuelle ou collective (c'est-à-dire voulue par un seul ou plusieurs) qui se caractérise par des actions matérielles et se construit dans la durée ;
- dont la finalité est l'atteinte à l'ordre public,
- par des moyens - intimidation ou terreur, c'est-à-dire contrainte morale ou physique, pression insupportable... - engendrant dans le public la peur.

Mais, comme le droit ne peut se satisfaire de telles généralités, le législateur a été obligé d'intégrer dans la définition des infractions précises renvoyant à des concepts connus des juristes. Cette solution est la conséquence, la contrepartie du principe de la liberté individuelle : chacun doit pouvoir connaître à l'avance ce qui est interdit, et donc seuls des actes limitativement, précisément et préalable-

ment énumérés peuvent entraîner une sanction pénale pour celui qui viendrait à les commettre.

Cette liste ne débouche sur aucune surprise : elle reprend des infractions commises par des terroristes. Sans vouloir être exhaustif, il faut retenir notamment :

- les atteintes volontaires à la vie,
- l'enlèvement et la séquestration,
- le détournement d'aéronef, de navire ou de tout autre moyen de transport,
- les vols,
- les destructions et dégradations,
- les infractions à la législation sur les armes, munitions, explosifs,...
- l'association de malfaiteurs...

Le *Monde diplomatique* dans son numéro d'avril 1996 (pages 6 et 7) a pu titrer : «le terrorisme, une notion fourre-tout». Il est en réalité très difficile de cerner ce concept de façon rigoureuse sur le plan synthétique ; en revanche, la méthode retenue par le législateur est fort satisfaisante puisqu'elle renvoie à une énumération limitative. Elle n'enrichit pas le concept mais elle garantit les droits individuels, ce qui est l'exigence première dans un pays démocratique.

UNE PROCÉDURE PARTICULIÈRE

Le législateur n'a pas fait gratuitement cet exercice de définition. En effet en cas d'actes de terrorisme, la loi du 9 septembre 1986 a organisé une procédure qui présente des aspects particuliers, et que justifie la nature même de la matière.

Le gouvernement de l'époque, dont le Premier ministre était Jacques Chirac, n'a pas opté pour des juridictions spéciales. Les ministres de l'Intérieur, Charles Pasqua, et de la Justice, Albin Chalandon, n'ont pas voulu ressusciter la Cour de sûreté de l'Etat et déclencher des polémiques bien inutiles sur les atteintes à «l'Etat de Droit».

Ils ont donc soutenu une loi maintenant les affaires de terrorisme dans la compétence des juridictions de droit commun, tout en garantissant qu'elles seraient traitées avec une efficacité à la hauteur des périls encourus.

C'est ainsi que, lorsqu'un acte de terrorisme est commis sur n'importe quel point du territoire français, le Procureur de la République de Paris exerce une compétence concurrente de celle de son homologue du ressort où l'infraction a été commise : après avoir constaté que l'infraction commise est en relation avec une entreprise terroriste, il peut donc se saisir de l'affaire.

Cette particularité de procédure entraîne des conséquences :

- la création à Paris d'un service spécialisé du Parquet - la 14^e section, dirigée par un Premier substitut assisté de trois autres magistrats et d'un pôle de quatre magistrats chargés de l'instruction de ces affaires en cas d'ouverture d'une

information - ; ces quatre juges siègent à la galerie Saint-Eloi du Palais de Justice ;

- la compétence du Tribunal correctionnel de Paris en cas de jugement de l'affaire si les éléments constitutifs de celle-ci forment un délit ;

- la compétence de la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Paris pour statuer lorsque les mis en cause font appel des ordonnances des juges d'instruction ;

- la compétence de la Cour d'Assises de Paris pour juger de ces affaires lorsqu'elles sont juridiquement de nature criminelle ;

- le regroupement dans des prisons de la région parisienne de tous les détenus mis en cause dans des affaires de terrorisme.

Pratiquement, pour chaque affaire, lorsque se pose la question de la nature, terroriste ou de droit commun, d'une infraction, une concertation s'engage entre le Procureur local, initialement saisi des faits, le Procureur de Paris, le Procureur Général de Paris et la Chancellerie pour déterminer la compétence qu'il conviendra de retenir, étant entendu que la décision finale revient à la Chancellerie qui dispose, place Vendôme, d'un bureau spécialisé chargé «de la lutte contre le terrorisme et de la protection des intérêts fondamentaux de la nation».

La loi a donc institué une centralisation de la poursuite, de l'instruction et du jugement des actes de terrorisme.

Pour quelles raisons ? Plusieurs viennent à l'esprit et elles se comprennent fort aisément :

- un acte commis sur un point du territoire national n'implique pas que tout le réseau terroriste soit fixé en ce lieu ; l'acte a pu être conçu à Paris (ou à l'étranger...), préparé dans le Nord, répété dans le Massif Central et commis dans le Sud-Ouest : c'est dire que le lieu de commission n'est pas le critère d'excellence en la matière ;

- l'acte de terrorisme renvoie à la notion d'entreprise : c'est dire qu'un acte peut être un fait mis en évidence d'une façon isolée mais qui, en réalité, est un élément d'une chaîne d'autres infractions avec comme dénominateur commun un ou plusieurs individus apparu(s) dans divers dossiers : il est nécessaire que quelques magistrats soient saisis des procédures de cette nature pour faire, au-delà du découpage en la forme des actions, la synthèse commune à plusieurs affaires ;

- dans la lutte contre le terrorisme, policiers et gendarmes disposent de prérogatives justifiées par l'importance de l'enjeu et qui ne se retrouvent pas dans le droit commun ; ainsi :

. la durée de la garde à vue des mis en cause en cette matière peut être portée à 4 jours, alors qu'en droit commun elle est de 24 heures, renouvelable une fois (au total : 48 heures) ;

. sur autorisation du Président du Tribunal, des perquisitions, des visites domiciliaires ou des saisies peuvent être faites sans l'assentiment de la personne chez laquelle elles ont lieu.

Le législateur a préféré confier le maniement de ces textes à des spécialistes pour éviter un contentieux de l'annulation : le mieux serait l'ennemi du bien en cas d'incertitude juridique. Une lutte efficace contre le terrorisme suppose le recours à une approche politique, historique, géographique, culturelle des problèmes à l'origine éventuelle de tels actes. La détermination dans l'action de prévention et de répression n'exclut pas la curiosité intellectuelle. Bien au contraire. C'est pourquoi il importe que soient formés dans cet esprit les magistrats chargés de telles procédures.

Toutes ces raisons ont milité pour des réformes législatives qui ont abouti à l'état du droit d'aujourd'hui.

Cette spécialisation est d'autant plus nécessaire que l'étude actuelle du terrorisme est particulièrement complexe.

DES SITUATIONS COMPLEXES

Cette complexité résulte de plusieurs facteurs qui méritent d'être mis en évidence :

- Le substantif «terrorisme» est employé au singulier dans le Code pénal, dans le Code de procédure pénale, dans les circulaires du ministère de la Justice ou du ministère de l'Intérieur ou de la Défense, dans la presse... En réalité, en France, **les pouvoirs publics doivent faire face à des terrorismes**. Quatre problèmes bien distincts doivent être traités :

. *Le terrorisme islamique radical*, lié à la situation politique du Maghreb ; la France a pris conscience la première, parmi les puissances européennes, du danger constitué par les réseaux mis sur pied sur le territoire national et dont la finalité était le soutien logistique en armes, munitions, matériel de transport, médicaments... aux maquis islamistes.

Des opérations de police menées avec énergie ont eu pour but de démanteler de tels réseaux, la mise en œuvre de moyens de démantèlement étant d'autant plus urgente que les réseaux mettaient sur pied des centres d'entraînement paramilitaires et qu'ils recherchaient leurs militants et leurs hommes de main parmi les jeunes beurs de nos banlieues.

. *Le terrorisme kurde* est d'une tout autre nature : le peuple kurde est écartelé entre plusieurs Etats (la Turquie, l'Irak, la Syrie, l'Iran, l'Arménie...) et certains mouvements extrémistes à caractère marxiste mènent une lutte armée pour obtenir la reconnaissance d'un Etat kurde indépendant (voir *Notre Histoire* n° 125, pp. 26 à 34 notamment). Ces mouvements marxistes usent de la violence contre les autorités turques et contre les puissances occidentales qu'ils accusent de privilégier la Turquie et donc d'étouffer les aspirations kurdes à l'indépendance. D'où des attentats contre «les intérêts français» et la commission de diverses infractions contre des Kurdes refusant de payer «l'impôt» destiné à financer les mouvements «de libération». Les Kurdes résidant en France et en Allemagne notamment sont particulièrement touchés : meurtres, expéditions punitives, extorsions de fonds par menaces et violences.

. *Le terrorisme basque* ne se présente pas sous les mêmes aspects : les attentats, les assassinats, les enlèvements sont

commis en Espagne par des militants de l'ETA revendiquant l'indépendance pour le pays Basque et luttant contre le pouvoir actuel espagnol. En France, ils peuvent recevoir un appui logistique et être hébergés. De toute façon, le gouvernement espagnol ne peut tolérer que la France constitue un sanctuaire pour des individus recherchés pour crimes.

. Enfin *la situation en Corse* n'est nullement comparable aux trois situations développées ci-dessus. Les pouvoirs publics ont bien du mal à faire le tri entre ce qui relève du «pur droit commun» et de la volonté de porter atteinte aux Institutions françaises, encore que de temps en temps des organisations rivales s'accusent mutuellement de n'être que des associations de malfaiteurs sans finalité politique se vouant uniquement à la recherche de fonds par la violence et la contrainte.

La réponse à ce problème-là ne réside pas seulement dans la fermeté mais suppose des initiatives à caractère économique, fiscal, social, propres à marginaliser les terroristes par rapport à l'ensemble de la population de l'île.

- La complexité de la question réside également dans **la difficulté de séparer les actes de terrorisme du droit commun**. La frontière n'est pas nettement tracée :

. Pour *la Corse*, il est bien évident que, même lorsque l'action criminelle est revendiquée par une organisation, il n'est pas toujours aisé, intellectuellement et juridiquement, d'opérer cette distinction là où la réalité est constituée par un enchevêtrement de conflits d'intérêts, d'options, voire tout simplement de concurrence commerciale, se terminant dans le sang et l'explosion ;

. *L'islamisme radical* présente des difficultés semblables :

ou bien certaines organisations pour leur propre compte engagent des actions qui, «sous le couvert des idées», ne sont en réalité que des vols à main armée destinés à alimenter des causes occultes,

ou bien il est fait appel à des individus qui, «à titre personnel», sont eux-mêmes des délinquants et qui «cumulent» actions terroristes et infractions de droit commun (trafic de stupéfiants, fabrication et vente de faux documents administratifs, vente d'armes et de munitions...),

ou bien certaines infractions sont commises pour s'assurer une main-d'œuvre devenue aux ordres en raison de «services rendus» (hébergement de clandestins, livraison de fausses pièces d'identité à des étrangers en situation irrégulière...).

- La complexité enfin de ces affaires apparaît **lorsqu'il est nécessaire pour le magistrat, au-delà d'un fait constaté, de restituer celui-ci dans un ensemble plus vaste qui situe l'individu dans le réseau terroriste**.

Là où apparemment il n'y a que transport d'une arme, il faut reconstituer la multitude des transports effectués, replacer l'acte isolé et constaté - qui a permis l'arrestation du mis en cause - dans une chaîne qui a fait passer l'arme d'un des anciens pays communistes de l'Est, où l'armement est bradé, en France, en Italie ou en Espagne.

De même les policiers doivent reconstituer, en s'appuyant sur les agendas trouvés lors des perquisitions, sur les écoutes téléphoniques enregistrées dans le cadre de l'exécution de commissions rogatoires..., l'organigramme des réseaux et faire apparaître autant que faire se peut les donneurs d'ordres, les intermédiaires, les hommes de main...

Là où apparemment ne se réalisent que des relations commerciales, il faut, au-delà de ce qui est perçu superficiellement, restaurer la véritable nature des transactions.

Ces situations complexes, pour être dominées, exigent un traitement adapté.

DES RÉPONSES APPROPRIÉES

Le succès dans la lutte contre le terrorisme, mieux contre les terrorismes, n'est possible que dans un cadre de coopération tant à l'échelle nationale qu'internationale.

- Le Président de la République Jacques Chirac n'avait pas hésité à tancer publiquement les responsables qui ne travaillaient pas en pleine harmonie avec **tous les acteurs nationaux de la lutte antiterroriste**. Il y a place pour les services de renseignement et de prévention : Direction de la Surveillance du Territoire (DST), Renseignements généraux (RG) et pour les services de Police Judiciaire (6^e Division Centrale de Police Judiciaire, Brigade criminelle de la Préfecture de Police). Chacun a son rôle. A charge pour les services de renseignement d'informer la Police Judiciaire, le moment venu, lorsque l'action répressive est rendue possible compte tenu des éléments recueillis lors de la phase administrative.

L'apparente diversité des forces n'entraîne pas nécessairement leur affaiblissement mais rend nécessaires leur com-

plémentarité et leur collaboration en liaison avec l'Unité de Coordination de la Lutte contre le Terrorisme (UCLAT).

- Mais cette vigueur interne est vite dépassée si elle ne se double pas d'une véritable **coopération internationale** : les enquêtes diligentées en 1995 et 1996 ont suffisamment démontré que nombre de réseaux s'étendaient au-delà de la France : en Italie, en Espagne, en Belgique, en Grande-Bretagne, en Allemagne...

Les frontières n'existent plus pour les délinquants et particulièrement pour les terroristes ; il ne faudrait pas que soient de ce fait réduits à néant les efforts des policiers, gendarmes, douaniers et magistrats. C'est pourquoi les demandes d'extradition, en cette matière, devraient être en bonne logique examinées favorablement par les juridictions saisies, d'autant plus qu'il s'agit de pays européens, démocratiques, où triomphe le droit. La lenteur des procédures, l'examen tatillon des dossiers ne peuvent que profiter aux terroristes : l'entraide judiciaire ne devrait plus être en la matière un mot vide de sens.

Les terrorismes sont des maux pour notre pays. Pour garantir la paix publique et la liberté individuelle, la lutte anti-terroriste doit être menée avec fermeté et conviction dans le respect des règles de droit.

C'est en sachant se faire respecter que la démocratie assurera à ceux qui en attendent beaucoup qu'elle n'est pas synonyme de faiblesse et de lâcheté. L'Etat de droit vaut par la certitude qu'il apporte la sauvegarde et la sûreté à ses citoyens.

Gino NECCHI

*La 71^e session des Semaines Sociales de France
aura lieu les 15, 16 et 17 novembre prochains
à Issy-les-Moulineaux sur le thème :*

«Entre mondialisation et nations, quelle Europe ? »
*Au programme, outre l'introduction et les conclusions
de Jean Boissonnat, sept conférences et seize carrefours.*

Renseignements et inscriptions : Semaines Sociales de France,
1, rue Bayard, 75008 Paris, Tél. (1) 42 56 55 40

LA QUÊTE DU SENS DE LA FAMILLE

par Rémy LE GALL

Une idée neuve ? Le titre, très accrocheur, de la 70^e session des Semaines sociales de France (1) en appelle un autre, qui, il y a quelques années, résonnait tout aussi singulièrement dans nos oreilles : «la famille est-elle contre-révolutionnaire ?» Le philosophe et éditorialiste de *France Forum*, Etienne Borne, s'insurgeait alors contre l'ouvrage mélodramatique de David Cooper : «*Mort de la famille*». Nous sommes aujourd'hui plus que jamais confrontés à la question de la définition, ou plutôt de la redéfinition, du concept de famille que l'autonomie grandissante des personnes, qu'évoquait René Rémond dans son introduction aux Semaines sociales (2), semble remettre en cause chaque jour un peu plus.

Si l'on s'attarde sur l'étymologie du mot famille, c'est une notion perdue au fil du temps qui s'impose à nous soudainement : le terme latin de «*famulus*» remonte au quatorzième siècle et y désigne le «*serviteur*». Etrange et salutaire écho du passé qui nous rappelle que les fondements naturels de la famille reposeraient sur la gratuité et le désintéressement. Dans une société où l'individualisme règne en maître un petit retour aux sources du sens, ne peut que nous aider à redécouvrir les valeurs essentielles qui recouvrent la notion de famille. Hegel ira même jusqu'à désigner le fondement de la relation familiale comme un «*altruisme particulier*» qui fait que la volonté d'agir pour autrui n'est pas orientée dans son propre intérêt mais seulement pour le bien des autres membres de la famille. Par le souci de nourrir, et d'éduquer des enfants ou d'assurer le bien-être de parents âgés il y a donc une volonté de service qui s'apparente au don de soi, lequel se fonde sur l'amour.

Ce questionnement sémantique nous amène à appréhender la famille sous le regard du sociologue Georges P. Murdock, qui en donnait en 1949, dans son ouvrage «*De la structure sociale*», l'approche suivante : celle d'un groupe caractérisé par la résidence commune et la coopération d'adultes des deux sexes et des enfants qu'ils ont engendrés ou adoptés. Pour aussi claire qu'elle soit, cette définition ne

lève que subrepticement le voile sur l'extrême diversité des formes historiques familiales et semble évacuer certaines variations importantes. En effet, du strict point de vue formel ou structurel, les genres de famille se distinguent suivant leur mode de composition. C'est pourquoi on opposera commodément la famille *nucléaire*, comprenant exclusivement les conjoints et leurs enfants non mariés, à la famille *étendue* qui inclut intégralement ou en partie deux ou plusieurs de ces unités élémentaires. Les genres de famille se distinguent aussi suivant leur mode de constitution : au mariage *arrangé* qui caractérise les situations où le choix du conjoint est défini par des règles sociales explicites - ou par la volonté des parents - s'oppose le mariage *d'affinité* : les individus choisissent eux-mêmes leur état et leur conjoint. Enfin, Lévi-Strauss dans «*Structures élémentaires de la parenté*» ajoute une dernière dichotomie : celle qui oppose un système de filiation - ou transmission de la parenté - *unilinéaire* où les enfants sont incorporés au groupe de parents définis par la mère et par le père, au système *indifférencié* où ils participent au même titre des deux lignées.

Cette première grille de lecture formelle de la famille se voit complétée par celle portant sur son aspect fonctionnel. En effet, on a souvent mis en parallèle la «*famille-entreprise*» des sociétés traditionnelles - perçue comme un groupe contrôlé par la communauté, ou par la parenté, et dont le but est d'abord la production économique et la sécurité des personnes - à la famille «*conjugale*» des sociétés industrialisées, caractérisées par le salariat, dont le rôle principal serait d'assurer la permanence d'un équilibre socio-affectif entre ses membres. Ce qui fait dire à William Goode dans «*World revolution and family patterns*» que ce changement de priorité dans les objectifs familiaux a induit la généralisation de certains modèles précités par rapport aux autres ; il en va ainsi pour le mariage par affinité, la nucléarité du groupe familial, l'accent progressif mis sur l'idéal de démocratie dans les relations domestiques, la mobilité relationnelle - divorces et remariages - et la privatisation des mentalités. Cette proposition, pour séduisante qu'elle est, reste muette

lorsqu'elle est confrontée à l'histoire. Car on ne peut pas dire que l'industrialisation et l'urbanisation sont les conditions nécessaires de la famille nucléaire, alors que celle-ci était déjà majoritaire dans l'Europe pré-industrielle, comme le souligne Burguière dans son «*Histoire de la famille*». De la même façon, les clivages sociaux n'ont pas disparu avec la domination du mariage par affinité : l'homogamie - c'est-à-dire l'union de deux conjoints du même milieu social, de la même nationalité ou du même âge - caractérise la grande majorité des mariages.

Mais ces modèles qui définissent les formes et les fonctions de la famille affrontent aujourd'hui les mutations récentes du comportement familial que René Rémond situe en 1965. C'est à partir de cette date que, dans la plupart des pays industrialisés, les taux de mariage ont reculé d'un tiers au profit de la *cohabitation* - temporaire ou définitive -, et que le taux de fécondité est descendu à moins d'1,3 enfant par femme. Dans le même temps, l'activité professionnelle des femmes mariées s'est fortement accrue, alors que les taux de divorce ont triplé, atteignant jusqu'à 30 séparations pour 100 mariages conclus. Cette véritable révolution de la structure «classique» de la famille a pour toile de fond la diffusion de la contraception et la légalisation de l'avortement. Cette mutation s'est traduite par la création d'une grande variété de groupes familiaux : familles «monoparentales», «binucléaires» - constituées par la circulation d'enfants entre diverses familles originelles -, «composées» - suite à des remariages - les enfants sont alors amenés à vivre sous le même toit que leurs parents et beaux-parents. Cet éclatement en réseau familial du concept premier de famille nucléaire s'est accompagné d'un glissement conceptuel dans la définition des fonctions de la famille. Or, comme Philippe Julien l'explique brillamment dans son intervention aux «*Semaines sociales de France*» sur «le mariage en question», comment l'opinion peut-elle placer la famille au premier rang des lieux d'épanouissement de la personne alors que le nombre de mariages - en tant qu'institution sociale - décline progressivement ? C'est que la famille est rentrée dans la sphère du domaine privé, le mariage étant abandonné à celle, nettement moins désirée, du public. Le cœur de la révolution fonctionnelle de la famille provient du fait qu'elle n'est plus pensée comme un lieu ambivalent, où la famille et la société sont consubstantiels - ce que le sacrement religieux du mariage veut notamment symboliser - mais au contraire comme un lieu qui se dérobe au regard d'autrui. Comment occulter ce qui fait pourtant le ciment social de la famille, ce qui fait le lien entre elle et le reste du monde, à savoir la descendance ? Il apparaît que l'autonomie économique des femmes a amené la famille à voir son utilité sociale diminuer, parce que c'est la société qui prend de plus en plus souvent à sa charge la nourriture, l'éducation, les soins des enfants. On assiste donc à la distinction progressive entre le lien conjugal, qui s'enracine dans la sphère privée, et le lien parental, qui s'enracine dans la sphère publique.

Cette double tendance «centrifuge» de la famille, couplée à l'éclatement des liens conjugaux, pose en conséquence la question de la responsabilité personnelle des acteurs du lien

familial, mais aussi celui du motif et de la finalité assignés à ce même lien par deux individus dans un rapport au temps qui a profondément changé. On l'a dit, il n'y a pas de lien familial sans don de soi, mais il semble que celui-ci soit vécu de manière plus hédoniste et exigeante pour le conjoint que dans le passé. La famille, au sens de l'union conjugale, est plus ressentie comme un vouloir-vivre ensemble, que comme une communauté de destin, pour emprunter à Renan sa définition de la nation, qui est en fait celle d'une grande famille. Or, cette vision réductrice de la famille amène les conjoints à vivre plus dans le présent que dans l'avenir, ce qui explique la baisse du taux de fécondité : s'ils refusent de se projeter dans l'avenir comment peuvent-ils accepter l'idée d'assurer leur descendance ? Et si la personne - ici le conjoint - est unique et autonome, mais que, dans le même temps, elle rejette toute idée d'engagement dans la communauté familiale au sens parental du terme, elle prend le double risque de se retrouver seule face à elle-même ou de se nier en refusant toute responsabilité de sa famille et de ses enfants envers la société. L'expérience montre pourtant que certains des couples concubins qui se séparent après avoir eu leur premier enfant, laissent à la société le soin de prendre le relais de leurs défaillances.

Quelles seront demain les leçons à tirer pour les enfants de ces familles ? Quel jugement porteront-ils sur ce déracinement de leur histoire personnelle ? N'essaieront-ils pas de se construire leur filiation, pour finalement comprendre qu'ils sont le résultat de choix, - pour certains -, et de hasards, - pour d'autres. C'est peut-être la quête du sens de leur existence qui les animera véritablement, et il serait particulièrement dommageable que, à l'image de leurs parents, le travail devienne pour eux le seul lieu d'intégration sociale qui soit encore porteur de sens. Ils en oublieraient dès lors la richesse du lien familial, qui est aussi détenteur et facteur de mémoire et de culture. L'affaiblissement du lien familial conduit inéluctablement à celui du lien social. De la même façon, si leurs parents ont vécu dans l'hédonisme de l'instant qui les a conduits à fuir l'autorité dans leur vie parentale, et la contrainte dans leur vie conjugale, c'est contre la société que ces enfants se retourneront, pour n'avoir pas incité leurs parents à prendre leurs responsabilités. Cette vision prospective n'a pas d'autre objectif que de constater les effets des bouleversements actuels sur les générations futures. Il n'en reste pas moins que, pour citer François Mahieux, ce sont peut-être finalement et paradoxalement «les enfants qui font les familles, et non pas les familles qui font les enfants». C'est ici que se situe le défi pour les familles de demain : il consistera à ne pas laisser ce concept qualifier toutes les autres formes d'unions possibles entre individus. Et comme, Etienne Borne l'écrivait dans *La philosophie politique de Jacques Maritain*, «la personne est dans l'homme sa part d'absolu et de sacré». Peut-être pourrions-nous oser imaginer qu'il en est de même pour la famille. Ce serait en tout cas une bonne raison d'espérer.

Rémy LE GALL

(1) Bayard éd. Centurion

(2) «*La famille, hier et aujourd'hui*», publiée in extenso dans le n° 307-308

DES «INTELLECTUELS CATHOLIQUES» QUE DIT-ON ?

par René PUCHEU

Récemment, dans gazettes et revues, on s'est inquiété des «intellectuels catholiques». Au commencement fut *Le Monde*. Henri Tincq s'y étonna de ne pas en rencontrer. Ou, plus exactement, de n'en plus entendre. «*Le silence des intellectuels catholiques*» (*Le Monde* 15/03/1996), titra-t-il un article à la nostalgie facile.

LA «GÉNÉRATION COMMUNIO» DÉCONCERTE (1)

Bien que la «chaire» des choses religieuses du *Monde* ne soit plus elle-même ce qu'elle fut du temps de cet Henri Fesquet qui faisait trembler les Evêques, était le porte-voix des «modernisateurs» de l'Eglise et définissait presque ce qu'il fallait croire et pratiquer, cet article suscita, sinon de grandes vagues, du moins quelques mouvements divers.

Dans *Le Monde* (09/04/1996), dans *Le Figaro* (24/04/1996), dans *Esprit* (Mai 96 p. 164), dans *France Catholique* (24/05/96), notamment, on ouvrit un débat sur le point de savoir si les «intellectuels catholiques» étaient une espèce éteinte ou une espèce en mutation, et s'il y avait de quoi se soucier ou de quoi se féliciter ou de quoi rester serein.

Simultanément, dans sa livraison de Mai, *La Revue des Deux Mondes* publiait un dossier d'une soixantaine de pages consacré aux intellectuels catholiques et intitulé *L'esprit et la vie de l'esprit*. Cet ensemble de contributions (signées Cardinal Poupard, Olivier Boulnois, René Rémond, Gérard Cholvy, Rémi Brague, Luc Perrin) est, en fait, centré sur les tenants et aboutissants de ce qu'il appelle «la génération de «*Communio*»», du nom de cette revue de recherches théologiques et philosophiques - pour écrire brièvement - fondée, voici vingt ans tout juste, à l'instigation du Cardinal Daniélou et de Hans Urs Von Balthasar, avec l'appui du Cardinal de Lubac.

Précisément, l'intérêt de *Communio* et de sa mouvance est de développer une nouvelle vision de «l'intellectuel catholique», allant jusqu'au refus, par ces professeurs et chercheurs, de jouer le rôle d'«intellectuel catholique», avec ce qu'il entraîne de prises de position fracassantes sur les problèmes politiques d'actualité. À *Communio* et ailleurs, on veut, désormais, être plutôt des «catholiques intellectuels» - pour ainsi dire - s'efforçant, en priorité, de rendre le donné de la foi intelligible.

Que cette nouvelle conception heurte, il n'est qu'à lire la protestation stimulante - qui aurait mérité d'ouvrir un débat plus large - de notre ami J.-M. Domenach (in *France Catholique*, 24/05/96) pour le constater.

Du coup, le «silence des intellectuels catholiques» est-il

un accident ou vient-il de ce que, dans «l'ère post-chrétienne», ce type de catho tient du dinosaure ? Vaste problème !

AU TEMPS DES «INTELLECTUELS CATHOLIQUES» (2)

Oui mais... que les «intellectuels catholiques» existent encore ou n'existent plus, que leur survie soit souhaitable ou non, le fait est qu'ils existèrent.

Oh ! pas toujours, pas dans les siècles des siècles ! Aussi bien, «l'intellectuel» lui-même est un personnage neuf. On a, à plusieurs reprises, ici même rendu compte des travaux sur la genèse de l'«homo intellectualis» et sur ses aventures. Inutile d'y insister.

En revanche, il est vrai que l'histoire de «l'intellectuel catholique» en tant que type catho et humain original reste à écrire. Précisément, en son numéro 13, *Mille neuf cent, revue d'histoire intellectuelle*, éditée par la Société d'Etudes soréliennes, prend l'initiative de lancer ce thème de recherche en nous proposant, en quelque 170 pages, sept contributions regroupées sous le titre *Les intellectuels catholiques. Histoire et débats*.

Attention ! ce titre général ne doit pas faire illusion. Ce n'est pas toute l'histoire des «intellectuels catholiques» - que, dans sa contribution sur *Naissance et mort de l'intellectuel catholique*, Jacques Julliard fait commencer à 1905 - qui est ici couverte. Grosso modo, à part quelque allusions à d'autres temps, ce sont les années 30 et 40 qui sont, ici, traitées, d'ailleurs partiellement. A se demander si certaines écoles historiennes ne sont pas en voie d'être obnubilées par une sorte de nostalgie ou par un je-ne-sais-quoi du passé récent !

Toutefois, il y a du neuf dans ces pages. Ni *Esprit*, ni *Mou-nier* ne sont au cœur des études. La mode en passerait-elle dans l'Université ? Tout aurait-il été dit ? Voici des «sujets» neufs que découvrent les historiens.

Denis Pelletier, spécialiste de l'histoire d'*Economie et Humanisme*, étudie les liens possibles entre les méthodes d'enquêtes monographiques de Frédéric Le Play et celles du Père Lebreton (p. 25-45) ; Véronique Auzépy-Chavagnac présente *La Jeune Droite Catholique (années 1930-1940) - Jean de Fabrègues* en étant le personnage central -.

Enfin, voici que l'on fait grand cas dans ces études de la nébuleuse «démocrate-chrétienne» - pour écrire simplement -. Maurice Blondel, Paul Archambault sont systématiquement radioscopiés par Yves Palau dans *Approches du catholicisme républicain dans la France de l'entre-deux-guerres*, complétées par la correspondance entre ces deux

philosophes au moment de la condamnation de l'*Action Française*. On retrouve Archambault face à Mounier dans l'étude «*Chrétiens et démocrates. 1934-1944*» de Jean-Luc Pouthier qui, à mon sens, se laisse aller sur le M.R.P. à quelques jugements expéditifs. A lire les études de Y. Palau et de J.L. Pouthier, on tend à se demander si la mode ne va pas être d'angéliser les «démocrates populaires» pour diaboliser les «républicains populaires». En outre, dans ces deux études une absence - ou presque - qu'ici on ne peut que regretter : celle d'*Etienne Borne*.

Ainsi, non seulement les «intellectuels catholiques» ont existé mais ils sont en train de s'inscrire dans la mémoire collective. D'autant que dans son excitante contribution-conclusion, *Les «années-tournants» des intellectuels catholiques* (les années 40-44), Daniel Lindenberg pointe d'importants chantiers pour la recherche à venir.

Ajoutons que, si les «intellectuels catholiques» existèrent, ils ne furent pas toute l'intelligence catholique. Il y eut, aussi, des catholiques intellectuels, œuvrant au cœur du conflit modernité-foi. Belle occasion pour en mesurer l'importance de lire ou relire, en sa troisième édition (publiée, récemment), l'œuvre fondamentale d'Emile Poulat : *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*. Cette édition est précédée d'un avant-propos entièrement nouveau, analysant le passage *du modernisme savant au modernisme commun*.

LE GRAND RETOUR DE JACQUES ET DE RAÏSSA MARITAIN (3)

«Intellectuel catholique» ? «Catholique intellectuel» ? Il y eut une fois un homme qui fut les deux à part entière. Après une période d'oubli, il s'impose à nouveau. Presqu'à chaque page du numéro de *Mille neuf cent* que l'on vient d'évoquer, il se trouve mentionné ou suggéré. Son nom était *Maritain*. Il vient de faire l'objet d'une biographie.

D'une biographie utile.

Pourquoi ?

Parce que Jacques et Raïssa Maritain furent, au long des années 30, en leur cénacle de Meudon, au cœur d'un des hauts lieux de la vie culturelle, politique et religieuse française et davantage ?

Parce qu'en ces années-là Jacques Maritain donna la clé de la conquête des pouvoirs aux générations de militants catholiques montantes en inventant la capitale distinction entre «l'action en tant que chrétien» et «l'action en chrétien» ?

Parce que, même si Emmanuel Mounier devint le grand inspirateur de ces vagues militantes qui modernisèrent la France, Mounier eût été impossible sans Maritain qui, aussi bien, le lança, baptisa sa revue et le protégea des foudres romaines ?

Parce que Jacques et Raïssa essayèrent leur influence autour de la France - en Italie, en particulier - et bien loin de l'Hexagone originel, aux Etats-Unis notamment, en Amérique latine surtout ?

Assurément, voilà bien des faits qui incitent à lire cette biographie. Avec, en plus, une circonstance que bien des approches de la pensée de Jacques Maritain escamotent : les Maritain sont incomparables mais aussi restent énigmatiques.

Rien n'est simple qui concerne les Maritain. Et plus on les cultive, davantage on aimerait mieux comprendre. Déjà, en lui-même, le parcours existentiel et idéologique de Jacques - pour ne parler que de lui - traverse des turbulences et comporte soit des changements de cap, soit des allées et venues, soit des ajustements qui déconcertent et excitent la curiosité.

Il n'est pas inutile de les évoquer. Non point dans un esprit polémique. Il va de soi que le grand dessein de «*n'appartenir qu'à Dieu, sans rien abandonner de l'expérience humaine*» (p. 129) ne peut être vécu sans retournements et inflexions. Plutôt, on procèdera à ce rappel parce que toutes les lectrices et lecteurs de France-Forum n'ont pas suivi les Maritain au jour le jour. Surtout, parce que ce cheminement à secousses multiples qui crée souvent la surprise est la singularité véritable des Maritain et qu'à l'apercevoir on a vraiment envie de les connaître, ces étranges et fascinants Maritain.

Or, donc, où étaient, où en étaient les Maritain,

...il y a **100 ans, en 1896** ? Raïssa Oumançoff (future R. Maritain) vient d'arriver à Paris, émigrée de Marioupol (Russie), fuyant les pogroms. Jacques, petit-fils de Jules Favre, l'un des fondateurs de la République, fils de Paul Maritain - «esthète sceptique et jouisseur» (p. 24), ancien secrétaire de Jules Favre - et de Geneviève Favre, ardente républicaine, qui double sa lignée sur la gauche. Il confie qu'il s'enflammait d'enthousiasme à la lecture de Jaurès. Il assurait «je serai socialiste et vivrai pour la révolution» (*Carnet de notes*). En fait, en ce premier moment, il est davantage «anar» que socialiste.

...il y a **90 ans, en 1906** ? Voici le grand retournement, sur lequel les Maritain ne reviendront jamais. En dénouement de plusieurs années de désespoir profond, fascinés par Léon Bloy, le «prophète flamboyant» (p. 192), ces «*desperados*» (Jean-Luc Barré) sont baptisés en l'église Saint-Jean-l'Evangeliste (Montmartre).

Du même mouvement, J.M., le bergsonien, le compagnon de Péguy, passe au thomisme, et de la lecture de «*La Petite République*» à celle de *L'Action Française*. En 1919, il cofondera avec Charles la *Revue Universelle* qui fit autorité.

En ce second moment, J.M. est davantage *anti-moderne* qu'*ultramoderne*.

... il y a **70 ans, en 1926**, précisément, point un troisième moment du cheminement... Année décisive que celle-là.

D'une part, Jacques Maritain fait le missionnaire au *Bœuf sur le Toit*. Sa lettre *Réponse à Jean Cocteau* - l'un de ses plus beaux textes - le révèle. D'autre part, Rome s'appête à parler contre Charles Maurras et les siens. J.M. est pris dans la tourmente. Il tente une conciliation en publiant *Une opinion sur Charles Maurras et le devoir des catholiques*. Cette initiative échoue. Hier, ami des camelots du Roi, J.M.

se range sous la bannière du Pape dont il va devenir le héraut. Un certain temps !

...il y a **60 ans**, en **1936** ? Année chaude en France et en Europe. J.M. est au hit-parade des « cathos de mouvement ».

Dans son premier numéro de cette année, dans *Sept*, l'hebdomadaire des dominicains de choc, P.-H. Simon loue *La Lettre sur l'Indépendance*, texte capital pour comprendre J.M. et bien d'autres leaders catholiques, fussent-ils actuels. Deux mois après, on y lit un chapitre du livre le plus impressionnant de J.M., *Humanisme Intégral*. En juillet, J.M. préside, à la « Semaine Sociale », le banquet des amis de *Sept*.

Une année Maritain, en somme. A croire qu'il va devenir le « maître à penser » des démocrates-chrétiens, des chrétiens-démocrates... Or, il n'en sera rien. D'ailleurs quoique l'on en ait prétendu J.M. n'est pas, en ce temps-là, adepte de la « démocratie ».

Aussi bien, à Rome, on s'inquiète de l'inclination à gauche et, surtout, du combat anti-franquiste de ce thomiste déconcertant. Du coup, lui-même rêve d'ailleurs ». Il voyage en Amérique latine. Un voyage qui laissera des traces encore vivantes. Il découvre les Etats-Unis et, bientôt ce sera à vie ou presque. J. M se mettra à aimer les Etats-Unis, ce que ne lui pardonnera pas l'intelligentsia française dans les années 50.

Au quatrième temps de leur aventure, les Maritain seront des Français du dehors.

...**50 ans**, déjà passés ! En **1946**, les Maritain ont été arrachés à leur séjour - voire enracinement - américain par de Gaulle. Ah ! la correspondance des années 41-44 Maritain-de Gaulle, quel monument ! (*Cahiers J.M.* n° 16-17). Du coup, voici J.M., contraint et forcé, ambassadeur de la République auprès du Saint-Siège.

En cette même année, on lit et commente *Christianisme et Démocratie*, publié en 1943, à New-York. Dans ce livre court, J.M., naguère très réservé à l'égard de la démocratie, la présente comme un prolongement du christianisme. J.M., champion de la démocratie ! Quelle conversion - en idées politiques, la deuxième ou la troisième ! - Qui l'eût dit ?

Du coup, François Mauriac s'impatiente de l'absence de Maritain : « Que fait-il à Rome où le premier venu, maintenant, pourrait expédier les affaires courantes ? » (p. 530). Mais, J.M. restera en poste jusqu'en juin 1948 et il ne quittera Rome que pour s'installer à Princeton aux USA. Finie pratiquement la présence des Maritain en France. L'Amérique les a conquis ! Sorte d'exil. Un peu étrange. Oui mais... pour J.M. « il n'est pas de lieu au monde où la philosophie chrétienne... trouve de meilleures chances » (p. 538).

...il y a **40 ans** ? On est en **1956**. La France est déchirée par la guerre d'Algérie. Mais les Maritain sont de l'autre côté de l'Atlantique.

J.M. publie *L'intuition créatrice dans l'art et la poésie*. Il doit endurer de vives attaques de la revue romaine *La Civita catholica* qui, à travers la critique de l'humanisme maritainien, vise M^{re} Montini, le futur Paul VI.

...il y a **30 ans** ? En ce **1966**, J.M. reste seul sur la terre.

Sa belle-sœur Vera est morte au début de 1960, Raïssa, son amour fou, l'a suivie de près ; elle meurt en novembre 1960, laissant J.M. au bord du désespoir.

J.M. a soigneusement été écarté des enceintes conciliaires. A Rome, il dérange. En France, il est oublié ! In fine, quand même, Paul VI le consulte, l'appelle, le comble de prévenance, lui confiant, le 8 décembre 1965, de lire le message du Concile aux intellectuels du monde.

Oui mais... surprise ! encore une ! A quelques mois de là, paraît *Le Paysan de la Garonne*. Dans ce livre, J.M. critique à prément la tendance du catholicisme d'alors de s'agenouiller devant le monde. Le livre fait un bruit énorme. « Jamais livre de Maritain n'a connu un succès plus fulgurant » (p. 580). C'est, chez beaucoup, le tollé ! Dans *Témoignage Chrétien*, on n'hésite pas : ou Maritain est un traître ou il est gâteux ! . Henri Fesquet se laisse aller à prendre des airs de Grand Inquisiteur. « Pourquoi faut-il que « la crinière du vieux lion » - dit Jean Guilton - nous fasse penser, avec toutes les différences que l'on voudra, à la pelisse de Charles Maurras. » (T.C. 15/12/1996).

...il y a **20 ans**, en **1976** ? La vie terrestre des Maritain a pris fin. Devenu Petit Frère de Jésus, dans leur communauté de Toulouse, Jacques Maritain y est mort le 28 avril 1973. Il repose désormais, près de Raïssa, dans le cimetière de Kolbsheim, en Alsace.

Mais, vers cette année-là, les Maritain entrent dans une nouvelle carrière. Etonnante ! Leur parcours *post mortem* est plus glorieux, en tout cas presque plus bruyant - au moins en France - que celui de leur vivant !

Publication des œuvres, gloses et commentaires, colloques, les Maritain sont consacrés « maîtres à penser ». Il est vrai que deux organismes s'y emploient avec intelligence et ardeur. D'une part, *L'Institut International Jacques Maritain*, dont le siège est à Rome et dont les *Notes et Documents* multiplient les analyses de l'œuvre des Maritain. D'autre part, le *Cercle d'Etudes Jacques et Raïssa Maritain*, installé à Kolbsheim, en Alsace, qui gère les archives Maritain, a veillé à la publication des œuvres complètes (13 volumes) et publie *Les Cahiers Jacques Maritain* dans lesquels on trouve études sur, et, plus important, textes de Jacques et Raïssa Maritain.

Qui, en France, eût parié pour cette survie ? A imaginer que les Maritain continuent à ne pas être où on les attend !

Dès lors, comment ne pas désirer percer le secret des Maritain. Qui donc furent-ils ? Comment ne pas avoir envie de se plonger dans cette biographie de Jean-Luc Barré.

D'autant que, sauf erreur, elle est la première à nous offrir un récit de ces vies, sur tout leur cours. Certes, on disposait déjà de ces sortes de mémoires que sont *Les Grandes Amitiés*, ces souvenirs de Raïssa, ainsi que du *Journal de Raïssa*, du *Carnet de Notes* de Jacques Maritain et des confidences parsemées dans *Confession de foi* (1941), notamment - mais dans beaucoup d'autres livres non moins -. En outre, de nombreuses *Correspondances* (avec Mounier, Cocteau, Bernanos,...) sont à la disposition des curieux des Maritain. N'empêche qu'une approche biogra-

phique par un tiers ne peut qu'attirer.

D'autant, également, que cette biographie se présente en un style agréable, de lecture aisée, et, surtout, que son auteur a su trouver la bonne distance pour approcher son - ou plutôt ses - «sujets». Il a évité la tentation hagiographique ou excessivement laudative. Ce qui n'est pas fréquent de la part des «maritainophiles». Il n'hésite pas à avouer sa perplexité sur la durée du compagnonnage avec Maurras, par exemple (p. 213). Il n'hésite pas à souligner que *«l'un des chefs-d'œuvre de la littérature française du XX^e siècle s'est trouvé amputé, démantelé sous le soleil de Dieu»* (p. 317) - il s'agit, bien sûr, de *Sous le Soleil de Satan* que Maritain ne publia dans sa célèbre collection *Le Roseau d'Or* qu'après modification de plusieurs passages.

Cela étant, au bout de ces 588 pages - sans compter les notes de référence et la bibliographie très fournie -, comment aperçoit-on les Maritain ?

D'abord, cette «biographie croisée» permet de saisir intensément que Jacques n'exista pas sans Raïssa. Certes, on le pensait ou le devinait. Jean-Luc Barré le met en lumière. Probablement, la plus singulière création de Maritain n'est-elle pas son «discours», mais cette «existence partagée», ne «renvoyant à aucun modèle connu» (p. 14) puisqu'*«union purement spirituelle, de ressemblance d'âme»* (p. 411). Singularité intégrale que celle de ce «foyer» dont «l'amitié» se conjugue dans des accents «d'amour fou».

Incontestablement, pour comprendre bien des positions de J.M., il faudrait pénétrer jusqu'aux échanges cachés dans le foyer puisqu'aucun de ses livres n'a été publié sans relecture de Raïssa.

En second lieu, cette biographie rééquilibre le profil de J.M. Jean-Luc Barré est moins attiré, ce me semble, par le combattant politique que par le «confident inattendu de Jean Cocteau, de Max Jacob ou de Julien Green» (p. 233), notamment. On ne le lui reprochera pas ! Le J.M., philosophe de la cité, a été glosé tant et plus. L'ami des poètes, des peintres et des musiciens a été moins scruté.

Jean Cocteau priant, le soir du 4 novembre 1960, au pied du lit sur lequel repose Raïssa morte, n'est-ce pas là l'une des scènes les plus bouleversantes de cette vie (p. 552) ? N'est-ce pas au fil du *Journal* de Julien Green que l'on rencontre le mieux J.M. ? Ce ne fut ni un théologien, ni un «intello», ni un philosophe qui les convertit. Ce fut Léon Bloy, le «prophète» de La Salette !

Quant au débat sur création poétique et homosexualité qui est au centre de la correspondance avec Cocteau, ne reste-t-il pas plus actuel que les prises de position politiques ?

Il est possible que ce soit par *«Le Bœuf sur le toit»*, Cocteau, Sachs et bien d'autres que les Maritain restent dans la mémoire des hommes. En outre, à lire les pages sur ces amitiés littéraires et artistiques, on en vient à se demander - et Jean-Luc Barré le suggère ici ou là - si, pour percer le secret des Maritain, il ne faut pas les imaginer comme des personnages se mouvant, Saint-Thomas en main, dans l'univers de Chagall. Tels ces amoureux flottant, par dessus la ville, entre terre et ciel.

Sous ces traits, on comprend mieux l'un des traits majeurs qui ressort de cette biographie : J.M. n'a été à l'aise nulle part. En exergue de son livre Jean-Luc Barré a mis cette citation de J.M. : *«Une fois qu'une âme d'homme a été touchée par cette aile brûlante, elle devient partout étrangère. Elle peut tomber amoureuse des choses, jamais elle ne se reposera en elles»*. En début du chapitre 4, il cite Marcel Jouhandeau : *«Il s'agit de vivre en ce monde comme un étranger ou comme un fou...»*.

Voilà le fond du fond et dès lors J.M. est homme *«hors de place»* (p. 17), *«dissident soucieux de son mystère»* (p. 17), *«personnage d'exode»*, *«figure de nulle part»* (p. 402), *«voyageur et nomade»* (p. 406).

En définitive, J.M. ne fut à l'aise nulle part. Sauf aux Etats-Unis. En tout cas, marginal même dans l'Eglise, même dans les circonstances où il en devient acteur central : *«L'idée même de toutes ces soutanes au milieu desquelles je vais me trouver à Rome me fait mal au cœur»*. (01/12/1965, p. 572). Même lorsqu'il s'impose l'obéissance J.M. a cure de son *indépendance*. Il reste rebelle car il était *«rebelle d'instinct»* (p. 188). Il y a en cela de la fibre Péguy. Peut-être est-ce là le clivage avec Mounier. Mounier a pu écrire de belles pages sur l'anarchisme ; il ne fut jamais «anar». J.M. le fut originellement. Il le resta souterrainement et on parierait qu'il s'agrippa au thomisme pour ne pas laisser en lui «l'anar» exploser.

Au fil de cette biographie, on en vient, de-ci de-là, à se demander pourquoi J.M. s'est tant intéressé aux choses temporelles. Avait-il la «passion du temporel» ? Pas sûr ! Il avait moins que Péguy le souci de la résurrection du charnel. Jean-Luc Barré nous donne la piste de compréhension en citant (p. 418) un article de J.M. datant de 1905, et dans lequel J.M. s'en prend à Tolstoï, resté silencieux lors de la répression des grandes émeutes ouvrières de Moscou : *«Quel est donc cet amour qui reste muet à l'instant où il pourrait être efficace, qui tout à coup manque... ? Ce qui a été au fond du christianisme, c'est un certain commandement d'action...»*.

Pour en terminer avec cette recension qui invite à prendre la mesure des Maritain dans leur multidimensionnalité troublante, qu'est-ce qui fit courir Maritain d'un bout à l'autre ? Jean-Luc Barré nous le révèle : *Cette hantise de l'inaccompli, Jacques Maritain (l') aura portée en lui jusqu'au bout comme une blessure, une fièvre incessante»* (p. 556).

Les Maritain, c'est singulier ! Jacques Maritain ou la *«singularité blessée»* (p. 17).

*
**

Ainsi vont, ainsi furent les «intellectuels catholiques». Quant à demain, existeront-ils ? et comment ? «That is the question» !

René PUCHEU

(1) Cf. La Revue des Deux Mondes. Mai 1996.

(2) Cf. Mille neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle. 1995, n° 13 : Les intellectuels catholiques. *Histoire et débats*.

(3) Jean-Luc Barré Jacques et Raïssa Maritain. Les mendiants du ciel. *Biographies croisées* (Ed. Stock 1995).

LA VIE LITTÉRAIRE

par Philippe SÉNART

La famille **Halévy**. - **André Malraux** au carrefour de son œuvre. - Les «anti-mémoires» d'**André Brincourt**. - Les souvenirs d'un professeur : **Pierre Goubert**. - **José Cabanis**, le Diable et la N.R.F. - Roger Martin du Gard, ou «l'honnête moyenne». - La dernière leçon de **Jean-Louis Curtis**. - **François Nourissier** porte plainte contre lui-même. - **Jacques de Bourbon Busset** : comment «enraciner l'absolu». - **Ghislain de Diesbach** collectionne les «faits inouïs». - **Pierre Combescot** : un plan de salut, ou la prière à Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. - **Flora Cès** entre Gyp et la comtesse de Ségur. - **Michel Mohrt**, le promeneur de Venise.

« Ici, à Sucy, l'allée au fond du parc, c'est un chemin charmant bordé par une haie, un mur bas, des arbres espacés qui sont beaux, la clôture est parfaite, la vue est libre, on est chez soi, on voit loin », écrit dans ses cahiers inédits Daniel Halévy de cette demeure, la Haute-Maison, achetée dans les années 1890 par les Halévy. Être chez soi et voir loin, creuser ses racines, se clôturer et, en même temps, garder la vue libre sur un espace européen sans frontières, c'est tout le projet de la famille Halévy, venue d'Allemagne en France à la fin du XVIII^e siècle. «Quelle famille !», s'exclame M. François Furet qui préface la Correspondance d'Elie Halévy, le frère de Daniel (1). La famille Halévy, à laquelle le musée d'Orsay vient de consacrer une intéressante exposition, installée en France, y a produit à chaque génération, à la faveur de greffes réussies sur

des familles exemplaires, les Le Bas, les Bréguet, les Vaudoyer, des fruits éclatants. Sucy, où l'on a établi un contact direct avec la campagne française et aménagé un observatoire, reste une résidence secondaire. La maison-mère des Halévy, c'est l'Institut, c'est dans ce terreau privilégié qu'ils ont prospéré.

Elie, l'ancêtre, a écrit une grammaire et des poèmes hébraïques. Il reste rattaché à ses sources et n'est qu'en transfert de civilisation. Son fils aîné, Fromental, le compositeur de *La Juive*, épouse une Rodrigues. C'est le second fils d'Elie, Léon, qui, en épousant la fille d'Hippolyte Le Bas, architecte en chef de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, installe la famille Halévy qui Conti chez le grand-père Le Bas qui y sera logé jusqu'à sa

mort en 1870. Ludovic, fils de Léon, naquit ainsi à l'ombre de la Coupole, et c'est tout naturellement, comme par droit héréditaire, que l'auteur de *La famille Cardinal* et le librettiste de *La belle Hélène* ira s'asseoir à l'Académie Française. Ludovic est le père d'Elie, l'auteur de cette Correspondance, et de Daniel qui tous deux devaient voir le jour en exil après la mort du grand-père, l'un à Etretat, l'autre sur les pentes de Montmartre dans une maison où se regroupa toute la famille, les Le Bas, les Halévy, auxquels vint se joindre Geneviève Straus, fille de Fromental, épouse en premières noces de Bizet, la grande amie de Marcel Proust. Daniel garda toute sa vie la nostalgie de la demeure ancestrale jusqu'au jour où, après l'accomplissement de ce qu'il a nommé ses *Enéides*, il vint jeter l'ancre, non loin du quai Conti, quai de l'Horloge, dans la maison de ses grands-parents Bréguet où l'on cohabitait avec les cousins Berthelot. Toute cette famille Halévy, toute cette nébuleuse Halévy à laquelle s'agrège le fils naturel de Léon, l'illustre Prévost-Paradol, compose, selon l'expression de M. Jean-Pierre Halévy, le petit-fils de Daniel, qui a préfacé la correspondance de son grand-père avec Marcel Proust (2), «une république mi-artiste, mi-scientifique» où l'on respirait, dans un grand air de libéralisme, «un bonheur de société et de culture».

On ne peut séparer les deux frères Elie et Daniel. Elie, normalien, agrégé de philosophie, puise dans la tradition humaniste de la famille l'idée d'une république paisible et tolérante. Léon, son grand-père, qui avait épousé une catholique et dont le fils, Ludovic, épousa une protestante, avait dit : «Il y a plusieurs religions, il n'y a qu'une humanité». Daniel est l'apôtre des universités populaires, il se rapprochera de Charles Maurras. «Ton second fils est fasciné par l'Action française» écrit Elie à Ludovic. Roger Martin du Gard s'étonnait à la même époque de l'influence de l'A.F. sur des jeunes gens «intelligents» et, souvent, «socialistes». M. François Furet comprend mal la fascination exercée par Charles Maurras sur Daniel Halévy, «le contraire d'un doctrinaire et dont le tour d'esprit se situe aux antipodes de celui de Maurras». Mais l'euro-péanisme d'Elie Halévy, tout pénétré d'apports germaniques et anglo-saxons, a été filtré chez Daniel à travers les couches profondes d'un territoire français qu'il arpente, en grand marcheur, dans le compagnonnage de Péguy et en amitié avec Proudhon. Sans doute, ces cheminements ont-ils recoupé ceux de Maurras dans la période post-dreyfusienne de *l'Apologie pour notre passé* de Daniel Halévy, lorsque cet ardent défenseur de l'innocence de Dreyfus fait grief à son parti d'avoir ébranlé, sinon ruiné, les bases de la société traditionnelle française, et que se précise la menace de la guerre. Daniel Halévy apportera lui-même sa réponse à M. François Furet dans une lettre datée d'avril 1948. Il y évoque Maurras entraînant la jeunesse des écoles à la statue de Jeanne d'Arc dans les années 1912-1913, la vision qu'il suscite en elle d'une France «réincarnée», pour laquelle, enthousiaste, elle se sacrifiera (Pischari, Pierre Gilbert, Jean-Marc Bernard, Lagrange, Augustin Cochin, le plus admirable peut-être de tous, «le jeune juif Pierre David»...). Péguy et Proudhon très en faveur alors à l'Institut d'A.F. ont joué le rôle d'intercesseurs entre Halé-

vy et Maurras. Daniel Halévy est-il nationaliste ? Question oiseuse dans l'angoisse de la pré-guerre où s'opère un reclassement des idées et des hommes dont témoigne par exemple l'*Enquête* d'Agathon. Les annotateurs de la Correspondance d'Elie Halévy (Mme Henriette Guy-Loé, Mme Canto-Sperber, M. Vincent Duclert) estiment que le néo-monarchisme de Maurras et de ses amis a abouti au nationalisme. Non, le trajet s'est effectué en sens inverse. Maurras a conclu du nationalisme à la monarchie, celle-ci répondant selon lui à tous les postulats du nationalisme, et c'est pourquoi la monarchie est appelée dans le vocabulaire maurrassien, le «nationalisme *intégral*», Barrès, lui, n'a pas suivi Maurras dans cette démarche, il ne s'est jamais tourné, même momentanément, contrairement à ce que disent ces annotateurs, vers l'Action française. Il suffit de lire la Correspondance Barrès-Maurras publiée par M. Guy Dupré (3) pour se convaincre qu'il n'a jamais adhéré à la monarchie de Maurras qui, disait-il, manquait de poésie. Royaliste, Daniel Halévy ?... Pensant à sa grand-mère Le Bas, il a pu écrire qu'il avait «grandi sur les genoux d'une grand-mère orléaniste exquise» et qu'il lui semblerait toujours que «le monde peut devenir orléaniste, aimable, bien-disant, respectueux, honnête». Maurras évoquait avec la même émotion les souvenirs de son Midi blanc. Deux itinéraires aussi différents, l'un parti des quais de la Seine, l'autre, des rives de l'étang de Berre, ne devaient-ils pas se rencontrer à la croisée de ces chemins de la mémoire ?

M. François Furet souligne combien l'attention au concret de Daniel Halévy l'oppose à Elie qui n'est à l'aise que dans le domaine des idées. Elève de la classe de Darlu à Condorcet avec Xavier Léon, Brunschvicg, Couturat, ils démolissent et reconstruisent ensemble le monde en essayant tous les systèmes. Ces jeunes philosophes prolongent leurs discussions à la sortie du lycée en remontant la rue Blanche. Le petit Daniel qui est en troisième les suit en les écoutant. «Ce défilé de systèmes, écrira Daniel Halévy dans ses souvenirs des *Pays parisiens*, c'était comme des robes compliquées qu'on eût essayées l'une après l'autre sur le dos de l'univers indifférent. Par malheur, elles n'allaient jamais. Quand les plis étaient effacés sur le dos, c'est devant que cela n'allait plus». Daniel, plus sensible au paysage de la rue et aux propos de boutiques, ne respirait dans le sillage intellectuel des grands de la classe Darlu que «l'évidente anarchie des êtres et des choses». Il préférerait à leur univers abstrait son univers concret, «libre de tout système». Elie, lui, a trouvé dans la classe d'Adolphe Darlu puis rue d'Ulm où il deviendra le grand ami de Célestin Bouglé, le milieu où il se reconnaît et d'où, du pur commerce avec les idées, va naître, virginalement, si j'ose dire, la fameuse *Revue de métaphysique et de morale* à laquelle il a attaché son nom. Agir contre «le misérable positivisme» et «l'agaçante religiosité», «être rationaliste avec rage», c'est tout le programme de cette revue qui veut renouveler le kantisme universitaire. Renouvier a utilisé le kantisme à la constitution d'une morale républicaine, et le Burdeau-Bouteiller de Barrès a été son porte-parole, mais chez Elie Halévy, où Platon vient déranger Kant, il faut passer de la morale à une méta-

physique. Comment «organiser le platonisme à l'intérieur des formes protestante et kantienne» ? Telle est la question que se pose Elie Halévy.

C'est de Platon à Bentham qu'il passera, en revenant de la métaphysique à la morale par le biais de l'Histoire et de l'expérience historique à l'occasion de fréquents séjours en Angleterre. Pour la métaphysique, il aurait fallu des «mots bien faits» et l'on ne disposait que de «mots mal faits». Etudier Bentham et son utilitarisme (dans un gros ouvrage, la *Formation du radicalisme philosophique*), qu'en sortira-t-il ? demande Elie Halévy. Une théorie de la société, une théorie de la démocratie, une histoire de l'Angleterre ?... Démocrate libéral, anticlérical, attiré par le socialisme, «avenir, selon lui, de la démocratie» (mais la réalité fera-t-elle bon ménage avec le mythe ?), Elie Halévy réfléchit, dès lors, sur le monde tel qu'il est et non plus sur une de ses figures abstraites. On est à l'aube du XX^e siècle. Il prévoit «un grabuge universel sans précédent dans l'histoire de l'humanité». Un «nègre» est brûlé vif dans un village du Colorado en présence des enfants des écoles et de leurs maîtres, «le siècle s'annonce bien», écrit-il. Il admire la monarchie prussienne et le mélange d'aristocratie, d'industrialisme, de socialisme réussi par Guillaume II, «le plus intelligent des souverains d'Europe». Un journaliste sur un trône, dira (je ne cite pas exactement) Jules Romains ! Il y a en lui un esthète et un prophète. Il aime étonner : mal compris, mal jugé, qui écrira sur lui le livre qu'il mérite ? Elie Halévy trouve les Allemands doux et tolérants ; pour des vainqueurs, ils ne sont pas arrogants, ils ont une idée très haute de la liberté intellectuelle. Pas morte, la bonne Allemagne staëlienne. Les Anglais, eux, ont l'avantage d'être «silencieux». Ils n'éprouvent pas «le besoin d'expectorer leur bêtise sur la place publique». Mais, malgré toute l'amitié qu'il leur porte et qui lui inspirera sa belle *Histoire du peuple anglais au XIX^e siècle*, il laisse échapper que ce sont des «veaux». Veaux aussi, les Français. Elie Halévy constate «la baisse du niveau intellectuel de la France». La réalité le met souvent en contradiction avec ses idées ou ses inclinations. Ce démocrate, dégoûté par le spectacle des Chambres, estime qu'«être au pouvoir, c'est être sur la sellette à la merci de cinq cents imbéciles». «La corruption, ajoute-t-il, est un vice inhérent au régime démocratique». Il n'en faut pas moins être républicain pour Caliban contre Prospero. Il faut faire «durer une république qui ne subsiste que par miracle». Pour ce libéral, «les libéraux sont des gens qui ne pensent ni ne veulent rien, des gens sans idées, ni désirs». Pour cet Européen, «les Anglais, les Allemands et les Français doivent être assez intelligents pour comprendre que la civilisation européenne a une forme nationale». «C'est dans le cadre de la nation que notre action doit s'exercer pour être féconde». Protestant, Elie Halévy est non seulement anticlérical, mais anti-catholique. C'est le républicain Jules Simon qui, en 1871, dans le gouvernement monarcho-conservateur de Thiers, est placé au poste-clé de l'Instruction publique et ce sont les protestants Buisson, Steeg, Pécaut qui, à la tête de l'enseignement primaire, ont édifié les structures intellectuelles de la III^e République. Elie

Halévy n'en pense pas moins que «tout ce que l'on bâtit à côté du catholicisme est bâti sur du sable». Il est sévère pour le personnel républicain. Clemenceau est un «vieux scélérat», un «destructeur». Ni Jaurès ni Blum ne trouvent grâce devant lui.

L'après-guerre ne pourra qu'accentuer le pessimisme d'Elie Halévy. On pressent, dès lors, la fin d'un monde. Une anecdote significative : la bonne des Halévy, à Londres, ne veut plus faire la chambre de ses patrons (on ne dit plus «les maîtres») qu'un jour sur deux. Elie Halévy est anti-soviétique, mais il trouve «quelque chose de grandiose dans le fanatisme des communistes». Les totalitarismes l'inquiètent. Il a écrit jadis que «l'Etat, par essence, n'est pas tyrannique». En 1936, il prononce une série de conférences sous le titre «l'ère des tyrannies». Daniel Halévy a publié de son côté en 1933 *Décadence de la liberté*. Le monde construit en 1814 au Congrès de Vienne sur les ruines de la Révolution et de l'Empire a pris fin en 1914. Guglielmo Ferrero dont l'ouvrage sur le Congrès de Vienne et sur Talleyrand est réédité aujourd'hui (4) a pu dire que l'Europe avait vécu pendant un siècle «délivrée de ses grandes peurs». 1939, c'est l'année où le monde qui était encore heureux en 1914 va s'écrouler dans la catastrophe qu'Elie et Daniel Halévy ont pressentie. Mais n'est-ce pas Paul Bourget qui, le premier, avait annoncé dès 1919 : «La catastrophe a commencé». Les deux frères Halévy, Elie et Daniel, ont pu suivre à travers leur vie des chemins différents, ils ont pu proclamer des fidélités différentes, ils se sont retrouvés à l'heure des grands périls dans la défense de leur bien de famille : la liberté.

*
**

André Malraux a confié à M. André Brincourt, qui l'a rapporté dans *Les messagers de la nuit*, qu'il ne fallait pas «suivre, mais renverser la chronologie d'une œuvre». Ce sont, en effet, les derniers textes d'un écrivain qui le mettent dans sa vraie lumière. Ainsi, chez Malraux, *Lazare*, *La Tête d'obsidienne*, la trilogie de *La Métamorphose des Dieux*, *L'homme précaire*... Il faut, pour avoir un bon éclairage sur elle, lire cette œuvre à l'envers, comme le demande son auteur. Cependant, il y a dans l'œuvre de Malraux un endroit d'où l'on peut prendre vue dans la meilleure lumière à la fois sur son passé et sur son avenir, c'est en son centre même : d'un côté, les romans d'action du début de la vie, *La Voie royale*, *les Conquérants*, *La Condition humaine*, *L'Espoir*, ont pour thème, pour excitateur, l'engagement révolutionnaire ; de l'autre se déroule la longue promenade à travers le musée imaginaire d'où Malraux s'emploie à tirer, dans sa méditation sur l'art, «des images assez puissantes pour nier notre néant». Le tome II des Œuvres complètes d'André Malraux à la Pléiade (5) comprend *L'Espoir*, *Les Noyers de l'Altenburg*, *Le Démon de l'Absolu*. Le texte-carrefour dans l'œuvre de Malraux, pour employer l'expression très juste du présentateur de ce volume, M. Michel Autrand, c'est, «récapitulant le passé et lançant l'avenir», *Les Noyers de l'Altenburg*.

André Malraux a écrit *Les Conquérants* et *La Condition humaine* sans être jamais allé en Chine, démentant ainsi ceux qui voulaient réduire ces romans à des reportages, mais, quand il écrit *L'Espoir*, il a participé à la guerre d'Espagne, et si *L'Espoir* est son dernier roman d'action, il y transfigure le réel dans une liturgie où la Révolution est transcendée en une idée supérieure, sinon religieuse, de l'Humanité. «Les hommes unis par l'espoir et par l'action accèdent comme les hommes unis par l'amour à des domaines auxquels ils n'accèderaient pas seuls». Le militant, il vaut mieux dire le combattant, a conduit Malraux à dégager de l'action une notion de l'homme. «Ecrivain, par quoi, écrit-il en 1940, suis-je obsédé depuis dix ans, sinon par l'Homme ?». Dix ans ?... Mais déjà, répondant à une enquête sur *Les Conquérants*, il avait pu déclarer : «le plan sur lequel Garine m'intéresse n'est pas celui du chef révolutionnaire, c'est le plan humain». Lorsque la guerre a éclaté entre la France et l'Allemagne, revenu d'Espagne pour se battre en France, Malraux annonce à l'un de ses correspondants qu'il va écrire un livre sur cette guerre-ci, «de la même matière que *L'Espoir*, mais avec un caractère métaphysique plus accentué et politique beaucoup plus faible». Il s'était proposé de donner une suite espagnole à *L'Espoir*, mais il aime mieux «en faire passer les thèmes dans ce livre français». Ce livre français, c'est *La Lutte avec l'Ange* dont le principal aurait été détruit par la Gestapo (Malraux n'est pas à un mensonge près). Il reste de cette *Lutte avec l'Ange* ce qui en a été écrit et déjà publié, *Les Noyers de l'Altenburg*. De *L'Espoir* à *l'Altenburg*, il n'y a pas de solution de continuité, sinon un simple changement de front dans une même perspective où ce n'est plus le révolutionnaire, mais l'homme qui se profile.

A peu près au même moment, dans les années 41-43, Malraux écrivait *Le démon de l'absolu* dont la publication a été suspendue jusqu'à présent et où il projette son image (fantasmagorique ?) dans une pseudo-biographie de Lawrence d'Arabie. En 1943, Drieu la Rochelle était allé le voir en Corrèze. «Déserteur du communisme, il était, dit Drieu, installé dans une neutralité gaullisante». Malraux lui confie que Lawrence l'ennuie, et il laisse ce livre inachevé, craignant peut-être, après la guerre, que l'on ne confonde Lawrence avec de Gaulle qui occupera alors tout son imaginaire. Il y a entre *Les Noyers de l'Altenburg* et *Le Démon de l'absolu* une parenté évidente. Vincent Berger, philosophe de l'aventure, est de la race du colonel Lawrence. Il a voulu construire un grand empire touranien. Or, «le Touran n'existait pas».

Ces deux livres clôturent dans l'œuvre de Malraux le cycle de l'action. Walter Berger s'interroge sur la vanité de celle-ci dans la bibliothèque de l'Altenburg décorée des portraits de Tolstoï et de Nietzsche. Livres inachevés, *Les Noyers* et *Le Démon* ne comporteraient-ils pas, dans cet inachèvement même, une faille, ne ménageraient-ils pas, à travers les ruines accumulées des empires, une ouverture ? Sur quoi ? Et que reste-t-il de l'aventure touranienne ? Au moins l'idée d'une réalité fondamentale, irréductible à tout rêve impérial, celle de la maison, de la terre, de la patrie. Le mot «patrie» est interdit dans l'empire ottoman parce que, fait de vingt nations, il n'aurait pu résister à la force de déflagration de

ce mot. «Vous n'empêchez pas la Grèce ni la Serbie d'exister», déclare Vincent Berger. Sur cette idée de patrie, l'action, en tant que fondatrice, a-t-elle prise ? «Nous ne choisissons pas notre patrie» dit Malraux. C'est rejoindre Maurras dont il a préfacé *Mademoiselle Monk*. «On ne choisit pas sa patrie, dit celui-ci, on est Français par le hasard de la naissance». L'homme, selon Malraux, est ce qu'il fait. Fait-il sa patrie, quand le hasard lui impose la loi d'une dépendance *naturelle* à l'endroit de sa terre ?

Comment rendre éternel cet être de passage ? Maurras répond : dans et par la cité dotée d'institutions héréditaires, donc pérennes, Malraux : par l'œuvre d'art. *Les Noyers de l'Altenburg*, livre inachevé, est à l'état de fragments. La partie centrale en est le colloque des intellectuels dans la bibliothèque, mais elle s'inscrit entre deux morceaux sur le camp de Chartres où sont rassemblés les soldats prisonniers de 1940 et l'expérimentation par les Allemands des gaz de combat sur le front de la Vistule pendant la guerre de 1914. Où, dans ces textes disparates, a-t-on le plus de chance de trouver l'Homme, non pas un homme «impersonnel et provisoire», mais tel homme, dans son particulier, en qui apparaîtrait l'Universel ? Dans l'image, peut-être, où l'on voit l'officier allemand porter dans ses bras, sous le ciel étoilé (que de cieux étoilés dans l'œuvre de Malraux !), le soldat russe brûlé par les gaz. Où la notion d'homme trouve-t-elle son sens ? C'est tout le sujet du colloque de l'Altenburg. Dans l'amitié de l'homme pour l'homme ? L'œuvre d'art est sans doute l'expression la plus parfaite de ce sentiment. Elle est le signe inaltérable de reconnaissance que l'homme adresse, à travers les âges, à son semblable, le témoin-relais par lequel il se continue dans sa marche à l'éternité.

*
**

L'homme est ce qu'il fait, dit Malraux, mais il demande dans *les Noyers de l'Altenburg* s'il n'est pas aussi ce qu'il cache. Il resterait à cet homme à écrire, pour raconter une vie en négatif, des «anti-mémoires». M. André Brincourt, grand ami de Malraux, a-t-il écrit dans *Secrètes araignées* (6) ses anti-mémoires ? Il explique ce titre étrange en citant un poème de Valéry, «...Secrètes araignées dans les ténèbres du soir». L'araignée, explique-t-il, tisse sa toile dans les coins d'ombre. Ce livre composé, dans sa discontinuité, de fragments, éclats d'une vie qui ne se raconte pas, mais peut se reconstituer comme dans un puzzle, est le produit d'insomnies où M. Brincourt tire de ce que Julien Gracq, rappelle-t-il, a nommé «les caves de l'esprit», des images que les mots amènent à la lumière. «A quelle logique, à quelle vérité, répond cette lumière qui choisit d'éclairer tel moment, tel fait du passé ?». M. Brincourt pose la question. Il n'y a, chez l'écrivain, que les mots qui peuvent la donner. Ce n'est point par hasard que M. Brincourt a dédié *Secrètes araignées* à son ami Yves Berger, «Yves, berger des mots». N'est-ce là qu'un jeu de mots, ou l'indication que M. Brincourt jouera, avec les mots comme avec des dés, une partie dont la vie est l'enjeu ?

«Parfois, j'aperçois derrière un pan de mur celui que j'au-

rais pu être. Je cherche à l'éviter. Qu'aurions-nous à nous dire ?». Critique qui se croit un romancier manqué (pourtant il est l'auteur de *Vert paradis*, des *Yeux clos*, de *La parole dérobée*), un romancier de ses amis, qui est peut-être un critique manqué, Alain Bosquet, lui a dit : «Il arrive un moment où l'attention aux autres mène au sacrifice de ses propres hantises». Quelle différence y a-t-il entre le romancier et le critique, sinon, comme l'a dit un autre de ses amis, Jacques Brenner, que l'un écrit sur des choses vues et l'autre, sur des choses lues. Dès lors qu'ils sont l'un et l'autre des écrivains, ils ont l'un et l'autre la même hantise qui est celle d'écrire. Passion ou jeu ?... Dans *La parole dérobée*, c'est la passion du jeu qui l'emporte. *Secrètes araignées* est le livre où M. Brincourt a ramassé, dit-il, les morceaux de ce qu'une existence a peu à peu brisé et que les mots récupèrent pour en restituer les «éclats furtifs». M. Brincourt a publié dans *Florilège de l'univers* des «éclats de vers». *Secrètes araignées* présente des éclats dont l'ensemble compose un florilège de l'homme. Morceaux de choix et de vérité... Cette œuvre a l'aspect d'un chantier plutôt que d'un champ de ruines. M. Brincourt, qui s'y cache à lui-même, ne parvient à s'éviter que pour mieux se livrer à nous. «Je vous laisse tout ça en vrac, a-t-il écrit à la page 16 de son livre ; allez-vous y reconnaître, vous m'y reconnaîtrez aussi».

*
**

M. Pierre Goubert raconte dans ses souvenirs, *Un parcours d'historien* (7), quel accueil reçut en Hollande son livre sur Louis XIV et comment il fut invité à la télévision pour commémorer le tricentenaire de l'invasion des Pays-Bas par le Roi-soleil. Les Hollandais ont la rancune tenace et ils n'ont rien pardonné à Louis XIV. Quand Georges Pompidou proposa de confier la présidence de la Communauté européenne au grand-duc de Luxembourg, «le descendant de Louis XIV, s'écrièrent-ils d'une seule voix, jamais !». Guillaume d'Orange avait accusé son vieil ennemi de vouloir restaurer l'empire de Charlemagne et il payait bien les auteurs des libelles qu'il déversait sur la France. M. Goubert n'est certes pas vendu à Guillaume d'Orange, mais les Hollandais ont-ils reconnu en lui un allié objectif ? N'y est-il pas allé lui aussi de son pamphlet quand il a écrit que Louis XIV, «agresseur-né», humilie les petits, bombarde les faibles, annexe en pleine paix des territoires qu'il a saccagés ? Le grand roi avait-il toute sa raison ? Sainte-Beuve a dit : «Louis XIV n'avait que du bon sens, mais il en avait beaucoup». M. Goubert sait l'histoire, mais Sainte-Beuve connaissait les hommes. Pamphlet, *Louis XIV et vingt millions de Français*, ne serait-ce pas quand même trop dire ? M. Goubert, plus sensible au malheur des Français qu'à la grandeur du roi, n'a pas peint Louis XIV avec le pinceau de Rigaud, et il a peint les Français avec celui de Le Nain. Mais il nous avait prévenus que son livre n'était qu'un essai et qu'il faudrait lui apporter des retouches, lorsque les grandes thèses en préparation au moment où il écrivait seraient connues. Il faut comparer aujourd'hui le livre de M. Goubert à celui de M. François Bluche, historien protestant, mais royaliste, que les Hollandais n'auraient sans doute pas invi-

té à leur télévision.

Il y a, dans *Un Parcours d'historien*, une galerie de portraits de sorbonnards et autres maîtres qui n'en forme pas la partie la moins intéressante : Labrousse qui a tiré M. Goubert du lycée de Beauvais, l'a fait entrer au CNRS et à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et a présidé à sa thèse sur le Beauvaisis au XVII^e siècle, Marc Bloch, Lucien Febvre, Jean Meuvret, Pierre Léon... M. Goubert brosse de ces grands historiens des portraits chaleureux, mais avec Braudel (qu'il n'en admire pas moins) il a eu des passes d'armes sévères et l'on sent que M. Goubert n'est pas un homme commode. Tant mieux ! Il y a pour finir un chapitre sur les «trois grands», Tapié, Mousnier, Dupront. Ce sont des portraits nuancés. Quand M. Goubert se présenta à La Sorbonne, Tapié, qui trouvait son *Louis XIV* trop noir, le prévint qu'il n'aurait pas sa voix, et Dupront se montra, bien que discrètement, à sa manière, hostile. Dupront, dit M. Goubert, c'est «l'homme de Montpellier», il n'est entré à la Sorbonne que par de petites manœuvres nécessaires pour un homme qui n'avait publié qu'un demi-manuel et quelques articles, sa thèse restant inédite. On ne saurait être (excusez le terme) plus «vache», mais le portrait, nettoyé de cette sombre couche, est ressemblant. Discret et secret, écrit M. Goubert, Alphonse Dupront s'entourait de nuages. J'ai été son élève à Montpellier. On se pressait, surtout les jeunes filles, à son cours sur la Contre-Réforme. Il trônait dans sa chaire parmi les nues et les anges qui lui composaient une auréole baroque. «Lointain», «distant» (oui !), son regard, un regard d'en haut, glissait sur l'amphithéâtre. Le teint fleuri, un sourire extatique sur les lèvres, il savourait ses phrases avec gourmandise, en caressait chaque mot avec volupté, les pelotait avec des gestes onctueux. Dupront entretenait avec ses étudiants des rapports compliqués, il les recevait comme au confessionnal, leur tenait un discours sibyllin.

On ne peut imaginer deux hommes plus différents qu'Alphonse Dupront et M. Pierre Goubert. A l'allure épiscopale de l'un s'oppose la franche démarche de l'autre, la netteté de son propos, sa chaleur, sa couleur, voire sa truculence. M. Goubert est un homme du peuple, fils de petits paysans et de petits artisans de l'Anjou, où, quand l'on n'est pas tout blanc, on est tout bleu. Il nous ramène par des chemins où l'on a plaisir à s'attarder avec lui, vers le Saumur de son enfance, dans cette Grand-Rue où il est né et qui ressemblait encore à celle décrite par Balzac aux premières pages d'*Eugénie Grandet* avec son pavé caillouteux et son tracé tortueux. On y vivait en plein air devant sa porte, aux yeux de tous. «Une ménagère, dit Balzac, n'achète pas un perdreau sans que les voisins demandent à son mari s'il était bien cuit». Aujourd'hui, la Grand-Rue, saccagée par les promoteurs, est à peine reconnaissable. Il y a autour de l'enfant Goubert tout un grouillement joyeux d'hommes et de femmes sortis de ce que Péguy aurait appelé l'Ancienne France et qu'il disait ne plus exister en 1881, mais encore bien vivante dans les années 20 de ce siècle. Ne dirait-on pas que l'Ancienne France, depuis la Révolution, meurt et renaît à chaque génération. Aujourd'hui, certainement, elle est bien morte et *Les Souvenirs* de M. Goubert déposent sur

sa tombe une gerbe de fleurs fanées. Parti de la Grand-Rue, le petit Pierre a suivi, de l'école normale supérieure des instituteurs à Saint-Cloud un parcours marqué de succès auxquels il n'a manqué que le baccalauréat, ce dont il n'est pas peu fier. «Qu'est-ce qu'un bourgeois ?» demandait-on à Jacques Bainville. «Un bachelier». Dispensé par faveur spéciale de ce diplôme de classe, M. Goubert n'a pas reçu ses lettres de bourgeoisie, mais il a passé licence et agrégation, il a soutenu une thèse et achevé sa carrière à la Sorbonne. Sur ce parcours de grand historien, il y a une station émouvante, celle où M. Goubert évoque la figure de son maître du cours complémentaire qui l'a marqué, dit-il, aussi profondément que Braudel. Bel hommage à l'école primaire d'antan.

*
**

M. José Cabanis a suivi dans *Dieu et la N.R.F.* (8) «la petite source chrétienne qu'Isabelle Rivière et son frère Alain-Fournier font couler sourdement» à travers la revue fondée par Gide, Copeau et Schlumberger. Jacques Rivière, l'ami d'Alain-Fournier et le mari d'Isabelle, en était devenu le secrétaire. Entre Gide et Claudel, quel enjeu il fut ! Dans cette partie tragique, est-ce Claudel qui l'emporta ? Plutôt Isabelle. Le jour de Noël 1913, Rivière communiait dans la chapelle des bénédictines de la rue Monsieur où la sœur d'Alain-Fournier l'avait entraîné. Il venait de publier dans la NRF son essai sur la foi, Claudel y faisait paraître des Hymnes à la gloire du Saint-Sacrement, Valéry Larbaud y célébrait les apparitions de la Vierge à la Salette. «C'en est assez, s'écria Jean Schlumberger, la revue va-t-elle passer pour catholique ?»

M. José Cabanis donne une suite à *Dieu et la N.R.F.* dans *Le Diable à la N.R.F.* (9). Le Diable y tenait une place forte, Gide, mais Gide, le grand Satan recruteur, a été mis en «jugement» par Henri Massis, et M. José Cabanis ne revient pas sur ce procès. Il préfère mettre sur la sellette Roger Martin du Gard. Qui est ce Martin du Gard ? demande Gide à qui Schlumberger le présente. Il fait en 1913 à la N.R.F. une entrée pateline, mais qui cause un scandale. Cet ancien élève de l'abbé Hébert, prêtre moderniste et excommunié, ne craint pas de déclarer qu'il n'est personne aussi foncièrement que lui «dénudé de tout sens religieux», et il publie dans la revue une note élogieuse sur un livre que l'abbé Hébert a écrit contre Jeanne d'Arc. Après l'article de Valéry Larbaud sur la Salette, le note de Martin du Gard, qui réveille les tumultes soulevés à la Sorbonne par Thalamas, ne peut que choquer, et Claudel menace de s'en aller. Roger Martin du Gard occupera à la N.R.F. une position de matérialisme, de scientisme et d'athéisme que l'on dirait aujourd'hui «inconcevable». Il exprime le premier, dit M. José Cabanis, une résistance agnostique et anticléricale au courant néo-catholique qui l'étonne, et l'inquiète, car «ces gens ne sont pas des imbéciles». Martin du Gard représente dans le mouvement qui bouscule les esprits un bastion de conservatisme. Il est resté l'auteur de *Jean Barois*.

Le Diable patauge un peu dans le terrain de la N.R.F. sous

lequel continue à couler la petite source d'Isabelle Rivière et d'Alain-Fournier. C'est un terrain «marécageux». Le mot est de Jacques Copeau qui, à son tour, se convertira. Mais le Diable peut-il s'avouer battu dans sa querelle avec Dieu ? Et est-ce qu'il peut compter sur Martin du Gard pour l'aider à prendre sa revanche ? Julien Green a comparé celui-ci à un gros curé de campagne sans la foi. C'est un Diable bon apôtre et qui tromperait facilement son monde. Quand il se déclare tout athée, le voilà qu'il reproche à sa fille Christiane, Mme de Coppet, de ne pas donner à ses enfants une éducation religieuse. L'ancien élève de l'abbé Hébert deviendra l'ami du P. Valensin qui dit n'avoir pas besoin de le convertir, que c'est «un saint». Martin du Gard, retourné, a-t-il trahi le Diable ? N'avait-on pas fondé trop d'espoirs en lui ? M. José Cabanis le remet à sa place, le rejetant dans les bas-côtés de l'enfer où ce «diablotin» n'a fait que suivre les écoles buissonnières des petits copains de Gide.

M. José Cabanis a rassemblé sur Martin du Gard tout un dossier de sous-entendus qui, peut-être, ne sont que des malentendus. Roger Martin du Gard a dit à un moment de sa vie qu'il se sentait un peu dans l'état d'esprit d'une vieille fille dévote qui découvrirait sur le tard qu'elle s'est laissée dominer par des fantasmes. «De belles foutaises !», s'exclame-t-il. Foutaises, Droit, Progrès, Justice... toutes les avenantes entités qui l'ont intellectuellement déniaisé ? Ces jeunes amours devenues de vieilles liaisons métaphysiques lui ont assuré une rente de confort dont il a joui avec tranquillité et dont il tient son éminente position dans la société morale de son époque. Mais il a avoué à sa femme dans une lettre du 21 mars 1933 qu'«il faut que le Diable s'en mêle si l'on veut vivre un peu». Duhamel a écrit : «Ce brave homme, casanier, méticuleux, déjà obèse, se plaît volontiers à croire qu'il est le vase de tous les vices. Il fait des pieds et des mains pour se trouver quelques aventures et se donner l'illusion d'une vie tourmentée, tragique».

M. José Cabanis cite un propos de Mauriac dans le *Bloc-Notes* du 25 août 1958 : «La véritable histoire de Gide et du milieu gidien, quel roman ce serait ! Martin du Gard était aux premières loges». M. José Cabanis s'est faufilé des premières loges dans les coulisses, et il a écrit, dans *Le Diable à la NRF*, un chapitre de cette histoire où le Diable à la NRF n'apparaît pas tant comme «le grand ange révolté», contre lequel Claudel fulminait, que comme un intendant des menus plaisirs, fournissant en polissonneries et dissipations des messieurs à la mine grave. M. Cabanis peut conclure qu'«on se sera bien amusé chez Gallimard».

*
**

Du livre de M. José Cabanis aux actes du colloque international de 1994 sur Martin du Gard, *L'écrivain et son journal* publiés dans le cinquième cahier Roger Martin du Gard (10), le ton change. M. José Cabanis nous a entraînés en souriant dans les bas-côtés de l'enfer où Martin du Gard fait ses galipettes. Le style du C.I.R.M.G. (lisez centre international de recherches sur Roger Martin du Gard), c'est l'esprit de sérieux, l'esprit de spécialité, le contraire même de l'esprit

de légèreté qui a au moins le mérite de pouvoir apporter un peu d'air piquant dans une œuvre touffue. Les études recueillies dans ce cinquième cahier composent un commentaire de textes d'un style très universitaire. Mais n'en médions pas. Ces professeurs, ces «chercheurs», ont une manière de scruter leur auteur qui, sans avoir le coup d'œil canaille de M. Cabanis, ne nous fait pas moins avancer dans la connaissance de l'arrière-fond de son œuvre. La remarquable édition de *Maumort*, roman posthume et inachevé de Roger Martin du Gard, due à M. André Daspre dans la collection de la Pléiade, nous y aide en ouvrant sur elle des vues inattendues.

Ainsi pour le nazisme, contre lequel Martin du Gard a protesté avec force, mais c'est après avoir commencé, à l'occasion de son voyage à Berlin, à le traiter un peu à la légère. «Du scoutisme à grande échelle». Il avait été séduit par la belle jeunesse allemande. Le mal et le bien étant, comme il l'a proclamé dans son discours de réception du prix Nobel à Stockholm, des distinctions arbitraires et un acte apparemment immoral pouvant se justifier dès lors qu'il ne nuit pas à la société, peut-on le soupçonner, comme le fait M. Cabanis, d'avoir succombé à ses charmes ? Mais Roger Martin du Gard a su rattacher le nazisme à ses profondes origines germaniques. «L'hitlérisme, écrit Martin du Gard dans la VIIe partie de *Maumort* (chapitre XXII), est un phénomène monstrueux et collectif qui n'a été possible que parce que l'Allemand y trouvait son idéal secret». Le dialogue du colonel de Maumort dans son château occupé en 1940 avec les Allemands Kert et Galt est particulièrement intéressant. Galt représente l'intellectualité nationale-socialiste. Il déclare que le nazisme est le contraire d'une doctrine politique «imposée», il est né du cœur même de la race allemande dont il exprime totalement les instincts, les aspirations, les rêves. «*Mein Kampf* est né de l'éternelle âme allemande». Roger Martin du Gard note : «J'ai longtemps refusé de croire que l'Allemand était si différent du Français. Je trouvais Maurras, Barrès aveuglés par la haine patriotique». Martin du Gard, affronté à ce qu'il appelle les forces obscures de l'Allemagne, comparait «devant l'Allemagne éternelle». C'est le titre même d'un livre de Maurras. L'hitlérisme a été un phénomène religieux, une résurgence de la mythologie germanique (en quoi il diffère des «fascismes» latins). Les Saxons n'ont été baptisés que par force. Si les démons semblent assoupis, ils peuvent toujours se réveiller.

Roger Martin du Gard a reçu en 1940, il le dit, «un coup de massue sur la nuque». «Toutes mes idées ont été irrémédiablement brouillées. Il ne voit plus que menaces pour l'avenir, et les années qui suivent la Libération ne l'ont pas rendu optimiste.» Mon temps, l'époque où j'ai vécu, depuis, l'affaire Dreyfus jusqu'à la faillite de la Libération, en passant par la Guerre de 14, les fascismes italien et allemand, a sans cesse heurté ma conception de la vie, du monde et de l'homme. Tous les faits m'ont donné tort. Ma pensée et mon temps ont été incompatibles». Il déclare qu'il est désormais «un vieux wagon sur une voie de garage». Mais il a, pour juger ce temps qui lui a signifié durement son congé, des phrases qui s'y appliquent parfaitement. Elles sont acca-

blantes. Sur la presse : «Notre méprisable presse est la cause (non l'effet) de la mentalité de l'homme moyen». Sur l'Etat, la démocratie et la dictature de la majorité : «Pour l'Etat, une minorité ne peut avoir le droit d'agir et d'exister librement... Il la traite comme un ennemi en temps de guerre qu'il faut exterminer».

Roger Martin du Gard écrit dans son Journal publié par M. Claude Sicard à la date du 15 janvier 1937 (phrase citée par M. André Alessandri dans sa communication sur *la fondement de la morale dans la vie et l'œuvre de Martin du Gard*). «Les hauteurs de la vie spirituelle ou bien la plongée dans les bas-fonds... Dans le monde actuel, je ne trouve de saveur qu'à ces deux sortes d'atmosphères extrêmes. Ailleurs, on étouffe de médiocrité.» Martin du Gard, comme Maumort, est, dit-il, «un aristocrate républicain». Mais plus républicain, peut-être, qu'aristocrate, et non pas républicain au sens romain du terme, c'est de la III^e République qu'il garde la nostalgie. «Elle avait du bon avec ses institutions relâchées, mais solides». Roger Martin du Gard parle comme le M. Bergeret d'Anatole France. C'était un climat propice à «l'état de badauderie rêveuse» dans lequel il s'est toujours complu, à sa manière de se promener à travers les idées en flirtant avec elles, mais en évitant de se compromettre, Roger Martin du Gard répugnait aux engagements. S'il a pu entretenir quelque commerce avec des grues métaphysiques de haut vol, il lui est arrivé de s'en repentir. Ce qu'il a aimé dans la III^e République, où l'idéal à atteindre entre les hauteurs spirituelles auxquelles il nous a dit qu'il aspirait et les bas-fonds qui l'attiraient était «une honnête moyenne» (La République selon Jules Grévy !), une «sage médiocrité». Il n'y étouffait donc pas !

*
**

Le regretté Jean-Louis Curtis a laissé à sa mort un recueil de chroniques, *Le monde comme il va* (11) et ce roman, *Andromède* (12), qui nous ramène au commencement de son œuvre, dans les années 40-45, quand *Les Forêts de la nuit* et *Les Justes causes* racontaient la guerre, l'occupation, la libération, et il nous conduit jusque dans les années de l'après-mai 68. L'œuvre de Jean-Louis Curtis, c'est trente années de vie française, l'histoire même de la décomposition d'une société dans la destruction de ses valeurs morales et la corruption de sa langue. Jean-Louis Curtis rend sensible dans ces trente années l'écoulement du temps, en marquant des repères, par une signalisation qui n'est pas seulement celle des grands événements, mais des petits changements. Les grands événements jalonnent la chronique romanesque de Jean-Louis Curtis, mais ce sont les petits changements qui font qu'à notre insu le temps, insidieusement, s'écoule. Il n'entraîne pas l'écroulement de grands pans de société, mais, en procédant par effritement, longue usure, il produit les mêmes irréversibles ravages.

Il y a dans *Andromède* ce glissement du temps dans une petite ville de province entre 1940 et 1970. Mais l'art de Jean-Louis Curtis, qui n'a jamais été peut-être plus subtil, c'est de nous entraîner dans la lente succession des années

où un monde change, en nous enfermant, à l'écart de ce monde, dans une chambre où deux êtres, une femme jeune et jolie, de bonne bourgeoisie bordelaise, professeur de français dans un collège privé, et un homme, petit fonctionnaire laid, triste, recroquevillé dans le ressassement d'une vie ratée, s'affrontent, s'usent, se détruisent. Anne est la proie de ce M. Dauge, comme Andromède de son monstre. Il l'a happée, il la dévore ; chaque fois qu'elle tente de lui échapper, c'est dans des aventures brèves où les sens l'égarer. Une amitié un peu trouble la lie, l'enchaîne à ce «monstre», pour lequel elle n'éprouve que répulsion physique, mais la compassion l'emporte. Il exerce sur elle un odieux chantage à la pitié. Il lui impose le sentiment d'une sorte de culpabilité. Romancier objectif qui se veut témoin de son temps, on a souvent comparé Jean-Louis Curtis à Roger Martin du Gard. Jamais il n'a été aussi proche de Mauriac que dans ce roman où il est confiné dans le spectacle à rideaux tirés d'un drame intime.

Mais quand la fenêtre s'ouvre, c'est alors que l'on découvre, à la vue du monde extérieur, que les années ont passé sans qu'on s'en aperçoive et que le temps a accompli son œuvre sournoise aussi dans le monde intérieur, dont le délabrement soudain révélé fait apparaître à la pauvre «Andromède» qu'elle a perdu irrémédiablement vingt-cinq ans de sa vie dans la monotonie des jours, le long et insensible acheminement vers la vieillesse. C'est le moment où elle donne des leçons de littérature à un jeune homme dont elle pourrait être la mère, pour lui transmettre son expérience, et c'est Jean-Louis Curtis qui parle par sa bouche. Comment faire sentir que le temps passe, qu'il entraîne toute vie dans sa destruction, qu'il n'est plus jamais possible de recommencer sa vie à vingt ans ? «En racontant, dit-il, en montrant ce qui est, avec des mots tout simples, des mots qui ne font pas de bruit...». Point n'est besoin, en fait, de repères ni de jalons, un roman n'est pas à lire comme un calendrier. *Andromède* répond merveilleusement à cette dernière leçon de Jean-Louis Curtis. Les mots, les mots seuls...

*
**

On a suivi, il y a quelques années, M. Michel Déon s'élevant péniblement dans *La montée du soir* (13) jusqu'à un sommet d'où il voulait prendre vue sur sa vie, mais en redescendant, il perdait sa canne qui dégringolait de rocher en rocher dans le vide, et c'était signe que les choses, d'elles-mêmes, se détachent de l'homme quand il vieillit. M. François Nourissier a-t-il écrit à son tour dans *Roman volé* (14) sa *Montée du soir* ? Les journaux ont suffisamment raconté l'histoire de ce roman volé pour qu'on n'y revienne pas. Mais dans cette «montée du soir» où il serre précautionneusement tout ce à quoi il tient, M. François Nourissier a perdu ce qui, pour un écrivain, a le plus de prix, un manuscrit. Le roman de M. Nourissier ne s'est pas détaché de lui, dans une ascension, comme la canne de M. Déon, il lui a été soustrait dans un aéroport. Dépossédé de ce roman, M. Nourissier nous dit qu'il s'est senti «volé de soi».

Après avoir, dans un premier mouvement, alerté les

bureaux de police et les médias, M. François Nourissier, écrivant dans *Roman volé* le procès-verbal de ce vol, n'a porté plainte que contre lui-même. Il a passé sa vie, dit-il, à s'expliquer et à se plaindre. Il n'a jamais été content de lui, il ne s'est jamais plu. *Roman volé* lui est l'occasion une nouvelle fois de battre sa coulpe sur sa poitrine. Il avait voulu dans ce roman, sortant de sa réserve, «essayer ses mots à la sensualité». Il en était un peu honteux, il prévoyait les railleries de la critique. M. Nourissier imagine son manuscrit jeté à la poubelle comme une chose sale, rongé par les rats (s'attendait-il à ce qu'on le retrouvât dans la garrigue parfumée ?). Ainsi cherche-t-il à se consoler. Ainsi, pour avoir commis, non pas un mauvais roman (il essaie de s'en persuader), mais une mauvaise action, sent-il tout «le vieux dégoût de lui-même» remonter en lui. M. François Nourissier, dont tout l'œuvre, fait de confidences et d'aveux, est une longue confession, ici, s'administre la pénitence.

«Volé de soi», M. François Nourissier est allégé de ce poids de péché contre lui-même qu'a été sa vie et que son œuvre n'a fait, par excès de dégoût et pour mieux la châtier, qu'alourdir. *Roman volé* est une méditation sur le vain métier d'écrire où l'homme essaie (et réussit peut-être) à se désolidariser de l'écrivain.

*
**

Dans son journal, dans ses romans, jusque dans ses nouvelles et ses contes, M. Jacques de Bourbon Busset trace toujours le même chemin de vie. Arrivera-t-il jamais «au bout de son parcours» ? Il écrit dans l'un des contes pour Laurence recueillis sous le titre de *La tendresse inventive* (15) qu'«il n'attend plus rien et étrangement s'en réjouit», qu'«il sent se développer en lui un sentiment de paix». Mais le dernier conte de ce recueil déroule une fois de plus dans le ciel le tapis magique sur lequel M. de Bourbon Busset, dans l'incessant mouvement d'une œuvre à la recherche de limites, s'arrache à la pesanteur pour explorer l'espace, y découvrir enfin peut-être «l'illimité logé dans le limité, l'infini caché dans le fini», trouver au-delà de toutes les limites «un ordre où la stabilité importe plus que le mouvement». Tous ces contes sont des «instants en suspens». Mais comment les composer en un «instant éternel» ? Dans son dernier recueil de contes, *L'Amour confiance*, M. de Bourbon Busset a lié amitié avec un albatros et il s'est transformé en pétrel pour suivre cet oiseau voyageur dans les airs. Ici, M. de Bourbon Busset, à l'écoute, toujours, des mêmes appels, s'est fait goéland. Dans ces «contes pour Laurence» le goéland ne pouvait rien faire sans une compagne qui est la mouette. «On n'est capable de rien tout seul» dit M. de Bourbon Busset à qui le goéland a délégué sa parole. Dans *L'Amour confiance*, il nous avait déjà dit que «c'est à deux que l'on va toujours plus haut». Le goéland fait avec sa mouette le tour du monde. Hélas ! «Ce périple est monotone. Quand l'on vole haut et vite, tout finit par se ressembler». M. de Bourbon Busset a été soumis toute sa vie à deux tentations, celle de faire l'ange (jusqu'où, dans l'air raréfié, ne s'élèverait-il pas ?), celle de faire la bête (il aime dans la

forêt converser avec les taupes, les écureuils, les biches, ici la femme-rivière). Retombé des cieux, où M. de Bourbon Busset trouvera-t-il son vrai chemin de vie ? L'un de ces contes représente sur une carte postale la route du Coudray, une route de la région parisienne. Nous savons à travers quelles forêts, vers quelle demeure, elle conduit. M. de Bourbon Busset écrit à la dernière ligne de son livre, comme à son orée, s'adressant à sa mouette : «Je rêve d'une forêt où nous goûterions ensemble l'infini de l'intime». Il évoquait dans l'un de ses précédents ouvrages, *L'esprit de la forêt*, «l'étroit chemin de campagne entre deux haies comme le fleuve entre ses deux rives». Ne serait-ce qu'une impasse ? Ou bien, est-ce le chemin qui conduira enfin M. de Bourbon Busset «au bout de son parcours», à l'endroit où «l'amour durable», l'amour conjugal, sous le signe duquel il a placé son œuvre, *enracine* l'absolu ?

*
**

M. Ghislain de Diesbach, le brillant biographe de Proust, de Chateaubriand, de Madame de Staël, revient dans *Au bon patriote* (16), au genre de la nouvelle dans lequel il fit ses débuts avec *Iphigénie en Thuringe*. Goethe définit la nouvelle «la relation d'un fait inouï». Les dix nouvelles assemblées dans ce recueil sont, chacune, autant de faits inouïs. Un jeune aristocrate échappé de prison pendant la Révolution se réfugie chez le bourreau, en séduit la mère et la fille, s'assure par sa bonne mine de leur protection, découvert au cours d'une perquisition, on le fait passer pour le fiancé de la fille, le chef des sans-culottes, un ancien oratorien, qui le reconnaît pour avoir été son précepteur, lui joue un bon tour en le mariant séance tenante, les nouveaux mariés vont fonder, à l'usage des nobles que leurs bonnes manières risquent de dénoncer, une école de mauvaises manières, l'afflux de la clientèle transforme l'école en centre de conspirations royalistes. On n'avait rien lu de plus réjouissant, dans la postérité des *Dieux ont soif*, depuis la *Parfaite de Saligny* de Paul Morand. Un autre jeune homme, l'héritier d'un prince allemand, tombe amoureux de la fille de son métayer, il découvre qu'elle est sa demi-sœur, mais sa vertueuse mère lui avoue qu'il n'est pas le fils de son père, mais l'ancien amant de sa mère refuse de le reconnaître pour son fils, il cherche alors son véritable père auprès d'une danseuse célèbre qui a couché à la fois avec le mari et avec l'amant. Comment se débrouillera-t-il de cet imbroglio ? Dans cette nouvelle, à chaque page apparaît un fait inouï. Dans une autre nouvelle, une dame très snob a des apparitions de la Sainte Vierge, et elle en est très flattée, car la Sainte Vierge est, on le sait, apparentée aux Levis-Mirepoix, et la dame très snob espère être présentée. Ailleurs, une grande famille russe échappe au massacre pendant la révolution en 1917 en vidant sa cave, en se saoulant et en cassant tout son mobilier, de sorte que les révolutionnaires, quand ils enfoncent les portes, croient avoir été précédés par les petits camarades et passent leur chemin. De la révolution française à la révolution russe, M. Ghislain de Diesbach nous entraîne, à travers tout un siècle riche en faits inouïs, de l'Allemagne romantique des petites cours d'*Iphigénie en Thuringe* jus-

qu'aux rives de l'Asie mineure. C'est Mérimée emmené en voyage par Gobineau.

*
**

«Qu'est-ce qui a bien pu me pousser à entrer par un soir de fin d'été à Nîmes, se demande le Narrateur de *La Sainte Famille* (17), dans ce bar-tabac de la Placette», où une vieille femme, ancien torero convertie, par la chirurgie esthétique, en chanteuse de music-hall, puis dame-pipi, puis marchande de tripes, raconte par bribes l'histoire dans laquelle il a été introduit, dix ans auparavant, dans un mas de Camargue, par le secrétaire d'un ancien ambassadeur de France ? Cette histoire est celle d'une tribu de gitans descendants du roi de Tyr, «ami intime de Salomon», et d'une grande famille de l'aristocratie espagnole, entre lesquelles la guerre civile, la tauromachie, l'homosexualité ont noué, sur le théâtre de la mort où matadors et taureaux échangeant leur sang, des liens mystérieux et compliqués. Cette histoire, commencée en Orient, c'est, dit M. Pierre Combescot, l'auteur du roman, «une affaire d'Egypte». Elle déroule son fil embrouillé, mais conducteur d'un sens, à travers un demi-siècle qui n'est qu'une parcelle d'éternité, d'Espagne en France, jusque dans le maquis des Cévennes, à Lasalle, pour finir, si elle finit, dans un bassin du jardin de la Fontaine à Nîmes. Des personnages réels, la reine Isabelle II, le général Franco et sa dame, Gaston Doumergue, M. Angelo Rinaldi, le critique bien connu de *l'Express*, s'y fourvoient dans une profusion d'existences dont certains reçoivent un brevet d'authenticité de *Don Quichotte*, de *la Recherche du temps perdu*, ou des *Mémoires* d'Elisabeth de Gramont. C'est la littérature confirmant la littérature dans sa production de vie.

«Qu'est-ce qu'un destin ? demandait M. Combescot dans un précédent roman, *Les Filles du Calvaire* (18), un mélange de vie réelle et de vie imaginaire». On peut répondre à la question que posait le Narrateur de *La Sainte famille*. S'il est entré par hasard dans le petit café de la Placette, c'est pour avoir reçu mission de donner un destin à des vies en désordre et tirer de la fatalité l'indication d'un sens. *Les Filles du Calvaire* avaient pour théâtre un Paris de cirques, de bars, de bordels clandestins pour tous sexes, mais l'on y était conduit par la rue des Martyrs (la bien nommée) à la basilique du Sacré-Cœur. *La Sainte Famille* est placée sous l'invocation de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, et l'on y entend sonner à la dernière page l'Angélus du soir. Il y a dans l'œuvre de M. Combescot (*Sainte Famille* ou *Filles du Calvaire*), l'aspiration, dans un monde de sang et de stupre d'où s'élève une odeur fétide, à la pureté et à la sainteté, un besoin de rédemption, tout un cérémonial de messes noires pour prendre le Diable au piège de Dieu et faire entrer l'Enfer dans un plan de salut. Par quel moyen ? Ce que M. Combescot appelle «la providence des mots»... Ecrire n'est peut-être pas toujours un vain métier.

*
**

Après avoir lu *La Sainte Famille*, on prend avec plaisir dans *La Cour anglaise* de M^{me} Flora Cés (19) un bain de fraî-

cheur. M^{me} Flora Cés raconte dans *La cour anglaise* les souvenirs de vacances d'une petite fille de douze ans dans un beau château comme il y en a dans les romans de la Bibliothèque rose, avec beaucoup de cousins et beaucoup de cousines. Fanchon a une petite tête châtain avec des yeux noisette, elle grimpe aux arbres, elle y construit des cabanes, elle dirige les jeux, c'est un garçon manqué, mais en vraie petite fille, elle est moqueuse, curieuse, elle s'est ménagé une retraite dans une tour du château où elle fouille les vieilles lettres, où elle imagine des romans, car elle lit beaucoup et, forcément, quand elle sera grande, elle écrira des romans comme M^{me} Flora Cés. Elle a un sens très vif de l'observation. Au fond du parc, elle se juche sur un vieux mur pour regarder ce qui se passe de l'autre côté dans une mystérieuse villa où vont et viennent des gens dont elle essaye de surprendre les paroles et de deviner les manigances. Il lui arrive aussi de s'égarer dans les recoins de la cour anglaise, interdite aux enfants, avec un cousin. Il y a des effleurements, de timides étreintes («pas sur la bouche - ça m'effarouche»). M^{me} Flora Cés exprime joliment «les charmes indéfinissables des commencements, les prémices du sentiment, les attirances si éphémères que leur fragilité même - celle de la poudre qui colore les ailes des papillons - brille d'une séduisante précarité». Nous sommes en 1927, au temps de Paul Poiret, d'André Citroën et de Maurice Chevalier. Les enfants chantent les rengaines à la mode : «Ma carrosserie et mon moteur - Sont à la hauteur - Y a même des poules qui,...» Mieux vaut taire la suite. Imagine-t-on les «petites filles modèles» chantant de ces airs ollé, ollé dans la cour du château de l'Aigle ? M^{me} Flora Cés ne croit pas trop à l'innocence des enfants. Pourtant, ceux-là ne polissent pas. Au contraire, suivant attentivement dans les allées de leur parc les parcours des chenilles et des escarbots, ils se comportent, dit M^{me} Flora Cés, «en vieux sages», laissant aux grandes personnes les jeux frivoles sur lesquels ils jettent un regard de mépris.

Mais la charmante petite Fanchon a monté, semble-t-il, très rapidement en graine au cours de ces vacances. Il y a, à la fin du roman qui est la fin de l'été, un bal costumé où les enfants sont admis et où cette fillette de douze ans noue une rapide intrigue avec un bel officier. Le roman passe, à la faveur de cette nuitée, en un tournemain, de la Comtesse de Ségur à Gyp, et il y a déjà de la Chiffon dans Fanchon. C'est alors que l'eau de bain frais se trouble, et que, de l'autre côté du mur du fond du parc, souffle un mauvais air sur la fête de la fin des vacances. Un drame éclate brusquement, qui a son épilogue dans la cour anglaise, là même où a commencé le roman. Ce roman a été, dans une heureuse saison ensoleillée, celui de la fin de l'enfance, avec une ombre de mélancolie. M^{me} Flora Cés y a ouvert dans un jeu délicat d'ombre et de lumière le chemin de l'entrée dans la vie.

*
* *

M. Michel Mohrt nous a entraînés dans un livre de sou-

venirs récents «*Vers l'Ouest*» (20). L'Amérique fut dans les années 50 le territoire de sa liberté. Elle se trouvait de l'autre côté de la ligne d'horizon qu'il contemplant de son rocher breton et qu'il rêvait de franchir un jour. Aujourd'hui, il nous emmène au Sud, dans des promenades vénitiennes. Le plaisir de peindre y a appelé cet écrivain qui, à dix-huit ans, a hésité entre la plume et le pinceau. Il en a rapporté des aquarelles et des lavis qu'il a exposés à la galerie du quai des Orfèvres à Paris, et un petit livre, *Les Dimanches de Venise* (21). Le peintre du dimanche, comme il s'appelle, réfléchit dans le miroir de ces promenades une certaine figure de Venise. «Ecrire sur Venise, quelle audace !» s'exclame-t-il. On a tellement écrit sur la ville indescrivable et inimitable. La Venise de M. Mohrt n'est qu'à lui. Elle est l'un des sommets du triangle magique dans lequel ce Breton inscrit ses navigations. Brest, New-York, Venise ! C'est de la mer qu'il aurait voulu prendre vue, la première fois, sur cette Venise surgie de l'eau, dans la brume. Il l'a découverte à trente-huit ans. «Quel temps perdu pour le bonheur !». Il s'est rattrapé. Le soleil fait sa percée dans la brume, et une lumière dorée éclaire ce frais petit livre, au hasard duquel M. Mohrt plante dans les ruelles et sur les placettes son chevalet. Peindre ou dessiner fut son dilemme. Il a opté pour la couleur. La Venise de M. Mohrt n'est pas la Venise moribonde de Maurice Barrès, mais une Venise vivante, une Venise populaire et goldonienne. Entré par le Grand Canal, une «Cinquième avenue» dit Paul Morand, il s'est empressé d'aller entendre battre son cœur dans les recoins où sommeille son génie à l'abri des regards. Henri de Régnier a écrit une *Vie vénitienne* d'où il a banni «les sensations exceptionnelles» et «l'état d'exaltation» d'un romantisme attardé. Il reconnaît volontiers la parenté de sa Venise avec celle de M. Mohrt, une Venise simple et vraie, débarrassée des oripeaux de la littérature de convention, où le parfum de civilisation qui en émane n'est pas fabriqué dans des laboratoires d'esthètes décadents, mais l'on y respire la forte senteur de la vie de tous les jours. M. Mohrt a su la recueillir dans ce livre de couleurs, mais aussi d'odeurs, livre de joie et d'amour, d'où sont exclus les sentiments estampillés dans les bureaux de voyages et soldés dans les bazars pour touristes. Après l'avoir écrit, M. Michel Mohrt aura droit au titre d'honneur de «citoyen de Venise».

Philippe SÉNART

(1)(2)(4) De Fallois

(3) Plon

(5) Gallimard (coll. de la Pléiade)

(6)(14)(17) Grasset

(7) Fayard

(8)(9)(10)(13)(15)(21) Gallimard

(11) Flammarion

(12) Albin Michel

(16) Plon

(18) Grasset (cf. *France-Forum*, janvier-mars 1991)

(19) *L'âge d'homme*

(20) Olivier Orban

QUADRICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE DESCARTES (1596-1650)

par François FEJTÖ

En 1937 on a célébré avec beaucoup de faste en France le tricentenaire de la publication du *Discours sur la Méthode*. On a posé alors deux questions : les Français sont-ils encore cartésiens ? Faut-il classer Descartes parmi les penseurs conservateurs ou les philosophes révolutionnaires ? Ce qui donna à réfléchir - la France se trouvait en plein Front Populaire -, c'est qu'au Palais Bourbon, ce fut un député communiste qui proposa que l'on commémore avec la plus grande solennité une œuvre qui «a marqué la défaite définitive de la scolastique sorbonnarde». Or, la proposition fut votée par la Chambre à l'unanimité. Pour une fois, Thorez, Blum, le colonel de la Rocque des Croix de Feu, Le Temps, L'Humanité et L'Action Française étaient d'accord pour une fête nationale. On célébrait le triomphe du rationalisme, de la logique sur l'irrationalisme, alors que les signes avant-coureurs de la plus irrationnelle des guerres étaient déjà perceptibles. Et le moins qu'on puisse dire, c'est

que la politique de la France, magistralement analysée par J.-B. Duroselle dans son livre intitulé «La Décadence», était loin d'être logique et rationnelle, dominée qu'elle était par des ressentiments, des peurs, des ambiguïtés, la lutte des classes, la xénophobie.

Certes, le rationalisme de Descartes avait des précurseurs importants : Erasme, Giordano Bruno, Bacon, Campanella. Mais la pensée de Descartes représentait une rupture plus radicale avec la philosophie qui dominait les Universités. Il avait la chance, par rapport aux précurseurs, d'être un grand bourgeois - malgré sa naissance noble - matériellement et spirituellement tout à fait indépendant, homme libre en un temps de réaction religieuse, de dévotion et d'affrontements fanatiques. Sa philosophie fut mise à l'index en 1663 «jusqu'à ce quelle fût corrigée». Il ne la corrigea pas, et se moqua de ses adversaires théologiens. Pourtant, il était aussi peu athée qu'Erasme ou, plus tard, Kant. Mais, comme

le dit son dernier biographe, Geneviève Rodis Lewis (Calmann-Lévy 1985), il était le contraire d'un dévot. Il devança Kant en séparant la raison scientifique et la raison «pratique» : il affirmait l'autonomie de la pensée scientifique, expérimentale, par rapport à la théologie dont il ne se préoccupait pas. Son christianisme se résumait à la charité, «cette amitié sainte que nous portons à Dieu et, à cause de Dieu, à tous les hommes». Aussi sa philosophie annonçait-elle la séparation de l'Eglise et de l'Etat, celui-ci ayant ses raisons à lui, la *raison d'Etat*. Il évitait prudemment toute controverse avec les théologiens, - qui, eux, comprenaient fort bien les conséquences politiques dangereuses susceptibles d'être tirées du *Discours*.

Ce qui est *français* en Descartes - la qualité française pro-

Nietzsche, a parlé du plaisir qu'il ressentait en philosophe : «Je n'ai pu rien trouver de plus doux, de plus universel». Et aussi quel plaisir encore que de le relire !

Le *Discours* n'est pas seulement l'exposé d'une méthode, c'est un événement stylistique et une autobiographie intellectuelle. Le *cogito* est une déclaration de la dignité de l'esprit humain, du droit de l'homme à penser avec sa propre tête, et tant pis pour les dogmatiques ! Descartes cherchait la vérité non dans des révélations et des décrets d'autorité, mais dans la vie. Lévinas était bien cartésien quand il appréhendait Dieu non dans la transcendance mais dans la proximité de l'autre, dans la communication, dans l'immanence, dans le «grand livre de la vie». Descartes aimait la vie, il savait en jouir quasi artistiquement. Il respectait son corps et lui donnait son dû par des promenades et un entraînement quotidiens ; il aimait voyager, causer, voir du monde, interroger les gens sur ce qu'ils connaissaient le mieux, leur métier. En le lisant, on pense au Faust de Goethe, pour qui toute théorie - c'est-à-dire tout système - était grise. Il se fit soldat, fit la guerre sans être jamais blessé dans les batailles auxquelles il eut à participer.

C'est aussi non sans raison qu'il choisit Amsterdam comme lieu de résidence, où il pouvait dans le plus grand calme accoucher de son œuvre. C'était l'endroit le plus tranquillement créatif de son temps. C'est une banalité de dire que le doute cartésien n'avait rien à voir avec le scepticisme. C'était surtout un rejet de tout *pré-jugé*, de tout dogme *imposé* par en haut, c'était le chemin obligatoire vers la vérité qu'on cherchait - la vérité première, qui est de savoir que nous existons, car, sans exister, nous ne pourrions évidemment pas penser. On peut moins prendre au sérieux ce qu'il a proposé comme preuve de l'existence de Dieu, c'est-à-dire le fait que nous avons l'idée innée de Dieu. Or, cette idée implique l'existence, qui est un attribut indissociable de l'idée que nous nous faisons de Dieu. On peut voir dans cette argumentation une concession de Descartes aux scolastiques qui l'accusaient d'être un athée larvé. Toujours est-il que Descartes se défendait de mêler Dieu à la physique. Il a fondé la philosophie matérialiste de la nature, le matérialisme mécanique, la géométrie analytique, en un mot, la science moderne de la nature. C'est ce qui explique aussi sa protestation violente contre la condamnation de Galilée par l'Eglise.

Descartes a exercé sur la pensée française une influence comparable à celles de Boileau et de Racine sur la poésie. Bossuet sera autant son disciple que Bayle. C'est la lumière de Descartes qui a éclairé les tableaux de Rembrandt et de Georges de la Tour. Il a formulé le postulat : «soyons clairs et distincts», c'est-à-dire précis. «Je hais la gloire, écrivait-il, car elle perturbe le calme de l'esprit que j'apprécie au-dessus de tout... Je préfère me vaincre moi-même plutôt que le destin». Il détestait tout extrémisme dans la pensée et dans l'action. Le meilleur hommage que l'on puisse lui rendre, 400 ans après sa naissance, est de se donner le plaisir de le relire.

François FEJTÖ

prement dite -, c'est la clarté du discours qui domine la nuit mystique, son élégante simplicité. «J'ai écrit mon livre de façon que les femmes puissent le comprendre.» Il «contait» sa Méthode. Il dit s'être demandé s'il pouvait «oser» ses premières réflexions tant elles paraissaient métaphysiques et substantielles. Il a pourtant osé - contrairement aux scolastiques - écrire non pour les érudits, mais pour les salons, les reines, les courtisanes et aussi pour les petites gens, les artisans et marchands de l'époque, qui avaient la curiosité des lettres. Il se vantait presque de n'avoir jamais «fait du chi-chi» avec ce qu'il fabriquait. Il a dit le «gai savoir» avant

DEGAS AU-DELÀ DE L'IMPRESSIONNISME

par Françoise COLIN-BERTIN

L'exposition de cet été à la National Gallery de Londres présentait un Degas méconnu, celui des 30 dernières années de son activité artistique, qui a marqué le tournant du siècle. Ce n'était plus le Degas impressionniste, c'était le Degas au-delà de l'impressionnisme, comme l'annonçait le titre de l'exposition «Beyond Impressionism». Nouveauté et cohérence de l'art de Degas entre 1880 et 1912 (date à laquelle il a sans doute arrêté de travailler), recherches techniques incessantes, réinventions de sujets qu'il étudiait depuis longtemps, concentration sur des séries constamment renouvelées, voilà ce que cette présentation démontrait clairement. La National Gallery de Londres et l'Art Institute de Chicago offraient une exposition originale, qui n'avait jamais eu lieu, très différente de la grande rétrospective du Grand Palais de 1988, à partir d'un choix précis et percutant d'oeuvres réalisées par Degas à la fin de sa vie et qui avaient été peu étudiées.

Dans les années de transition (1880-1890), Degas fit encore quelques portraits, celui d'Hélène Rouart et son autoportrait en artiste vieillissant, représenta une repasseuse au travail, ou une modiste employée à mettre en place des chapeaux présentés au premier plan comme une valse de motifs colorés. La composition, comme toujours chez Degas, y est décentrée, présentée en vue plongeante, mais elle tend à se simplifier et à se concentrer sur la figure humaine. En effet, Degas va abandonner peu à peu les détails anecdotiques, schématiser les traits du visage qui vont disparaître, et va s'intéresser plus particulièrement au dessin et à la couleur pure jetée sur la toile ou sur le papier. En même temps il va délaisser certains sujets comme les champs de

«Femme se faisant coiffer» - London National Gallery

courses, les portraits, les scènes de genre ou de mœurs comme «L'Absinthe» pourtant si modernes vers 1870-80, les repasseuses, pour réaliser des séries de trois principaux thèmes : les danseuses, les femmes à la toilette ou sortant du bain, et les femmes se faisant coiffer. En fait, toutes les scènes représentées dans ses tableaux peuvent se passer dans son atelier de la rue Victor Massé : il suffit d'une glace, d'un tub, d'un banc, d'un tissu pour créer un cadre et un semblant

de décor. Il répète constamment la même figure avec quelques infimes variantes dans l'attitude, le mouvement et la couleur. A la même époque, Cézanne et Monet réalisent aussi des séries ; mais cette répétition incessante, et pourtant à chaque fois différente, du même motif, est sans précédent. L'intérêt de cette exposition est justement de nous

subject au pastel, il insufflait de l'eau bouillante, transformant ainsi la poussière de couleur en une pâte, qu'il labourait avec une brosse, ou qu'il étalait au pinceau comme un lavas. Par le mélange de travail au pinceau, au doigt ou au crayon de pastel, il obtenait des effets très variés qui en font un artiste à part et qui donnent à ses oeuvres une liberté de style et un charme incomparable. Le pastel est moins descriptif et plus libre ; il est à la fois mat et lumineux ; il possède une sensualité extraordinaire. De même, le dessin, qu'il considérait avec Paul Valéry comme la plus haute forme d'expression et de créativité, permettait d'infinies nuances. Le fusain, qu'il employa presque exclusivement à la fin de sa vie, est flexible ; en l'appuyant fortement, il obtenait des lignes puissantes et sombres, en le faisant effleurer le calque il esquissait des traits fins et légers puis rajoutait quelques touches vaporeuses de pastel. Degas dessinait librement avec son fusain en rehaussant certains contours ; puis il travaillait avec le pastel en faisant jouer les couleurs froides des tutes avec les tons chauds du fond ou du pourtour. Grâce aux hachures, qu'il appelait plutôt des «zèbrures», ou grâce à plusieurs couches de pastel superposées, il arrivait à faire chanter les couleurs, à faire vibrer les reflets des corps de ses baigneuses ou de ses danseuses, et à rendre plus lumineux les tons des étoffes et des costumes.

«Danseuses» - London National Gallery

montrer le lien entre les dessins d'une même série, souvent dispersés dans des collections particulières, qui suggèrent le mouvement et le dynamisme de chaque position de la figure humaine. Pas de détail, pas de visage, mais des personnages en mouvement, des compositions simples et vivantes, mises en valeur par des techniques particulières à Degas.

Toujours à la recherche de techniques différentes (huile, détrempe, essence sur papier, gouache), qu'il mélangeait avec virtuosité, Degas, dans les vingt dernières années, va se consacrer essentiellement au dessin et au pastel - pastel sur papier plus ou moins épais, sur monotype, ou sur papier calque qui lui permettait de copier et de modifier légèrement ses compositions. Ainsi quand il se fatiguait sur un dessin, que sa vue bien malade lui rendait difficile à poursuivre, il calquait son travail en se corrigeant. Il pouvait répéter les corrections jusqu'à satisfaction. Il couvrait le calque même de pastel, fixait cette première couche, et continuait son travail. Après sa mort, on retrouva ainsi de nombreux dessins rehaussés de pastels en cours d'exécution. Degas usa d'autres procédés originaux pour obtenir des variations de matière, de couleur et de lumière. Après avoir ébauché son

De même quelques peintures à l'huile expriment ses recherches sur la synthèse et sur la couleur. Suivant l'exemple des grands coloristes, dont il souhaitait atteindre la perfection, comme Delacroix, Véronèse et Le Titien, stimulé par les expériences des plus jeunes peintres comme Gauguin, Seurat, Van Gogh, il réalisa des tableaux aux couleurs extraordinairement vives et fortes. Citons les «Danseuses bleues» du musée d'Orsay, et «La Coiffure» de la National Gallery de Londres dominée par un rouge flamboyant des années 1895 et qui annonce le fauvisme ; Matisse en fut d'ailleurs propriétaire après 1918. Ainsi peut-on affirmer comme Jacques-Emile Blanche qu' «il a jeté le pont entre deux époques, il relie le passé au plus immédiat présent».

Dans l'espoir de faire toujours des progrès pour mieux s'exprimer il réalisa de très nombreuses sculptures en cire qui ont été coulées en bronze après sa mort. Les sculptures étaient-elles des moyens de travail pour préparer une peinture ou les peintures précédaient-elles une oeuvre sculptée ? On ne le sait ; en tout cas il existe un échange visuel entre les deux techniques, comme plus tard chez Picasso et Matisse. Toute la vie de Degas s'est donc passée en recherches dans le domaine esthétique et technique. En témoignent cette merveilleuse exposition de Londres et la boutade qu'il avait un jour lancée : «Heureusement que moi, je n'ai pas trouvé ma manière, ce que je m'embêterais !».

Françoise COLIN-BERTIN

Le Béjart Ballet Lausanne au Festival de Vaison-la-Romaine

LES GRAND-MESSES DE BÉJART

par Jean-Louis DUTRONC

Longtemps diabolisé par les intégristes de la danse classique, les infirmes de la mémoire-écran et l'inévitable contingent des rabat-joie, Maurice Béjart aura su faire preuve de personnalité, de persistance, de perspicacité pour s'imposer, animé par un feu intérieur, un charisme aigu et un mysticisme longuement médité. Aurait-on pu soupçonner que le petit jeune homme du Théâtre de l'Etoile qui osait proposer en 1955 *Symphonie pour un homme seul* sur une partition de Pierre Schaeffer et Pierre Henry, deux des grands prêtres de la musique concrète, deviendrait un beau jour de 1994 un académicien respecté ? Nous étions peu nombreux alors à apprécier cette nouvelle démarche chorégraphique qui voisinait avec *Voyage au cœur d'un enfant* conçu pour le jeune et fascinant Patrick Belda. Curieusement, Béjart avouera trente ans plus tard que *Symphonie* ne lui semblait plus lui appartenir : «J'essayais de me remettre dans la peau de ce que j'étais quand je dansais ce rôle-là, mais ça n'évoquait rien, je n'éprouvais rien...» Trop modeste en vérité. Mais le hiatus entre le danseur et le chorégraphe datait des premiers jours. Béjart n'a jamais prétendu devenir le soliste de *Giselle* ou du *Lac des cygnes*. Ses premiers pas convergeaient vers une connaissance approfondie de la technique et en réalité son ambition le poussait à régler des ballets et non à mener une carrière d'étoile, même s'il s'est épisodiquement produit dans *Orphée*, *Notre Faust* ou *Casta Diva*.

Reste-t-il pour autant le plus grand chorégraphe du XX^e siècle ? Ce serait faire injure à ceux qui l'ont précédé - notamment Serge Lifar et Leonide Massine -, ou à ceux qui l'ont concurrencé comme George Balanchine ou Jérôme

Robbins. Mais Maurice Béjart, le plus médiatique - et le plus intellectuel - de nos Terpsichore modernes, aura inventé un univers très particulier dont les fabuleuses résonances sont

aujourd'hui acquises. Et pas seulement au titre de ses Stravinski, encore qu'on puisse se demander si l'on retrouvera jamais pareille facture du *Sacre du printemps* et de *l'Oiseau de feu*.

La carrière du Marseillais - certains le croient encore belge en raison du positionnement de son Ballet du XX^e siècle à Bruxelles ! - reste avant toute chose marquée par ces offices, ces cérémonies à la gestuelle savamment calculée telles que *Messe pour le temps présent* récemment affichée aux festivals de Chateaufallon et de Vaison-la-Romaine. En 1967, le ballet était dédié à Patrick Belda, ce jeune et talentueux danseur mort à vingt-cinq ans dans un accident de voiture. Jorge Donn, déjà éblouissant, officiait aux côtés de Laura Proença et Paolo Bortoluzzi. Aujourd'hui Maurice Béjart a décidé de le reprendre à la mémoire de Jean Vilar. Soit. Le schéma n'a pratiquement pas évolué, malgré l'allusion politique actualisée en termes corrosifs dans l'épisode intitulé «Le Monde». Mais les textes du Bouddha, de Salomon (*le Cantique des cantiques*) et de Nietzsche (*Ainsi parlait Zarathoustra*) ont gardé tout leur pouvoir émotionnel. Le jerk endiablé de Pierre Henry continue à mobiliser la compagnie, «Mein Kampf» explose, implose. Terrifiant. Tout comme «L'Attenté», séquence presque muette où l'inquiétante prémonition d'une guerre nucléaire laisse les danseurs longuement prostrés avant de quitter lentement, très lentement, le plateau, un à un, tandis que le public (enthousiaste le public) s'éparpille déjà vers la sortie du Théâtre Romain, encore sous le coup des évolutions de Gil Roman (le héros de *Messe pour le temps futur*) et des résonances spécifiquement hindouistes de la vinha de l'excellent K.V. Rajesh Muthuraman.

Messe pour le temps présent ne saurait pourtant jeter une ombre sur les autres «cérémonies» souvent représentées dans des espaces circulaires comme le Palais des Sports de Paris, ou le Cirque du Forest National, ou encore la Cour d'honneur du Palais des Papes d'Avignon. Dans ces lieux privilégiés se succéderont *Roméo et Juliette* (celui de Berlioz) remettant en cause la rivalité des peuples, des clans, et tout simplement le racisme de plus en plus latent dans nos cités ; *Baudelaire*, le poète incompris prêchant dans le désert ; *Nijinski, clown de Dieu*, autre figure crucifiée tel le Sauveur ; la *IX^e Symphonie* dont le premier mouvement cloue au sol les danseurs en une sorte d'accouplement avec la terre matricielle ; *Notre Faust*, approfondissant le monument gothéen aux accents de la *Messe en si* de Jean-Sébastien Bach et d'épars tangos argentins ; *Thalassa Mare Nostrum* où Michel Gascard, agenouillé, un bras tendu vers le ciel chargé de mystère, tenait de la main droite une rose rouge que François Mitterrand lui eût enviée !

D'autres lieux ont encore conféré aux offices béjartiens une dimension déiste. Le Mur d'Orange pour *l'Oiseau de feu* du sublime Michaël Denard ; les ruines de Baalbeck où l'ami fidèle Germinal Casado créait *Prométhée* ; la Cour carrée du Louvre où Béjart accueillait la grande Plissetskaïa dans *Isadora...* D'autres titres, d'autres noms qui ne peuvent être passés sous silence : *Le Sacre du printemps* consacrera Cyril Atanassoff. *Le Chant du compagnon errant* réunira Rudolf Noureev et Paolo Bortoluzzi. *Petrouchka* sera revu

et corrigé par Vladimir Vassiliev. *Bolero* vaudra à Patrick Dupond un succès sans précédent. *Life* verra le retour inattendu de Jean Babilée (à 56 ans !). Et *Bahkti* (un des monuments de la période indienne), créé par Paolo Bortoluzzi et Itomi Asakawa, amorcera beaucoup plus tard les brillantes

«*Messe pour le temps présent*», Béjart Ballet.

carrières de Wilfried Romoli et Marie-Claude Pietragalla.

Wagner, Béjart l'aura aussi façonné à sa manière, lui qui vouait un culte particulier au compositeur. Dès 1961, Wieland lui avait confié la Bacchanale de *Tannhäuser* au Festival de Bayreuth. Suivront *Venusberg, Wagner ou l'amour fou, les Vainqueurs, Dionysos* et surtout - en 87 à Berlin - *Ring um der Ring*, vaste fresque sur la Tétralogie, objet de nombreuses reprises. Confiance d'un des interprètes : «Ils s'y rendent comme on va à la messe» !

L'éloge s'étire, répétitif, hagiographique, mais enrichi de tant d'aventures vécues avec amour, où l'évasion du corps dans l'espace aura fomenté une indicible jubilation. «Devin et divin» (l'aphorisme est de Jean-Claude Dienis), Maurice Béjart poursuit son cheminement vers un *Au-delà* où la fraternité entre les hommes reste un achèvement en soi, éminemment porteur d'un viatique imaginaire.

Jean-Louis DUTRONC

DISQUES par Marc DARMON

Franz LISZT : Faust-Symphonie

*Orchestre Symphonique de Boston, Leonard Bernstein
Un CD Deutsche Grammophon 447-449-2*

Liszt fut à la fois un pianiste virtuose qui composait des morceaux pour ses concerts acrobatiques et un compositeur symphonique très novateur (beau-père de Wagner, il « inventa » le poème symphonique). Leonard Bernstein, lui, partagea son activité entre la musique proprement classique (il fut l'un des grands chefs d'orchestre et compositeurs du siècle) et la musique d'essence plus populaire (compositions pour Broadway, notamment). Mais paradoxalement Bernstein ne fut que rarement interprète de Liszt. L'exception de la Faust-Symphonie est remarquable à plus d'un titre.

Bernstein considérait la Faust-Symphonie comme « l'unique chef-d'œuvre authentique que Liszt ait écrit ». Les représentations en 1976 au Festival de Tanglewood (près de Boston) et l'enregistrement qui suivit ont été largement célébrés à l'époque. Cette interprétation exceptionnelle, d'une subjectivité et d'un engagement hors du commun, est celle à recommander en priorité pour cette œuvre.

C'est cet enregistrement qui est republié par Deutsche Grammophon dans une collection économique qui plaira aux nostalgiques des disques trente-trois tours, car la couverture d'origine (publication en 1977) est reproduite. Le son a été mixé selon un nouveau procédé qui améliore la définition spatiale, et le résultat sonore est excellent. Un très grand disque.

Wolfgang Amadeus MOZART : Airs de Concert

*Teresa Berganza, Edita Gruberova
Orchestre de Vienne, direction György Fischer
2 Compact Discs DECCA 448-246-2 et 448-249-2*

Mozart a écrit une vingtaine d'airs avec accompagnement d'orchestre, destinés aux concerts ou airs alternatifs pour ses opéras. Ces deux disques DECCA en présentent une quinzaine par deux des plus belles voix mozartiennes de ces dernières années. Ces disques permettent, avec la belle anthologie de Kiri Te Kanawa (DECCA aussi), de découvrir dans les meilleures conditions un complément méconnu aux grands opéras mozartiens.

Franz BERWALD : Les Quatre Symphonies, Concerto pour piano

*Orchestre Symphonique d'Helsingborg, direction Okko Kamu
Un coffret de 2 CD NAXOS 8.553179*

Naxos est un label très particulier. Son positionnement marketing ne manque pas d'audace, mais son succès fait le bonheur des discophiles et des mélomanes. Nouveaux interprètes (musiciens, orchestres, chefs), bonnes prises de son et excellente qualité éditoriale sont déjà des atouts intéressants. De plus, le catalogue Naxos, qui s'étoffe à grande vitesse, sait concilier l'exhaustivité à la fois dans le grand

répertoire et dans les œuvres moins connues, voire même les franchises raretés. Du coup ce catalogue pionnier est une invitation continue à l'exploration musicale. Mais aussi, et surtout, chaque nouveau disque Naxos est vendu le tiers du prix d'une nouveauté des autres labels, ce qui permet pour un budget limité de se permettre les expériences discographiques auxquelles le catalogue invite.

Les symphonies du compositeur suédois Franz Berwald (1796-1868) ne sont pas strictement une rareté. En effet plusieurs interprétations étaient déjà disponibles en disque compact, dont la dynamique version dirigée par Neeme Jarvi (DG). Mais ce compositeur scandinave a une popularité bien moins importante que ses cadets Grieg, Sibelius, Nielsen ou Stenhamar (autre suédois). Ces symphonies sont pourtant très intéressantes, autant pour leurs affinités avec les œuvres contemporaines de Schumann ou Mendelssohn que pour leurs influences sur les musiciens scandinaves cités plus haut. L'interprétation de Kamu, jeune chef découvert par Karajan et notamment spécialiste de Sibelius, est parfaitement adaptée à ces partitions. Un des multiples exemples d'exploration discographique à conseiller au sein du catalogue Naxos.

Jean SIBELIUS : La Nymph des Bois Op. 15, Cygne Blanc Op. 54

*Orchestre Symphonique de Lahti, direction Osmo Vanska
Un Disque Compact BIS-CD815*

Le label scandinave BIS est bientôt au terme de son enregistrement intégral des œuvres de Jean Sibelius. Les premières pierres en ont été posées par Neeme Jarvi et son orchestre de Göteborg (Symphonies, poèmes symphoniques,...). Après la publication d'œuvres de musique de chambre et pour piano seul, BIS a édité quelques disques sous la direction musicale d'Osmo Vänskä consacrés à des véritables raretés. Nous noterons parmi celles-ci les versions originales de la cinquième symphonie et du concerto pour violon ou l'intégralité de la musique de scène pour *La Tempête* de Shakespeare.

Le disque regroupant *La Nymph des bois* et *Cygne Blanc* passionnera les amateurs de Sibelius. *La Nymph des bois* est un poème symphonique d'une vingtaine de minutes dont la partition a été découverte récemment. Ce poème symphonique, proche du magnifique *En Saga*, existe aussi dans une version de mélodrame avec récitant, piano et cordes, enregistrée sur le même disque.

Ce disque propose également la version originale de la musique de scène méconnue de la pièce *Cygne Blanc*, dont la suite d'orchestre avait déjà été enregistrée par Jarvi (chez BIS déjà). L'orchestration bien plus sobre de la présente version fait porter un œil nouveau sur ces miniatures.

Un disque passionnant.

notes de Lecture

• Les volontaires de l'an 2000 de François Heisbourg

Il est des livres qui viennent à leur heure. Au moment où le Président de la République nous annonce une véritable révolution de la politique militaire de la France, le livre de François Heisbourg nous en montre la nécessité.

Celle-ci a trop longtemps prolongé les programmes et les habitudes de la guerre froide alors qu'après l'effondrement du communisme il ne s'agit plus de faire face à une menace existentielle, qui nécessitait matériels puissants et gros bataillons, mais de se prémunir contre des risques imprévisibles, des conflits localisés dans des endroits improbables, qui supposent la capacité de projeter au loin des forces peu nombreuses mais aguerries.

Comme le note sobrement François Heisbourg, «pendant la guerre du Golfe nous ne pouvions compter ni sur la dissuasion nucléaire ni sur la conscription pour atteindre nos buts de guerre politiques et militaires».

Voici en deux lignes la dissuasion nucléaire, clé de voute du système depuis de Gaulle, relativisée, la conscription, fondement de notre défense nationale depuis 1905, remise en cause.

Car notre auteur, avant Jacques Chirac, a vigoureusement pris partie pour l'armée de métier. En quelques pages décisives il met en pièces le système actuel et démontre le caractère inévitable du passage à l'armée de métier. Il note au passage deux arguments que l'on ne retrouve pas - encore - dans le débat public : le rôle possible de l'armée de métier dans l'intégration des Français immigrés et il cite l'exemple du général Powell, jeune immigré jamaïcain, qui est parvenu à se hisser au sommet de la hiérarchie militaire des Etats-Unis. A ceux qui redoutent un changement de conjoncture qui nécessiterait à nouveau de gros effectifs il répond que la Reichswehr de la République de Weimar avec ses 100.000 hommes a rapidement fourni à la Wehrmacht les cadres nécessaires à son expansion.

Quant au chapitre des budgets et des commandes de matériel son analyse n'est pas plus tendre. Nous sommes le seul pays occidental qui, après la chute du mur, n'a ni diminué ses dépenses militaires ni révisé ses programmes d'armement.

Dès cet instant il devenait pourtant évident que la fusée nucléaire Hadès qui permettait de tirer sur les Allemands de l'Est ou les Polonais était une absurdité militaire et un épou-

vantail... pour nos partenaires. «Evidence mal partagée au demeurant par les responsables français du moment qui mirent en production les fusées Hadès quelques semaines précisément après la chute du mur de Berlin» note Heisbourg qui a appris à Londres où il dirigeait l'Institute of Strategic Studies l'art très anglais de l'*understatement*.

Ceci n'est qu'un exemple, presque caricatural. Plus grave, l'essentiel des dépenses d'armement d'ici l'an 2000 devra être consacré à des programmes répondant aux nécessités de la guerre froide : porte-avions nucléaire Charles de Gaulle, char lourd Leclerc, avion ultra-sophistiqué Rafale, plutôt qu'aux priorités actuelles. Au passage il nous décrit la façon dont la Marine sut forcer la main au Ministre de l'époque, hésitant à construire un porte-avion nucléaire qui devait s'appeler le Richelieu. Elle le rebaptisa le Charles de Gaulle. «Il devenait politiquement incouable !».

Mais maintenant que nous en avons un, nous sommes condamnés à en faire un second, nucléaire ou pas, car «n'avoir qu'un seul porte-avions c'est l'équivalent naval d'une personne qui prétend marcher avec une seule chaussure».

Le livre ne se contente pas de critiquer le passé, il fait sur le format des armées françaises à l'avenir, sur les économies possibles, dans le domaine nucléaire notamment, un certain nombre de recommandations précises dont beaucoup sont déjà suivies d'effet. Celles qui ne le sont pas encore méritent d'être méditées lorsque, par exemple, il suggère que le passage à l'armée de métier soit bref, «car une transition longue multiplierait les dysfonctionnements de l'appareil de défense». Imagine-t-on en effet les efforts des appelés de demain pour se soustraire à un service militaire déjà condamné ?

Enfin, à la question provocante, «armée française ou armée européenne» ?, il répond en détail en montrant comment, au plan des hommes comme du matériel, des doctrines comme des procédures, nous devons nous acheminer vers la dimension européenne, et il en montre les voies.

Au total un livre fortement pensé, indispensable pour participer au débat actuel.

René FOCH

Ed. Balland

• Mémoire du temps présent de Thierry de Montbrial

Directeur de l'Institut Français des Relations Internationales (I.F.R.I.), à la croisée de tout ce qui s'écrit sur les relations internationales, Thierry de Montbrial occupait une place privilégiée pour rédiger ce survol de l'histoire, ô combien mouvementée, du siècle qui s'achève. Ce faisant, il cherche à répondre à trois questions :

- le monde court-il le risque d'un conflit majeur ?
- le sous-développement est-il une fatalité ?
- l'homme est-il un apprenti-sorcier, victime imprudente de ses inventions scientifiques et techniques ?

A ces trois questions clés qui vont dominer notre entrée dans le 21^e siècle notre auteur répond par une triple négation au terme d'une synthèse toujours équilibrée qui mériterait de devenir un instrument de travail pour tous ceux, étudiants ou praticiens, ayant le souci de voir les choses en perspective.

Singulièrement actuel, par exemple, son chapitre sur l'Union Européenne. Au moment où certains prétendent rejeter les pères de l'Europe au rayon des vieilles gloires il rend un hommage éclatant au génie de Jean Monnet qui, avec la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) signée en 1951, sut doter l'Europe des institutions qui, 45 ans plus tard, sont encore celles de l'Union Européenne. Aujourd'hui comme hier, le moteur de cette Europe est l'axe franco-allemand, mais l'on peut dire aussi bien que la construction européenne est le moteur de la relation franco-allemande. Comme on le voit actuellement en matière de Défense, «Une nouvelle forme de Communauté Européenne de Défense se précise dans les années 90 autour d'une coopération franco-allemande concrète et discrète» écrit de Montbrial.

On notera au passage l'ironie de l'histoire : la vision européenne de Jean Monnet et celle du général de Gaulle, qui se sont durement affrontées dans les années 60, se combinent dans les années 90.

Que faire de Maastricht ? interroge-t-il et il en défend la

nécessité d'une seule phrase. «Les lois de la politique politique ne sont pas compatibles avec celles de l'économie. Les premières privilégient systématiquement le court terme, l'horizon de la prochaine élection. Les secondes impliquent toujours le moyen et le long terme. Voilà pourquoi la contrainte monétaire doit s'imposer aux Gouvernements».

Pour lui, «la nation, et a fortiori l'Etat-nation, ne sont pas l'alpha et l'omega de l'histoire des sociétés humaines... Les architectes politiques du XXI^e siècle construiront sur nos traces. Mais ils construiront autre chose».

Son chapitre sur «le tremblement de terre» qui a marqué la fin du communisme constitue une vaste fresque historique particulièrement bienvenue. Au passage il souligne combien certaines «avancées» de la puissance russe lui ont été en réalité néfastes. «Les SS 20 et l'Afghanistan ont creusé la tombe de l'URSS». Sans chercher à être prospectif, cet ouvrage fournit certains repères pour l'avenir.

On parle plus de la Tchétchénie que de l'Ukraine mais, «des nombreuses incertitudes qui entourent l'avenir de la zone délimitée par l'ancienne URSS, la plus importante est le sort de l'Ukraine». Actuellement peu de gens parieraient sur l'avenir de l'Algérie mais il note qu'elle réunit potentiellement plusieurs des atouts de la prospérité et que tôt ou tard les conditions du décollage seront réunies.

Le livre se termine sur l'évocation de la révolution de l'information, et ses premiers effets sur les relations internationales : «à présent ce sont moins les Etats qui contrôlent les marchés, que les marchés financiers qui surveillent les Etats. Aujourd'hui l'effet CNN, demain sans doute l'effet Internet envahissent l'espace politique».

A défaut de prévoir le monde mystérieux qui s'ouvre sous nos pas, cette mémoire du temps présent nous aide du moins à le comprendre.

René FOCH

Ed. Flammarion

• Le nouvel âge des inégalités de Jean-Paul Fitoussi et Pierre Rosanvallon

Disons-le d'emblée, *Le nouvel âge des inégalités* est un ouvrage particulièrement stimulant pour l'esprit, même si l'on n'en partage pas toutes les conclusions. A partir d'une analyse très rigoureuse du nouveau malaise de la société française, Jean-Paul Fitoussi, professeur d'économie à Sciences-Po et président de l'Observatoire français des conjonctures économiques, et Pierre Rosanvallon, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et secrétaire général de la Fondation Saint-Simon, ont cherché à apporter leur pierre à la refondation intellectuelle de la

politique. Leur ouvrage rend compte des travaux d'un groupe dont ils ont animé le travail pendant un an, composé de Daniel Cohen, Nicolas Dufourq, Antoine Garapon, Yves Lichtenberger, Olivier Mongin et Denis Olivennes. Les auteurs souhaitent un retour du politique, celui-ci ne pouvant résulter que d'un triple mouvement : la sphère politique doit retrouver la capacité de décrypter les inquiétudes, de formaliser et de faire partager une grille d'interprétation de mutations sociales, et proposer une trajectoire collective de nature à fournir la base d'un nouveau contrat social.

Dans un premier temps, les deux penseurs s'arrêtent sur *le malaise de la société française*. Pour ce faire, ils se livrent à une analyse particulièrement éclairante des causes de ce qu'ils appellent les «nouvelles inégalités». En effet, d'une part, les bouleversements économiques et techniques ont engendré le chômage et la précarité sociale. Mais, d'autre part, l'individualisme moderne conduit à une véritable souffrance de l'homme. Les statistiques s'avèrent aujourd'hui incapables de rendre compte de ces transformations de la société. Au-delà de la fameuse «fracture sociale», - thème de la campagne présidentielle de 1995 -, qui sépare différentes catégories sociales, une précarité plus diffuse s'est installée au coeur même de chaque groupe. Ainsi, aux inégalités traditionnelles sont venues s'en ajouter de nouvelles qui transcendent les divisions anciennes. La classification en catégories socio-professionnelles est dès lors impuissante à rendre compte des difficultés ressenties par les acteurs de la société dont la situation est déterminée par des éléments plus difficiles à appréhender : le statut d'emploi, la génération de naissance, l'ancienneté dans l'entreprise, la qualification exacte et la permanence de sa valeur marchande, la stabilité de la famille, le patrimoine accumulé par l'individu et ses ascendants, et la valeur sociale de son capital, c'est-à-dire les chances qu'il peut avoir de mobiliser ses proches et ses amis en cas de difficultés, sont autant de données qui font aujourd'hui partie de la détermination de la trajectoire sociale de chaque Français. A l'évidence, les instruments statistiques n'intègrent pas ces phénomènes qui sont pourtant devenus primordiaux.

Au-delà d'une grille de lecture économique, on voit clairement apparaître les difficultés de l'individualisme moderne qui conduit à un véritable malaise identitaire. Dans la société moderne, l'appartenance à un groupe n'est en effet plus présente pour donner du sens. L'incertitude de vie n'est désormais plus un mode de vie choisi par des cercles restreints. Devenue un phénomène de masse, elle s'impose à chacun dans tous les domaines de la vie quotidienne. C'est bien le lien social dans son ensemble qui se délite progressivement. Les exemples de la nouvelle instabilité qui est imposée à chaque membre de la société sont nombreux. Ainsi, la cellule familiale n'apparaît plus comme le refuge, le fondement stable de la vie sociale. Près de 35 % des enfants sont issus de parents non mariés, et si le taux de nuptialité reste sur sa lancée, ce sont 40 % des couples qui ne se marieront jamais. A ces éléments, il convient d'ajouter l'augmentation du nombre des divorces et des familles monoparentales qui contribue de la même manière à forger un nouveau paysage familial, pluriel. Autre manifestation de la décadence du lien social, la montée de la délinquance est également marquante. Il ne s'agit d'ailleurs pas tant de la progression des vols, mais plutôt de celle des «pathologies du lien social» (incivilités, violences sexuelles, troubles sociaux et familiaux) qui constituent aujourd'hui l'essentiel de l'activité des tribunaux. La délinquance des adolescents peut être analysée comme un rite initiatique. L'encombrement des juridictions, qui conduit au classement de 70 % des affaires, permet à la délinquance «ordinaire» de forcer la société démocratique à faire le constat de son incapacité à

définir une norme et à l'imposer. Le développement de la toxicomanie est un symptôme tout aussi éloquent de la crise identitaire que traverse notre société.

Le deuxième stade de leur réflexion amène les auteurs à s'interroger sur le *contenu à donner à l'égalité*. Ils réfutent la distinction entre égalité et équité. En effet, il n'existe pas d'égalité intemporelle vers laquelle devrait tendre toute société. Tout le monde est en fin de compte favorable à l'égalité, le problème étant surtout la définition de celle-ci : égalité devant l'emploi, égalité du capital de départ... Dès lors, loin d'être opposable à l'égalité, l'équité apparaît comme le choix du ou des critères auxquels celle-ci devra s'appliquer. Les auteurs font dès lors ressortir le lien entre le contrat social et la notion d'égalité. En effet, un des traits essentiels de celui-ci doit être de définir les domaines où la société entend promouvoir l'égalité, ce qui légitime en même temps les différences auxquelles elle consent. Dans cette perspective, c'est l'existence des premiers qui justifie les seconds et, partant, garantit leur acceptation par la population. Pour les auteurs, l'égalité des chances est essentielle et elle doit aujourd'hui conduire à des actions en trois domaines : redonner une crédibilité à la lutte contre le chômage, première des inégalités ; renforcer la politique d'investissement public, de rénovation urbaine, d'éducation, de façon à fournir à chacun un «capital initial» ; élaborer un système de protection sociale plus attentif au parcours des individus pour que les incidents de parcours - économiques, sociaux ou affectifs - n'obèrent définitivement leurs chances. On pourra regretter le caractère quelque peu abstrait de ces propositions, mais il est vrai que les auteurs ont voulu mener une réflexion en amont, sans déboucher nécessairement sur des «recettes» ponctuelles. Sur le fond, on peut relever que la prise en compte accrue des trajectoires individuelles dans l'attribution de prestations risque de se faire au détriment du respect de la vie privée et au prix d'un alourdissement de l'appareil administratif.

Avant de livrer leurs pensées sur la refondation du politique, Jean-Paul Fitoussi et Pierre Rosanvallon examinent le problème de la mondialisation et celui des nostalgies politiques.

Sur la *mondialisation*, leur analyse remet en cause bien des idées reçues. En premier lieu, le phénomène n'est pas nouveau puisqu'il a commencé au début des années soixante. Ce qui est en revanche plus récent, c'est sa dramatisation depuis le début des années quatre-vingt-dix qui conduit à l'anxiété, à l'agressivité, à la recherche systématique mais vaine de bouc émissaire. Ensuite, il convient de souligner l'absurdité du débat entre un libre-échangeisme intégral et le protectionnisme. En effet, la théorie des avantages comparatifs, élaborée par Ricardo et complétée par Stuart Mill, justifie le développement du commerce international par le fait que la spécialisation des pays sur les productions dans lesquelles ils sont les meilleurs bénéficient en fin de compte à tous. Mais cette théorie dans ses développements les plus récents peut tout à fait fonder un protectionnisme partiel et transitoire, un pays décidant de développer sa force dans un domaine particulier à l'abri de la concurrence mondiale dans une première phase. Le débat entre libre-échangeisme et pro-

tectionnisme est dès lors un faux débat puisqu'il s'agit avant tout de déterminer le niveau optimal du libre-échange. Ensuite, les auteurs insistent sur la compatibilité entre la mondialisation et l'Etat-providence tel qu'il existe en Europe occidentale. Celui-ci doit s'adapter pour tirer partie du surcroît de richesse produite tout en créant de nouveaux mécanismes sociaux. Dans cette perspective, c'est le système de financement actuel, essentiellement assis sur le travail, qui se révèle inadéquat. Enfin, le thème de l'Europe est traité de façon particulièrement pertinente. Celle-ci est en effet devenue une sorte de représentation utopique à laquelle on prête tantôt tous les vices, tantôt toutes les vertus. L'évocation permanente d'une «Europe-à-tout-faire ou d'une Europe-fourre-tout finit, aujourd'hui, par tuer l'Europe concrète, tant le décalage entre les attentes et les réalités devient patent». Les partisans de l'Europe ne peuvent que se sentir interpellés par cette analyse qui doit les conduire à renouveler la réflexion sur l'approche actuelle de la construction européenne et de la pédagogie employée en la matière.

Les auteurs s'attaquent ensuite à *trois grandes nostalgies idéologiques* : la social-démocratie, la République et la remise en cause du travail. Cette partie de l'ouvrage est bien sûr une des plus polémiques. Le parti socialiste n'aura été tenté par la *social-démocratie* que vers la fin des années quatre-vingt. Au moment même où le modèle suédois était fondamentalement remis en cause, il est devenu une sorte de modèle utopique vers lequel se tourne la gauche française au pouvoir. Or, pour les auteurs, il est alors déjà trop tard. La social-démocratie n'est plus adaptée au monde actuel : l'économie s'est internationalisée, la question de l'identité nationale ressurgit et l'accomplissement de la démocratie multiplie les intérêts antagonistes et complexifie le corps social alors que la social-démocratie est fondée sur l'existence d'une classe moyenne homogène. *La République* n'est selon eux pas plus adaptée au monde actuel. Ils ne voient dans le modèle républicain qu'un repli identitaire anti-européen, fondé sur la recherche de boucs émissaires : les aristocrates, les 200 familles, les 200 multinationales, les 200 technocrates. Le discours néo-républicain tenu tant à gauche qu'à droite est en effet fortement critiquable sur bien des points. Mais, peut-être par réaction au débat politique, les auteurs évacuent trop lestement les possibilités qu'offre encore ce modèle. Enfin, Jean-Paul Fitoussi et Pierre Rosanvallon mettent en lumière le caractère pour le moment peu opérationnel de la *remise en cause du rôle central du travail dans la société*. D'une part, la perspective d'une société de loisirs libérée du travail est pour le moment très éloignée. D'autre part, ils insistent très justement sur les ambiguïtés de l'allocation universelle voulue par les tenants du «désenchantement du travail». En effet, selon ceux-ci, ce revenu d'existence permettrait d'évacuer le problème du plein-emploi qui ne doit plus être un point de référence, même lointain, pour la société. Dès lors, une telle allocation marquerait le fondement civique du lien social, qui ne résulterait plus du travail. Or, les auteurs démontrent en quoi cette pensée conduit en fait à une séparation de l'économique et du social qu'elle dénonce par ailleurs. Elle dispense en effet

le monde de l'entreprise de toute obligation sociale. C'est pour cette raison que peuvent se retrouver sur ces idées des courants de pensée aussi opposés que les utopistes et libéraux de gauche et les ultra-libéraux de droite. Ce faisceau de réflexions qui ressurgit actuellement n'est au fond que la reprise d'idées qui étaient valables quand le salariat symbolisait la dépendance et l'aliénation. Tel n'est plus le cas aujourd'hui car le salarié dispose de nombreuses protections.

Enfin, les auteurs livrent les conclusions du groupe sur la *refondation du politique*. Ils insistent en premier lieu sur les limites du réformisme traditionnel : les changements ne peuvent désormais plus être commandés du sommet. Selon eux, le réformisme moderne ne pourrait plus s'inscrire dans la perspective d'une révolution globale et totale des structures économiques et sociales. Il devrait être à la fois plus ponctuel, pour débloquer des situations, et plus politique, pour donner une cohérence d'ensemble à des projets particuliers. Pour ce faire, les hommes politiques devraient parvenir à exprimer les problèmes que les Français ne parviennent pas à formuler. Les auteurs ne reprochent pas aux élus de ne pas connaître les problèmes de la population, bien au contraire. En revanche, ils regrettent que les quelques hommes politiques qui s'expriment dans les médias ne fassent toujours appel qu'au même registre de l'unité des Français et de la justice sociale. Or, l'angoisse des membres de la société nécessite aujourd'hui un discours beaucoup plus réaliste. Au fond, si le Front national parvient à progresser, c'est parce qu'il fait un constat catastrophiste de la situation, même s'il pointe les mauvais problèmes et qu'il y apporte des solutions impraticables et extrémistes. Il appartient aujourd'hui aux hommes politiques d'accepter de donner une description lucide de la situation, au lieu de ne tenir qu'un discours rassurant sur les perspectives d'avenir. Les citoyens ne pourront retrouver confiance en leurs élus que s'ils sentent que leur angoisse a été comprise. Ils n'adhéreront aux solutions proposées par les élus que si le constat de la situation leur paraît réaliste.

A cet égard, on peut reprocher aux auteurs une certaine frilosité. En effet, après avoir dressé en première partie de leur ouvrage un bilan aussi sombre, ils n'insistent jamais sur l'urgence de la mise en oeuvre d'un nouveau réformisme. Or, il apparaît que la rapidité de mise en oeuvre doit aujourd'hui être une composante à part entière de cette méthode. Si le désarroi de la société française est réellement aussi profond, alors la réforme doit être mise en oeuvre rapidement et de façon fondamentale pour éviter une radicalisation des méthodes de contestation. Le vrai clivage est en effet bien entre les tenants de la réforme et ceux qui souhaitent une révolution, qu'ils soient de gauche ou de droite. Dans cette mesure, le refus d'inscrire le réformisme dans une perspective globale est critiquable car la lisibilité des solutions, seule à même de redonner un sens à l'action politique, passe par l'élaboration d'un véritable projet commun à tous les citoyens.

Les auteurs proposent que l'Etat mette en place un véritable service public de l'éducation et de la formation, et un service public du logement, afin que tous les Français dis-

posent d'un capital intellectuel et matériel égal. Ils souhaitent de plus que le système de protection sociale permette de reconstituer ce capital en cas d'accident. On peut se demander si le développement de tels mécanismes d'intervention étatique ne va pas à l'encontre de la responsabilisation des membres de la société.

On ne peut pourtant se contenter des effets néfastes de l'individualisme que les auteurs mettent en lumière. La lecture de cet ouvrage, toujours très dense, permet de bien

situer les enjeux du débat contemporain : la société française ne sortira de sa situation de crise, que si l'on parvient à élaborer une troisième voie, entre le socialisme désresponsabilisant et le libéralisme destructeur de lien social. Voilà un défi qui appelle une régénération fondamentale de nos idées.

Emmanuel GOLDSTEIN

Ed. du Seuil «Essais»

PAUL VERNEYRAS

Un ami fidèle et toujours attentionné de «France Forum» nous a quittés.

Paul Verneyras qui fut, dès 1944, membre de l'Assemblée consultative provisoire puis député et vice-président du Conseil Municipal de Paris, est décédé le 19 mai dernier à Mathaux, petit village de l'Aube où il se plaisait à séjourner chaque année de plus en plus longuement.

Assisté d'un entourage qu'il aimait et qui l'aimait profondément, il a vu la mort arriver en toute lucidité et l'a accueillie en pleine sérénité le jour même où il atteignait son quatre-vingt-dix-huitième anniversaire.

Né à Troyes le 19 mai 1898 dans une famille modeste, il dû, dès le certificat d'études primaires obtenu à 12 ans, entrer au travail et éprouver la rudesse de la vie professionnelle des jeunes de cette époque. Mais le Cercle catholique des Jeunes qu'avaient créé dans son quartier populaire les pères Jésuites lui ouvrit la possibilité de se cultiver qu'il utilisa largement, et lui donna le goût de l'engagement militant qui l'anima toute sa vie.

Engagé dans les combats de la Guerre 1914-1918 dont il revint avec la Croix de Guerre, blessé et gazé. Libéré en 1919, il reprit aussitôt, avec la vie professionnelle, une vie militante active qui le conduisit à participer, au côté de Gaston Tessier, à qui il vouait une admiration et une amitié profondes, à la création et à l'animation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) et à la fondation du Parti Démocrate Populaire (PDP).

Vinrent ensuite les douloureuses épreuves de la guerre et de l'occupation. Dès 1940, Paul Verneyras s'engagea dans la Résistance et figura parmi les fondateurs du groupe Libération-Nord qui réunissait principalement des militants syndicalistes de tendance socialiste appartenant à la CGT et des militants appartenant à la CFTC.

Son modeste appartement proche des Buttes-Chaumont a alors été constamment le lieu de rendez-vous de nombreux dirigeants des divers mouvements de Résistance et a souvent servi d'abri à Georges Bidault, président du Conseil National de la Résistance (CNR) à qui le liait une

très ancienne et fidèle amitié. C'est aussi pendant cette période qu'au péril de sa vie il a sauvé celle de nombreuses personnes d'origine juive, menacées de déportation, en les accompagnant lui-même pour les aider à franchir, avec la complicité de militants CFTC de Saône-et-Loire, la ligne de démarcation et à gagner la zone libre. Il fut associé aux réunions qui décidèrent la création du Mouvement Républicain Populaire (MRP) à la Libération.

C'est en juin 1944 que, désignés tous deux par nos mouvements respectifs pour participer au Comité local de Libération du 19^e arrondissement de Paris, nous avons fait connaissance. Et, tout de suite, l'identité de nos vues spirituelle et politique a fait naître entre nous une amitié que, pendant 52 ans de travail en commun, aucun nuage n'est jamais venu assombrir.

Après que nous ayons été élus ensemble au Conseil municipal de Paris le 29 avril 1945, le très jeune débutant que j'étais a bénéficié de ses conseils et de son appui précieux.

Paul Verneyras a, quelques années plus tard, abandonné les mandats politiques pour exercer une brillante activité dans la presse. Toutefois, démocrate d'inspiration chrétienne il n'a jamais abandonné une activité militante : avec discrétion, mais avec cette remarquable efficacité de l'homme de contact qu'il était, il l'a mise complètement au service de ceux qui, dans la vie publique, incarnaient sa famille de pensée.

Enfin, à sa vie professionnelle, à sa vie militante déjà surchargées s'est toujours ajouté son souci obsédant du secours à apporter à tous ceux qui se trouvaient dans la difficulté ou dans le malheur.

Que ce soit dans son quartier populaire de Paris ou dans son secteur rural de province, aucune situation douloureuse n'échappait à sa vigilance ni aux efforts qu'il entreprenait pour la surmonter.

Le décès de Paul Verneyras laissera un grand vide parmi ceux qui ont connu l'homme et son action.

André FOSSET

Ancien Sénateur, Ancien Ministre,

Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France

France-Forum a été créé en 1957 par **E. Borne, H. Bourbon, J. Fontanet, J. Lecanuet et M-R Simonnet.**
De 1957 à 1993 chaque numéro de France-Forum a comporté les «Propos du temps» d'**Etienne Borne.**

Directeur de la Publication : **René Plantade** - Secrétariat-Abonnements : **Thérèse Desplanques**

Commission Paritaire n° 60361 - Dépôt légal n° 2725

Composition et impression : **VIENNE IMPRIM'** - 23, quai Jean-Jaurès - 38200 VIENNE - Tél. 74 85 47 06 - Télécopie 74 31 65 64

Photos : Roger Viollet - Harlingue/Viollet - Keystone/Syigma - Philippe Pache Lausanne

«Si la démocratie est la vérité de la politique et s'il faut une philosophie à la démocratie, cette philosophie ne peut être qu'un humanisme intégral. Et l'humanisme n'est intégral que s'il est personnaliste.»

Etienne Borne

«On ne décide pas de la vérité d'une pensée selon qu'elle est à droite ou à gauche, et encore moins selon ce que la droite ou la gauche décide d'en faire.»

Albert Camus